



Rapport sur le climat de 2024



Table des matières



1.0 Aperçu 3

1.1 À propos du présent rapport	4
1.2 Divulcation relative aux changements climatiques	4
1.3 Résumé	5



2.0 Gouvernance 6

2.1 Cadre de gouvernance climatique de la Banque CIBC	7
2.2 Surveillance du conseil d'administration	9
2.3 Compétences et perfectionnement des administrateurs	11
2.4 Méthode de gestion	11



3.0 Notre stratégie climatique 15

3.1 Avancement de notre stratégie climatique	18
3.2 Plan de mise en œuvre et de mobilisation de la Banque CIBC	19
3.3 Finance durable	21
3.4 Produits et solutions durables	23
3.5 Mobilisation du secteur public	25
3.6 Mobilisation du secteur	26
3.7 Impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur la stratégie	27



4.0 Gestion du risque 28

4.1 Détermination du risque	30
4.2 Évaluation et mesure du risque	32
Méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone	32
Évaluation de la carte thermique	34
Analyse de scénarios	36
4.3 Gestion et contrôle du risque	40
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	40
Politiques de gestion du risque	40
4.4 Surveillance du risque et présentation de l'information	41



5.0 Mesures et cibles 42

5.1 Émissions liées aux activités d'exploitation	43
5.2 Émissions financées	44
5.3 Exposition aux actifs liés au carbone	53

6.0 Annexe 54

6.1 Ligne directrice B-15 du BSIF	55
6.2 Émissions liées aux activités d'exploitation	62
6.3 Cible de réduction des émissions financées et intensité du rendement d'ici 2030	63
6.4 Émissions financées absolues	64
6.5 Un mot sur les énoncés prospectifs	66
6.6 Mention juridique	67

1.0 Aperçu



1.0 Aperçu

La Banque CIBC intègre les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans son cadre de gestion du risque, met en œuvre sa stratégie climatique, en assurant une plus grande intégration des occasions liées au climat à ses stratégies, collabore avec l'ensemble de l'écosystème pour mobiliser des capitaux, et réunit des experts afin d'approfondir la conversation sur la transition énergétique.



1.1 À propos du présent rapport

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié des mises à jour de la *ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques (ligne directrice B-15)* dans le but d'harmoniser ses attentes en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques⁽¹⁾ à celles énoncées par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité par ses *Normes internationales d'information financière S2 – Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, lesquelles intègrent entièrement les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. La Banque CIBC appuie les recommandations de ce dernier visant une divulgation uniforme et comparable à l'échelle mondiale à l'égard des changements climatiques.

Au besoin, la *ligne directrice B-15* du BSIF s'applique à la période de déclaration de la Banque CIBC se terminant le 31 octobre 2024 pour des éléments de divulgation précis. Ce rapport distinct présente des renseignements sur les efforts de la Banque CIBC visant à harmoniser notre divulgation relative aux changements climatiques avec les attentes énoncées dans la *ligne directrice B-15* du BSIF.

Consultez la section 6.5 « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et la section 6.6 « Mention juridique » dans le présent rapport.

1.2 Divulgation relative aux changements climatiques

Le Rapport sur le climat de 2024 de la Banque CIBC complète d'autres divulgations relatives aux changements climatiques, y compris notre [approche de carboneutralité](#), qui énonce nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030⁽²⁾. Il complète également notre [Rapport annuel sur la durabilité](#), qui souligne nos efforts visant à accélérer nos mesures de lutte contre les changements climatiques et à soutenir les initiatives de nos clients en matière de climat dans le contexte de notre stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). De plus, il présente nos produits et solutions durables et s'arrime au [Rapport annuel 2024](#), qui place le risque climatique au cœur des principaux risques émergents de la Banque CIBC.

(1) Ligne directrice B-15 du BSIF sur la gestion des risques climatiques. Annexe 2-2 – Attentes minimales obligatoires en matière de communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques.

(2) Nos objectifs de réduction des émissions financées d'ici 2030 sont des objectifs provisoires établis par la Banque CIBC qui cadrent avec une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050. Il existe des méthodologies reconnues à l'échelle internationale pour établir des cibles de réduction des émissions financées qui mettent l'accent sur la réduction absolue des émissions financées ou la réduction de l'intensité des émissions des activités commerciales. À l'heure actuelle, toutes les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 établis par la Banque CIBC sont liées à l'intensité des émissions des activités commerciales financées par la Banque CIBC. Consultez la méthodologie décrite dans [l'approche de carboneutralité de la Banque CIBC](#).

1.3 Résumé

Il s'agit de la cinquième édition de notre Rapport sur le climat, qui s'harmonise aux attentes de communication établies par le BSIF dans la *ligne directrice B-15, Gestion des risques climatiques*. Il décrit la façon dont nous repérons, évaluons et gérons les risques et les occasions liés aux changements climatiques au sein de notre cadre de gouvernance, de notre stratégie, de notre gestion du risque, ainsi que de nos mesures et cibles.

En 2024, nous avons maintenu notre engagement visant à mettre en œuvre notre stratégie climatique en soutenant la transition de nos clients vers une économie sobre en carbone, en encourageant les changements dans les comportements des consommateurs afin de faciliter cette transition, en perfectionnant nos activités de façon à réduire les émissions liées aux activités d'exploitation et en communiquant nos progrès.

La Banque CIBC joint la responsabilisation et la transparence à ses mesures concrètes, mettant l'accent sur l'intégration des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans ses structures de gouvernance. Cette année, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration de la divulgation visant notre gouvernance climatique à l'appui de notre stratégie climatique et de la gestion du risque. Nous avons accru la transparence de nos comités de direction et de nos groupes de travail régionaux ou au niveau de l'entreprise, en définissant plus précisément leurs fonctions, leurs mandats et leurs contributions, qui soutiennent les initiatives liées aux changements climatiques à l'échelle de la Banque CIBC. Nous avons continué de solliciter l'apport de nos conseils d'administration régionaux et de nos filiales à l'égard des facteurs climatiques afin de soutenir la surveillance et la responsabilisation de nos objectifs climatiques. De plus, nous avons amélioré la divulgation concernant les activités de surveillance du conseil d'administration en bonifiant l'information sur la fréquence des mises à jour liées aux changements climatiques, en définissant davantage le rôle de surveillance et en fournissant des exemples d'activités relatives aux changements climatiques en 2024.

Parallèlement, nous poursuivons la mise en œuvre de notre stratégie climatique par l'intermédiaire de plusieurs initiatives. Nous avons élaboré notre Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition (Cadre de la transition⁽¹⁾) pour nos portefeuilles des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'électricité, qui sera mis en œuvre durant l'exercice 2025. Le cadre va nous aider à évaluer les efforts de nos clients dans la planification de la transition et soutient nos efforts d'engagement, car il complète la méthode d'évaluation du risque lié au carbone que nous utilisons pour comprendre les risques liés à la transition de nos clients.

Nous avons maintenu notre engagement visant à mobiliser les capitaux nécessaires et à mettre au point des solutions novatrices fondées sur le marché pour surmonter les problèmes environnementaux et sociaux. Nous mesurons notre rendement en fonction de nos progrès réalisés vers l'atteinte de notre objectif de

finance durable de 300 milliards de dollars d'ici 2030^(2,3), qui comprend le financement d'activités sociales et environnementales. En 2024, nous avons mobilisé 42,5 milliards de dollars pour des activités de finance durable, atteignant un objectif cumulatif de 66,6 % (ou 199,8 milliards de dollars) par rapport à notre objectif de 2030. La Banque CIBC a facilité des activités et des services liés aux initiatives vertes totalisant 28,1 milliards de dollars en 2024, dont 19,1 milliards de dollars en énergie propre, y compris des sources comme les énergies solaire, géothermique, marémotrice, et éolienne terrestre et en mer. Pour en savoir plus sur nos produits et solutions durables, consultez la section 4.0 de notre [Rapport sur la durabilité 2024](#).

Nous avons fait des progrès vers l'atteinte de nos cibles en matière de réduction des émissions financées d'ici 2030, à l'égard des secteurs à forte intensité carbonique. En 2024, nous avons atteint les cibles de réductions cumulatives suivantes : une diminution de 23,2 % de l'intensité des émissions du secteur pétrolier et gazier (activités d'exploitation) par rapport au niveau de référence de 2020, une baisse de 0,7 % de l'intensité des émissions du secteur pétrolier et gazier (utilisation finale) par rapport au niveau de référence de 2020, une réduction de 21,3 % de l'intensité des émissions liées à la production d'électricité par rapport au niveau de référence de 2020 et une diminution de 4,8 % de l'intensité des émissions du secteur de la fabrication automobile par rapport au niveau de référence de 2021. De plus, nous avons étoffé notre divulgation sur la façon dont nous évaluons la viabilité de l'établissement d'objectifs pour les secteurs de l'immobilier commercial et de l'agriculture.

Nous avons également communiqué notre répartition visant à faciliter la mise en œuvre d'énergies sans émissions. Au 31 octobre 2024, la Banque CIBC avait affecté 12,2 milliards de dollars à des engagements de financement pour la production d'électricité sans émissions.

En 2025, nous conservons notre engagement à l'égard de notre stratégie climatique. Nos efforts continus visant à améliorer la gestion du risque lié au climat, la gouvernance et le soutien de nos clients dans leur objectif de contribuer à une économie à faibles émissions de carbone, sont déterminants dans l'atteinte de nos objectifs climatiques à long terme.



(1) Pour en savoir plus sur le Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition, consultez la section 3.2 « Plan de mise en œuvre et de mobilisation de la Banque CIBC ».

(2) Consultez la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.

(3) Consultez la section 6.5 « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

2.0 Gouvernance



2.0 Gouvernance

Grâce à la surveillance du conseil d'administration et à la responsabilité qu'assument les cadres supérieurs à l'égard de notre stratégie climatique et de notre gestion du risque climatique, nous intégrons les facteurs climatiques dans nos activités.

La Banque CIBC a établi une structure de gouvernance climatique qui s'imbrique dans son cadre de gouvernance global des facteurs ESG, qui favorise la responsabilisation et l'harmonisation des activités liées aux changements climatiques à l'échelle de l'entreprise. Ce cadre de gouvernance répartit la responsabilité de notre stratégie ESG⁽¹⁾, y compris nos activités liées aux changements climatiques, entre le conseil d'administration, les cadres supérieurs, les unités d'exploitation stratégiques (UES) et les groupes fonctionnels. Il permet également de surveiller et d'évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et d'y réagir. Notre approche à cet égard soutient les progrès constants de nos priorités dans ce domaine à l'échelle de l'entreprise en décrivant les responsabilités et les rôles distincts des comités du conseil d'administration et des fonctions opérationnelles au niveau de la direction dans la supervision et la prise de décisions visant les risques et les occasions liés aux changements climatiques à l'appui de notre stratégie climatique.

2.1 Cadre de gouvernance climatique de la Banque CIBC

Surveillance

Conseil d'administration de la Banque CIBC			
Le conseil d'administration supervise la stratégie ESG de la Banque CIBC, qui comprend notre stratégie climatique, et la façon dont la banque mesure, évalue et surveille ses progrès par rapport à ses objectifs stratégiques.			
Stratégie ESG globale et mobilisation	Mise à exécution des éléments ESG en fonction du mandat		
Comité de gouvernance	Comité de gestion du risque	Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction	Comité de vérification

Cadres supérieurs

Haute direction ⁽²⁾	
VPD et chef des affaires juridiques	PVPD et chef de la gestion du risque
Responsable cadre des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, y compris la responsabilité de la stratégie climatique	Responsable cadre de la gestion du risque climatique
Comité de présentation de l'information	
Comité de direction qui examine l'information sur les facteurs ESG à la suite des examens internes, dans le contexte de la dernière étape de notre cadre d'examen de l'information sur les facteurs ESG.	
Stratégie ESG et gouvernance	Gestion du risque
Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG	Comité sur la gestion mondiale du risque
Présidé par le vice-président à la direction et chef des affaires juridiques, le Conseil a pour mandat de guider la Banque CIBC dans l'exécution de sa stratégie ESG, qui englobe sa stratégie climatique, par l'évaluation et la surveillance de ses progrès, et le suivi par rapport aux engagements établis.	Présidé par le premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque, ce forum est un lieu où aborder et surveiller l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque, les tests de simulation de crise et les stratégies d'atténuation, y compris l'examen des risques environnementaux ou climatiques pertinents.

(1) Pour en savoir plus sur notre stratégie ESG, consultez la section 1.4 de notre Rapport sur la durabilité 2024.

(2) Haute direction - Le chef de la direction et les personnes qui relèvent directement du chef de la direction.

2.1 Cadre de gouvernance climatique de la Banque CIBC

Exécution

Soutien à la gouvernance et à l'exécution		
Comités et groupes de travail		
Niveau de la direction	Niveau de l'entreprise	Niveau régional
<p>Comité des risques juridiques et de réputation</p> <p>Comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone</p> <p>Comité de direction sur les cibles d'émissions financées pour 2030 (axé sur les cibles)</p>	<p>Comité des facteurs ESG de Marchés des capitaux</p> <p>Conseil sur les émissions de financement durable</p>	<p>Comité régional des risques climatiques (Europe et Asie-Pacifique)</p> <p>Conseil sur les facteurs ESG, CIBC Caribbean</p>
Groupes fonctionnels clés et équipes d'UES qui soutiennent l'exécution de notre stratégie climatique		
<p>Groupe ESG d'entreprise Stratégie climatique, divulgation et gouvernance</p> <p>Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise Gestion du risque environnemental</p> <p>Finance Production de rapports ESG, Trésorerie, Relations avec les investisseurs</p>	<p>Marchés des capitaux Énergie, infrastructure et transition, Finance durable, Services consultatifs sur la durabilité</p> <p>Groupe Entreprises et Gestion des avoirs Financement immobilier</p> <p>Services bancaires personnels et PME Produits et paiements, Services bancaires personnels</p>	



2.2 Surveillance du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance des plans et des priorités stratégiques de la Banque CIBC. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le conseil d'administration tient compte de la raison d'être et de la stratégie ESG de la Banque CIBC dans ses activités et sa prise de décision. La surveillance de notre stratégie ESG, y compris notre stratégie climatique (voir la section 3), est dirigée par le Comité de gouvernance, alors que la surveillance des principaux risques d'affaires, dont les risques liés aux changements climatiques, est dirigée par le Comité de gestion du risque. Tous les comités du conseil d'administration surveillent les composantes pertinentes de notre stratégie ESG, y compris la stratégie et la gouvernance climatiques, en fonction de leurs mandats respectifs.

Organisme de surveillance	Fréquence des mises à jour sur le climat à l'organisme	Rôle	Exemples d'activités liées aux changements climatiques en 2024
Conseil d'administration	Au besoin	<ul style="list-style-type: none"> Responsable de la surveillance des plans et des priorités stratégiques de la Banque CIBC et de la façon dont cette dernière mesure, évalue et surveille ses progrès par rapport à ses objectifs stratégiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Réception de renseignements sur le contexte climatique, y compris les principales tendances en matière de déploiement d'énergies renouvelables et de technologies de transition énergétique. Approbation des réponses à la suite des propositions d'actionnaires sur les questions ESG dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Banque CIBC 2024. Réception de mises à jour sur l'évolution de la réglementation liée aux changements climatiques, les points de vue des parties intéressées et la progression du contexte politique mondial. Réception de renseignements sur le contexte client de la Banque CIBC et sur l'évolution des secteurs liés aux énergies renouvelables, à l'énergie, aux technologies de transition et à l'électricité et aux services publics.
Comité de gouvernance	Chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Supervise la stratégie ESG, y compris la stratégie climatique, les mesures et cibles connexes, la gouvernance des facteurs ESG, ainsi que la divulgation relative aux changements climatiques et les pratiques d'engagement des parties intéressées. Soutient la coordination et l'harmonisation à l'échelle du conseil d'administration en examinant un résumé trimestriel des mises à jour des autres comités liés aux facteurs ESG, dont ceux concernant les changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Temps consacré aux facteurs ESG lors de réunions trimestrielles et réception de mises à jour trimestrielles, y compris de renseignements sur les changements climatiques. Ces mises à jour comprennent les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles de réduction des émissions financées établies d'ici 2030, les attentes des parties intéressées, l'évolution du secteur et de la réglementation, les renseignements tirés de la participation de la Banque CIBC à des forums sectoriels portant sur les changements climatiques ainsi que les activités professionnelles de toutes les régions de la Banque CIBC à l'échelle mondiale. Examen des éditions de 2023 du Rapport sur le climat et du Rapport sur la durabilité de la Banque CIBC.
Comité de gestion du risque	Chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Responsabilités de surveillance comprenant l'examen et l'approbation de l'intérêt à l'égard du risque, des principaux cadres et des politiques afin de déterminer et de contrôler les risques clés, ainsi que la supervision du recensement, de la mesure, de la surveillance et de l'atténuation des principaux risques d'affaires de la Banque CIBC, y compris les risques liés aux changements climatiques. Les risques liés aux changements climatiques sont également abordés dans les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque et pris en compte dans les tests de simulation de crise. 	<ul style="list-style-type: none"> Examen et approbation des cadres, politiques et limites clés liés à la détermination, à la mesure, à la surveillance et à l'atténuation des principaux risques d'affaires de la Banque CIBC, comme le risque environnemental. Examen de rapports qui traitaient de facteurs environnementaux afin de surveiller les répercussions potentielles sur la banque et les clients. Ces rapports portaient notamment sur le risque de réputation, le risque opérationnel et de conformité, la gestion du risque lié aux tiers, les tests de simulation de crise et les examens de portefeuilles de crédit et de programmes d'assurance d'entreprise précis. Discussion sur les problèmes et les tendances en matière de risque émergent, y compris les facteurs de gestion du risque climatique.

Organisme de surveillance	Fréquence des mises à jour sur le climat à l'organisme	Rôle	Exemples d'activités liées aux changements climatiques en 2024
Comité de vérification	Chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Supervise les processus et les contrôles liés à la divulgation sur les facteurs ESG dans le Rapport annuel, le Rapport sur la durabilité et d'autres documents d'information importants sur les facteurs ESG. Examine l'intégrité des renseignements importants sur les facteurs ESG et surveille la conformité de la Banque CIBC aux exigences juridiques et réglementaires liées à la divulgation sur les facteurs ESG. 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la divulgation sur les facteurs ESG de la Banque CIBC dans le Rapport sur la durabilité, le Rapport sur le climat et le Rapport annuel, y compris le Rapport de gestion. Réception de mises à jour sur l'évolution de la réglementation en ce qui a trait aux rapports sur les facteurs ESG et aux tendances connexes. Examen des processus et contrôles concernant la collecte de données et la divulgation sur les facteurs ESG de la Banque CIBC dans le Rapport sur la durabilité, le Rapport sur le climat et le Rapport annuel, y compris le Rapport de gestion.
Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction	Chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Supervise la stratégie de capital humain de la Banque CIBC, y compris la rémunération et l'harmonisation avec la stratégie de la Banque CIBC. 	<ul style="list-style-type: none"> Examen et approbation de l'indice ESG de 2024, qui comprend les principaux indicateurs de rendement visant les changements climatiques, afin d'assurer l'harmonisation entre la rémunération et les objectifs de performance ESG des cadres et des employés. Réception des mises à jour trimestrielles sur les progrès des principaux indicateurs de rendement qui composent l'indice ESG⁽¹⁾.

En appui à ces responsabilités de surveillance, le conseil d'administration et ses comités s'informent des tendances, des risques et des occasions liés aux changements climatiques pour la Banque CIBC et reçoivent régulièrement des mises à jour sur les principales mesures de lutte contre les changements climatiques de la Banque CIBC, y compris par l'intermédiaire des initiatives de perfectionnement des administrateurs décrites ci-dessous. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration de la Banque CIBC, y compris le président, communiquent directement avec les investisseurs et d'autres parties intéressées clés pour discuter de nos plans à l'égard des changements climatiques, et reçoivent une rétroaction directe concernant notre progression.

Pour en savoir plus sur la façon dont les changements climatiques sont pris en compte dans la surveillance du conseil d'administration, ainsi que sur des activités précises des comités, consultez notre Énoncé des pratiques de gouvernance dans la [Circulaire de sollicitation de procurations par la direction](#) de la Banque CIBC.



(1) Pour obtenir des précisions sur l'indice ESG, consultez la section « Rémunération associée aux cibles visant les changements climatiques ».

2.3 Compétences et perfectionnement des administrateurs

Plusieurs membres du conseil d'administration de la Banque CIBC ont de l'expérience en matière de facteurs ESG et de changements climatiques, comme le précise la matrice des compétences et de l'expérience des administrateurs dans notre Circulaire de sollicitation de procurations par la direction. En plus d'une production de rapports régulière, notre conseil reçoit une formation spécialisée sur les changements climatiques par l'intermédiaire d'un programme de perfectionnement des administrateurs sur les facteurs ESG, mis à jour chaque année pour aider les membres du conseil à être au fait des pratiques de gouvernance nouvelles et émergentes, des changements réglementaires et de l'évolution des enjeux mondiaux qui influent sur le contexte climatique. En 2024, le conseil d'administration a continué de consacrer du temps au perfectionnement des connaissances des administrateurs, y compris au moyen d'une séance axée sur le climat. Celle-ci a porté sur des sujets clés comme :

- L'impact du contexte géopolitique sur les efforts mondiaux de transition énergétique, en tenant particulièrement compte des répercussions sur les institutions financières;
- Les principales tendances dans le déploiement d'énergies renouvelables et de technologies de transition énergétique;
- Les changements réglementaires liés aux changements climatiques, en mettant l'accent sur les futures exigences de planification de la transition climatique.

En 2024, nous avons continué d'offrir de la formation spécialisée sur les changements climatiques à certains conseils d'administration régionaux et de filiales, en mettant l'accent sur les facteurs climatiques afin de soutenir la surveillance et l'intégration horizontales de nos objectifs climatiques dans l'ensemble de nos opérations mondiales. Par exemple, en 2024, le conseil d'administration de CIBC Caribbean a reçu de la formation sur les changements liés aux rapports de durabilité, tandis que le conseil d'administration de CIBC Mellon s'est concentré sur les changements concernant la réglementation liée aux changements climatiques.

2.4 Méthode de gestion

Haute direction

Notre président et chef de la direction est chargé de donner le bon ton à l'échelle de l'entreprise et d'établir nos priorités ESG et à l'égard des changements climatiques. La haute direction de la Banque CIBC est responsable de faire progresser ces priorités. De plus, le vice-président à la direction et chef des affaires juridiques et le premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque, qui relèvent tous deux du président et chef de la direction, jouent un rôle important dans la gestion de notre stratégie climatique et dans la surveillance de la gestion du risque lié aux changements climatiques.

Cadres supérieurs	Description de la responsabilité
Vice-président à la direction et chef des affaires juridiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la mise en œuvre de la stratégie climatique de la Banque CIBC ▪ Préside le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG ▪ Titulaire cadre des facteurs ESG à l'échelle de l'entreprise, ce qui comprend la stratégie climatique, la divulgation de l'information et la mobilisation des parties intéressées ▪ Collabore avec la haute direction pour soutenir l'intégration des facteurs ESG et de la stratégie climatique à l'échelle de la banque ▪ Dirige le groupe ESG d'entreprise, ainsi que les équipes Gouvernance, Affaires juridiques et Relations gouvernementales, Amérique du Nord, soutenant l'harmonisation des initiatives en matière de changements climatiques entre ces fonctions
Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable de la gestion du risque lié aux changements climatiques ▪ Dirige la fonction de Gestion du risque environnemental, au sein de Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise ▪ Responsable de la détermination, de l'évaluation et de la gestion du risque lié aux changements climatiques de la Banque CIBC ▪ Responsable de quelques cadres et politiques sur la détermination et le contrôle des risques, y compris les risques physiques et les risques liés à la transition en matière de changements climatiques

Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG

Notre Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG (Conseil) défend toujours la stratégie ESG de la Banque CIBC, notamment l'accent mis sur l'accélération de la lutte contre le changement climatique. L'un de ses principaux objectifs consiste à veiller à intégrer les commentaires de l'ensemble des UES et des groupes fonctionnels aux initiatives ESG à l'échelle de la banque, y compris celles liées au climat. En 2024, le Conseil a fourni des commentaires sur des sujets comme l'approche d'établissement d'objectifs de réduction des émissions financées d'ici 2030 concernant le portefeuille de fabrication automobile ainsi que le cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, et a mis à jour les paramètres de l'indice ESG pour mesurer la progression. Le Conseil a également été informé des règlements émergents liés aux changements climatiques, de l'évolution du secteur et des points de vue des investisseurs.

Notre groupe ESG d'entreprise collabore avec les UES et les groupes fonctionnels pour fournir des commentaires concernant le programme du Conseil; par ailleurs, il contribue à la préparation de documents d'information axés sur les activités internes et les tendances et perspectives externes. Cette structure vise à améliorer la coordination des activités ESG à l'échelle de la banque, y compris celles concernant les changements climatiques, et à respecter nos stratégies ESG et climatique, à surveiller les progrès et à faire le suivi de la performance par rapport aux engagements établis. Ces efforts sont aussi soutenus par un groupe plus vaste de membres de l'équipe, qui possèdent une expertise approfondie en matière de facteurs ESG ou propre aux changements climatiques et qui contribuent à la réalisation d'initiatives au sein de nos services. Par ailleurs, les comités thématiques et groupes de travail fonctionnels indiqués ci-dessous jouent un rôle essentiel dans ces efforts.

Comités et groupes de travail	Fréquence des sujets sur le climat à l'ordre du jour	Membres	Présidence	Rôle au sein de la stratégie climatique, de la gouvernance ou de la gestion du risque
Niveau exécutif				
Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG	Au moins chaque trimestre	Vice-présidents à la direction et premiers vice-présidents de l'ensemble de la banque	Vice-président à la direction et chef des affaires juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Promeut la stratégie ESG de la Banque CIBC, y compris l'accent que nous mettons sur l'accélération de la lutte contre le changement climatique, en veillant à intégrer les commentaires de l'ensemble des UES et des groupes fonctionnels aux initiatives ESG à l'échelle de la banque, en grande partie associées à d'importantes initiatives stratégiques, y compris celles qui soutiennent les progrès vers l'atteinte des objectifs liés aux changements climatiques. Fournit des commentaires sur des sujets comme l'approche d'établissement d'objectifs de réduction des émissions financées pour 2030 et les paramètres de l'indice ESG de la Banque CIBC, et s'informe sur les règlements émergents liés aux changements climatiques, l'évolution du secteur et les points de vue des investisseurs.
Comité de présentation de l'information	Chaque année	Premiers vice-présidents à la direction, vice-présidents à la direction et premiers vice-présidents de l'ensemble de la banque	Premier vice-président et chef comptable	<ul style="list-style-type: none"> Promeut des pratiques de divulgation de l'information uniformes, exactes, exhaustives, rapides ainsi que la présentation au grand public de l'information importante sur la Banque CIBC, y compris à l'égard du Rapport sur le climat, en veillant à ce que tous les renseignements importants soient dûment inclus et conformes aux autres présentations publiques de l'information de la Banque CIBC.
Comité sur la gestion mondiale du risque	Chaque trimestre	Vice-présidents à la direction et premiers vice-présidents de l'ensemble de la banque	Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> Fournit un forum où aborder et surveiller l'intérêt à l'égard du risque, le profil de risque et les stratégies d'atténuation, y compris l'examen des risques environnementaux ou climatiques pertinents.
Comité des risques juridiques et de réputation	Au besoin	Vice-présidents à la direction et premiers vice-présidents non issus d'UES	Premier vice-président à la direction et chef de la gestion du risque	<ul style="list-style-type: none"> Fournit un forum afin de déterminer si des facteurs - y compris les enjeux environnementaux et liés aux changements climatiques - visant une question ou une opération en particulier pourraient représenter un risque juridique ou de réputation pour la Banque CIBC.
Comité de direction sur les cibles d'émissions financées pour 2030	Au besoin	Cadres supérieurs d'unités d'exploitation pertinentes, de Gestion du risque et de groupe ESG d'entreprise	Sans objet	<ul style="list-style-type: none"> Supervise la méthodologie et l'approche d'établissement de cibles de réduction des émissions financées propres à chaque secteur d'ici 2030 de la Banque CIBC. Des commentaires sont sollicités pour appuyer la prise de décisions essentielles, qui comprennent l'examen de la faisabilité de l'établissement de cibles, en plus d'approuver l'approche utilisée pour les cibles déjà établies, et d'assurer l'exactitude et la pertinence des activités de la Banque CIBC. Ce comité se réunit au besoin et sa composition change en fonction de la cible et du sujet précis.

Comités et groupes de travail	Fréquence des sujets sur le climat à l'ordre du jour	Membres	Présidence	Rôle au sein de la stratégie climatique, de la gouvernance ou de la gestion du risque
Niveau exécutif				
Comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone	Au besoin	Cadres supérieurs d'unités d'exploitation pertinentes et de Gestion du risque	Vice-président, Risque environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Lorsqu'une opération exige l'évaluation du risque lié au carbone, les clients sont alors évalués par rapport aux exigences et aux normes de la Banque CIBC afin de déterminer leur réaction au risque de transition lié au carbone. Examine les clients ayant eu une évaluation décevante afin de déterminer la meilleure façon pour la Banque CIBC de soutenir leurs activités de transition, puis repère les clients à émissions élevées afin de discuter des éventuelles approches de gestion de l'exposition au risque.
Niveau de l'entreprise				
Comité des facteurs ESG de Marchés des capitaux	Chaque trimestre	Cadres supérieurs de l'ensemble des Marchés des capitaux et des principaux groupes fonctionnels	Directeur général et chef, Finance durable	<ul style="list-style-type: none"> Examine et approuve les opérations qui seront prises en compte pour l'atteinte de l'objectif de finance durable de 300 milliards de dollars de la Banque CIBC ainsi que certains nouveaux produits liés aux facteurs ESG et aux changements climatiques présentés par les secteurs d'activité de Marchés des capitaux.
Conseil sur les émissions de financement durable	Chaque trimestre et au besoin	Représentants de Trésorerie, de Finance, de Gestion du risque environnemental, du groupe ESG d'entreprise et des UES	Premier vice-président, Financement et liquidités	<ul style="list-style-type: none"> Examine et approuve le cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, y compris la détermination des activités admissibles. À l'heure actuelle, les activités admissibles en vertu du Cadre comprennent celles qui sont classées comme « vertes » ou « sociales »⁽¹⁾.
Niveau régional				
Comité régional des risques climatiques	Chaque trimestre	Chefs des secteurs d'activité et de l'infrastructure, Chefs de la gestion du risque des régions de l'Europe et de l'Asie-Pacifique	Premier vice-président et chef de la gestion du risque des régions de l'Europe et de l'Asie-Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> Fournit un forum pour s'attaquer aux enjeux réglementaires, stratégiques ainsi qu'aux risques climatiques liés aux clients pour les régions de l'Europe et de l'Asie-Pacifique. Il permet également aux membres du comité régional des risques climatiques au Canada de comprendre les normes actuelles du secteur de même que les attentes réglementaires concernant les enjeux climatiques dans ces régions.
Conseil sur les facteurs ESG, CIBC Caribbean	Chaque mois	Cadres supérieurs représentant leurs groupes fonctionnels/UES à titre de spécialiste du domaine	Directeur général, Stratégie et économie	<ul style="list-style-type: none"> Coordonne et évalue les activités et la stratégie ESG de CIBC Caribbean, et veille à ce que les répercussions des décisions liées aux facteurs ESG sur tous les secteurs de la banque soient bien comprises.

(1) Pour obtenir des précisions, consultez le [cadre des émissions de financement durable de 2024](#).

Équipes à l'échelle de l'entreprise qui soutiennent la lutte contre les changements climatiques

En plus de soutenir la surveillance et la gestion efficaces de notre stratégie climatique, la structure de gouvernance climatique de la Banque CIBC soutient sa mise en œuvre à l'échelle de l'entreprise. Notre groupe ESG d'entreprise, dirigé par le premier vice-président, Facteurs ESG et gouvernance d'entreprise, facilite la mobilisation et la prise de mesures dans l'ensemble des UES et des groupes fonctionnels. Afin de soutenir l'intégration des risques et des occasions liés aux changements climatiques à notre stratégie ESG et aux activités d'exploitation de la banque, le groupe ESG d'entreprise travaille en partenariat avec des experts à l'échelle de la banque, dont l'équipe Gestion du risque environnemental et les équipes Finance durable et Services consultatifs sur la durabilité au sein de Marchés des capitaux. En plus de décrire le cadre de gouvernance ESG établi, le Cadre environnemental et social mondial donne un aperçu de la façon dont la Banque CIBC établit et met en œuvre sa stratégie ESG et les politiques connexes et gère les risques environnementaux et sociaux.

Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, qui comprend une équipe Gestion du risque environnemental attitrée qui relève du vice-président à la direction, Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, supervise de façon indépendante la détermination, la mesure, la surveillance et la gestion des risques liés aux changements climatiques. L'équipe veille à ce que les facteurs climatiques soient intégrés aux politiques, aux cadres de gestion du risque et à l'intérêt à l'égard du risque. L'équipe assume les responsabilités suivantes :

- Mesurer nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030⁽¹⁾ conformément à la méthodologie élaborée à l'interne et les émissions financées absolues, conformément aux méthodologies du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF);
- Déterminer et évaluer les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques auxquels s'expose la Banque CIBC à court, à moyen et à long terme par l'intermédiaire de cartes thermiques et d'analyses de scénarios;
- Intégrer le risque climatique à la gestion globale du risque d'entreprise, notamment par une méthodologie d'évaluation du risque et de mesure de l'exposition des actifs au risque lié au carbone;
- Surveiller et assurer la conformité aux exigences réglementaires visant le risque lié aux changements climatiques.

Rémunération associée aux cibles visant les changements climatiques

L'objectif premier du cadre de gouvernance ESG de la Banque CIBC reste de favoriser la responsabilisation à l'échelle de l'entreprise. Les grilles de pointage du chef de la direction et de la haute direction comprennent des mesures de rendement liées aux facteurs ESG, lesquelles sont prises en compte dans celles des secteurs d'activité, s'il y a lieu.

De plus, les primes d'encouragement tiennent compte du rendement ESG sur la base de l'indice ESG de la Banque CIBC. La rémunération des cadres supérieurs et de la majorité des employés est liée aux comportements et aux résultats de chacun selon le facteur de rendement individuel et au rendement à l'échelle de l'entreprise selon le facteur de rendement opérationnel, qui est approuvé par le conseil d'administration. L'indice ESG représente 10 % de l'ensemble du facteur de rendement opérationnel, de sorte que la réalisation de nos objectifs ESG est une composante des primes d'encouragement annuelles. Nous continuons de maintenir l'harmonisation entre l'indice ESG interne et notre grille de pointage publique aux fins de transparence de la divulgation du lien entre le rendement ESG et les primes d'encouragement annuelles.

Notre indice ESG suit et quantifie les progrès réalisés à l'égard de nos priorités ESG, y compris nos objectifs liés aux changements climatiques, dans l'ensemble des UES et des groupes fonctionnels. Les mesures de l'indice ESG et les objectifs annuels sont liés à nos engagements publics à l'égard de chaque priorité stratégique ESG, y compris ceux qui comportent des objectifs pluriannuels. Les mesures concernant les changements climatiques sont prises en compte dans l'indice ESG de 2024 par l'intermédiaire de la priorité stratégique Accélération de la lutte contre les changements climatiques, qui représente 34 % de la pondération totale attribuée aux priorités stratégiques ESG. Ce qui comprend des mesures portant sur la finance durable⁽²⁾, les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) liés aux activités (champs d'application 1 et 2 sur une base absolue), et nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030. Le rendement des mesures de l'indice ESG fait l'objet d'un suivi et de rapports trimestriels à l'intention de la haute direction et du conseil d'administration de la banque. L'indice ESG fait l'objet d'un examen annuel en consultation avec le Conseil des cadres supérieurs sur les facteurs ESG et la haute direction de la Banque CIBC, et son approbation finale relève du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction.

Pour en savoir plus sur la rémunération des cadres supérieurs et l'indice ESG de la Banque CIBC, consultez la [Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Banque CIBC](#).

(1) Nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 sont des cibles provisoires établies par la Banque CIBC qui cadrent avec une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050. Il existe des méthodologies reconnues à l'échelle internationale pour établir des cibles de réduction des émissions financées qui mettent l'accent sur la réduction absolue des émissions financées ou la réduction de l'intensité des émissions des activités commerciales. À l'heure actuelle, toutes les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 établies par la Banque CIBC sont liées à l'intensité des émissions des activités commerciales financées par la Banque CIBC. Consultez la méthodologie décrite dans [l'approche de carboneutralité de la Banque CIBC](#).

(2) Consultez la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.

3.0 Notre stratégie climatique



3.0

Notre stratégie climatique

Notre stratégie climatique est l'une des trois priorités stratégiques de notre stratégie ESG. Ces priorités stratégiques sont les suivantes : renforcer l'intégrité et la confiance, ouvrir des possibilités et accélérer la lutte contre les changements climatiques. Notre stratégie ESG nous engage à mobiliser nos ressources afin de soutenir des changements positifs pour notre équipe, nos clients, nos collectivités et notre planète, contribuant ainsi à un avenir plus sûr, équitable et durable, où les ambitions de chacun deviennent réalité.

Notre stratégie climatique repose sur quatre piliers



Soutien à la transition de nos clients

Nous croyons que nous pouvons avoir une plus grande influence sur les secteurs à forte intensité carbonique en mobilisant nos clients vers un avenir sobre en carbone et en les soutenant dans leur transition.

Notre approche évolutive pour soutenir nos clients comprend l'intégration des activités de transition dans nos évaluations et nos décisions. Nous avons donné le coup d'envoi il y a quelques années avec la méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone et, cette année, nous avons ajouté l'élaboration du Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition, afin de mieux comprendre la planification de la transition des clients et de soutenir les efforts de mobilisation des clients de la Banque CIBC⁽¹⁾.



Encouragement du comportement des consommateurs

Nous offrons des renseignements et des conseils pour inciter et encourager les consommateurs à envisager des choix sobres en carbone.

Grâce à l'[Espace climat de la Banque CIBC](#), un centre de formation qui explique comment effectuer une transition vers un mode de vie à faibles émissions de carbone, nos clients peuvent trouver du soutien pour intégrer des mesures de lutte contre les changements climatiques dans leur quotidien et réduire au minimum les GES en choisissant de modifier leurs modes de vies, de transport et d'investissement.



Optimisation de nos activités

La première étape de notre parcours d'adaptation aux changements climatiques est d'opter pour une gestion responsable de nos activités afin d'atténuer et de réduire notre impact sur l'environnement.

Dans le cadre de nos activités, nous avons mis au point des processus pour recueillir des données, prévoir les émissions du réseau, intégrer des initiatives d'efficacité énergétique à la planification des immobilisations et nous tenir au courant des derniers développements technologiques, réglementaires et du marché. Notre cible est de réduire de 30 % nos émissions de GES absolues des champs d'application 1 et 2 attribuables à nos activités d'exploitation d'ici 2028, par rapport au niveau de référence de 2018, pour nos activités au Canada et aux États-Unis⁽²⁾.



Communication de nos progrès

Nous sommes transparents et responsables dans nos efforts visant à soutenir un avenir durable pour notre équipe, nos clients, nos collectivités et notre planète, en fournissant des renseignements sur nos objectifs et nos progrès par la divulgation relative aux changements climatiques.

(1) La mise en œuvre du Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition débutera en 2025.

(2) Consultez la section 6.5 « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », qui traite des énoncés prospectifs dans le présent rapport.

En 2024, nous avons fait des progrès en mettant en œuvre notre stratégie climatique au sein de nos quatre piliers stratégiques afin de soutenir les solutions de lutte contre les changements climatiques et de faciliter la transition vers un avenir durable et sobre en carbone.

À l'appui de nos premier et troisième piliers, notre objectif de carboneutralité pour 2050, qui comprend les activités de financement, s'appuie sur une projection des réductions d'émissions énoncée dans le scénario « Zéro émission nette à l'horizon 2050 » de l'Agence internationale de l'énergie (scénario NZE de l'AIE)⁽¹⁾. Les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030⁽²⁾ ont été établies pour faire le suivi de la progression de nos portefeuilles à forte intensité carbonique par rapport à la trajectoire établie dans le scénario NZE de l'AIE. Par ailleurs, nous continuons de mettre l'accent sur la diminution de notre empreinte environnementale en réduisant les émissions de GES liées à nos activités immobilières au Canada et aux États-Unis.

Progrès réalisés en 2024 par rapport à nos piliers climatiques

Officialisation du Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition pour nos clients des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'électricité

Progression cumulative de **66,6 %** à l'égard de notre objectif de finance durable, avec **28,1 milliards de dollars** ayant été consacrés aux activités vertes admissibles⁽³⁾

Progression à l'égard de nos émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 attribuables à nos activités, atteignant une réduction cumulative de **31,4 %**⁽⁴⁾

Réduction totale de **23,2 %** de l'intensité des émissions liées aux activités d'exploitation dans notre portefeuille de pétrole et de gaz de 2020 (année de référence) à 2023

Réduction totale de **0,7 %** de l'intensité des émissions liées à l'utilisation finale dans notre portefeuille de pétrole et de gaz de 2020 (année de référence) à 2023

Réduction totale de **21,3 %** de l'intensité des émissions dans notre portefeuille de production d'électricité de 2020 (année de référence) à 2023

Réduction totale de **4,8 %** de l'intensité des émissions dans notre portefeuille de fabrication automobile de 2021 (année de référence) à 2022

(1) AIE, 2021, Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector.

(2) Nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 sont des cibles provisoires établies par la Banque CIBC qui cadrent avec une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050. Il existe des méthodologies reconnues à l'échelle internationale pour établir des cibles de réduction des émissions financées qui mettent l'accent sur la réduction absolue des émissions financées ou la réduction de l'intensité des émissions des activités commerciales. À l'heure actuelle, toutes les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 établis par la Banque CIBC sont liées à l'intensité des émissions des activités commerciales financées par la Banque CIBC. Consultez la méthodologie décrite dans [l'approche de carboneutralité de la Banque CIBC](#).

(3) Consultez la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.

(4) Par l'atteinte de cette cible, nous conserverons notre objectif pour nous assurer que nos progrès demeurent sur la bonne voie.



3.1 Avancement de notre stratégie climatique

Depuis 2019, la Banque CIBC met l'accent sur des initiatives climatiques visant à réduire l'impact environnemental de ses activités et à aider ses clients à effectuer la transition vers une économie sobre en carbone et plus durable. Globalement, nous avons pris plusieurs mesures pour mettre en œuvre notre stratégie climatique. Par exemple, nous avons élaboré notre Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition pour le secteur de l'énergie, qui devrait être mis en œuvre en 2025. Vous trouverez ci-dessous les faits saillants de 2019 à 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Soutien à la transition de nos clients	Établissement d'un objectif de mobilisation de 150 G\$ pour des services de finance durable d'ici 2027	Émission d'une première obligation verte pour une valeur de 500 M\$ US	<p>Annonce d'investissements de 100 millions de dollars dans des sociétés en commandite à l'appui de placements pour les technologies climatiques et la transition énergétique</p> <p>Mise sur pied du groupe Énergie, infrastructure et transition, Banque d'investissement en 2021 pour tenir compte de l'évolution des thèmes liés aux marchés et à l'environnement, tout en aidant davantage nos clients à évaluer les occasions et les risques en cette période de changements environnementaux, réglementaires, technologiques et sociaux</p> <p>Adhésion au PCAF</p> <p>Doublement de l'objectif de finance durable pour le porter à 300 G\$ d'ici 2030⁽¹⁾</p> <p>Annonce de l'objectif de carboneutralité pour les activités de financement et d'exploitation d'ici 2050⁽²⁾</p> <p>Élaboration d'une méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone et mise en œuvre de celle-ci pour nos clients commerciaux et de grandes entreprises</p>	<p>Présentation des résultats de notre méthode d'évaluation du risque lié au carbone pour notre clientèle d'entreprises et de grandes entreprises</p> <p>Établissement de cibles de réduction de l'intensité des émissions financées d'ici 2030 visant nos portefeuilles de pétrole et de gaz et de production d'électricité</p>	<p>Établissement d'un objectif de réduction de l'intensité des émissions financées pour 2030 visant notre portefeuille de fabrication automobile</p> <p>Présentation de l'information concernant les émissions financées absolues pour un total de sept catégories d'actifs au moyen du cadre du PCAF</p>	<p>Élaboration du Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition afin de mieux comprendre les objectifs de transition de nos clients et les mesures prises à l'échelle de nos portefeuilles des secteurs pétrolier et gazier et de production d'électricité</p> <p>Présentation de l'information concernant les engagements de financement des énergies propres qui soutiennent la mise en œuvre d'énergies sans émissions</p> <p>Présentation de l'information sur la ventilation de 28,1 G\$ en activités écologiques admissibles conforme à notre Méthodologie de finance durable 2024⁽¹⁾</p>
Encouragement du comportement des consommateurs			<p>Lancement de l'Espace climat de la Banque CIBC, un carrefour de renseignements qui informe les clients sur des moyens de passer à un mode de vie sobre en carbone</p> <p>Élaboration de notre premier programme écologique pour les véhicules en avril 2021 auprès de plus de 3 200 concessionnaires partenaires de la Banque CIBC au Canada</p>			
Optimisation de nos activités	Établissement d'un objectif opérationnel de réduction de l'intensité des émissions de 20 % d'ici 2026 (année de référence 2018)	Établissement d'un objectif pour atteindre une consommation d'électricité entièrement renouvelable et des activités carboneutres d'ici 2024	Révision de notre objectif de réduction des émissions absolues de GES provenant de nos activités, désormais de 30 % (auparavant 20 %) d'ici 2028 (année de référence 2018)		Réalisation de 87,7 % de notre objectif de réduction des émissions absolues de 30 % d'ici 2028 (année de référence 2018)	Réductions cumulatives de 31,4 % des émissions absolues provenant des activités d'exploitation au Canada et aux États-Unis (champs d'application 1 et 2 fondées sur l'emplacement) (année de référence 2018)

(1) Consultez la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance.
 (2) Les activités de financement comprises dans notre objectif de carboneutralité se rapportent aux secteurs et aux activités visées pour lesquels nous avons établi des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, qui sont fondées sur les projections énoncées dans le scénario NZE de l'AIE. Celles-ci comprennent nos engagements et nos facilités de financement, qui représentent la part de la Banque CIBC de l'affectation économique réelle en ce qui a trait à la prise ferme sur les marchés des titres de participation et sur les marchés des titres de créance, le cas échéant. Consultez la méthodologie décrite dans l'[Approche de carboneutralité](#) de la Banque CIBC pour en savoir plus.

3.2 Plan de mise en œuvre et de mobilisation de la Banque CIBC

Le plan de mise en œuvre et de mobilisation de la Banque CIBC décrit les mesures que nous prenons pour faire progresser notre stratégie climatique, et souligne l'engagement de la Banque CIBC auprès de nos clients, du secteur et des gouvernements.

Intégration des activités de transition des clients dans nos évaluations et nos décisions

La Banque CIBC offre des services financiers à des sociétés commerciales, de grandes entreprises et des clients institutionnels de plusieurs secteurs. Cela comprend les clients nouveaux et actuels dont les stratégies climatiques et les efforts de planification de la transition varient. En tirant parti de notre rôle de fournisseur de capitaux, nous mettons l'accent sur l'aide que nous apportons à nos clients dans leur transition vers une économie sobre en carbone.

La Banque CIBC intègre des facteurs liés aux changements climatiques à ses outils et processus de prise de décisions, y compris en ce qui a trait à certaines décisions de prêt et approbations d'opérations.

Voici quelques-unes des façons dont nous intégrons ces facteurs dans notre approche en matière de prêts :

- Notre méthodologie actuelle d'évaluation du risque lié au carbone a été le principal outil pour évaluer la prise en compte des enjeux climatiques par nos clients commerciaux et de grandes entreprises depuis plusieurs années, ce qui nous aide à comprendre leurs profils de risque liés au carbone.
- Notre nouveau Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition, qui vise à évaluer et à comprendre les efforts de planification de la transition de nos clients des secteurs pétrolier et gazier et de la production d'électricité à la fois au niveau des clients et du portefeuille de l'industrie. Ce cadre sera mis en œuvre pendant l'exercice 2025 et évoluera vraisemblablement au fil du temps à mesure que le contexte réglementaire changera.

Outils et processus de prise de décision liés aux changements climatiques de la Banque CIBC

Outil et processus	Objectif	Utilisation/exécution	Portée du client
Méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone	Approche intersectorielle pour évaluer et comprendre le risque de transition auquel s'exposent nos clients, ce risque pouvant jouer sur le crédit-solvabilité et représenter un risque pour la Banque CIBC	Chaque année	Portefeuilles de clients commerciaux et de grandes entreprises (nous appliquons un seuil interne pour cibler chacun) ⁽¹⁾
Cadre de la transition	Approche visant à évaluer et à comprendre les progrès de la planification de la transition des clients afin d'orienter la mobilisation des clients et de soutenir les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 de la Banque CIBC	Lorsqu'un client présente une demande de capital	Clients des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'électricité de la Banque CIBC visés par les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030

Nous approfondissons la question de notre méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone à la section « [Gestion du risque](#) » et celle du Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition à la section ci-dessous.

(1) Sont exclus les gouvernements, les institutions financières et les institutions financières non bancaires.

Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition de la Banque CIBC

En 2024, à l'appui de la stratégie climatique de la Banque CIBC, nous avons élaboré le Cadre de la transition afin de mieux comprendre les mesures de planification de la transition de nos clients à l'échelle de nos portefeuilles des secteurs de la production d'électricité et du pétrole et du gaz. Ce cadre vise à soutenir les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 de la Banque CIBC à l'égard des portefeuilles de pétrole et de gaz et de production d'électricité, ainsi qu'à satisfaire aux directives réglementaires. Le cadre, qui sera mis en œuvre pendant l'exercice 2025, est fondé sur les directives du secteur sur la planification de la transition; il évoluera vraisemblablement au fil du temps à mesure que le contexte réglementaire changera.

Le cadre comprend cinq critères précis, regroupés sous deux principaux thèmes liés à la transition : les mesures de décarbonation et la responsabilisation. La Banque CIBC considère ces critères comme des éléments clés d'un plan de transition solide; ces critères s'appuient sur des directives et des méthodologies internationales⁽¹⁾. Au moment de publier le présent rapport, il n'existait aucune méthodologie normalisée de planification de la transition pour les banques sur le marché canadien. En conséquence, le cadre évoluera au fil du temps.

Cadre de la transition de la Banque CIBC

Catégorie	Résumé des critères
Mesures de décarbonation	Engagement à l'échelle de l'organisation
	Objectifs stratégiques et mesures définis pour atteindre les engagements de carboneutralité
	Défense/mobilisation en matière de politiques publiques liées aux changements climatiques
Responsabilisation	Divulcation sur les émissions et les objectifs
	Gouvernance

La planification de la transition de nos clients ne sera pas uniforme, certains étant à un stade plus avancé que d'autres. Le cadre de transition est conçu pour tenir compte de cette particularité et classe les efforts de transition des clients en quatre catégories – précoce, en développement, intermédiaire et avancé –, en fonction des résultats obtenus pour l'ensemble des critères d'évaluation⁽²⁾.

Cette évaluation vise à orienter les efforts de mobilisation des clients de la Banque CIBC ainsi qu'à soutenir la capacité de cette dernière à leur proposer des solutions de produits durables et à formuler des conseils pertinents pour répondre à leurs besoins de décarbonation. En 2024, la Banque CIBC a entrepris une évaluation préliminaire d'une partie de ses portefeuilles de pétrole et de gaz et de production d'électricité en s'appuyant sur ces critères. Seuls les clients qui répondaient aux cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 de la Banque CIBC ont été sélectionnés pour l'exercice d'évaluation préliminaire.

Les clients des secteurs du pétrole et du gaz de la Banque CIBC visés par les objectifs de réduction des émissions financées pour 2030 comprennent les émissions des producteurs en amont, des raffineurs en aval et des compagnies intégrées qui exercent leurs activités en amont et en aval. Les sociétés de services et du secteur intermédiaire sont exclues. Les clients du secteur de la production d'électricité de la Banque CIBC visés par les objectifs de réduction des émissions financées pour 2030 comprennent les producteurs d'électricité indépendants et ceux dont les activités sont intégrées (p. ex., production, transport et distribution d'électricité). Les sociétés assurant exclusivement le transport et la distribution ont été exclues. De plus, au sein de ce groupe, seuls les clients qui sont considérés comme des émetteurs seront évalués. Les clients dont les actifs de production d'électricité sont entièrement exempts d'émissions sont exclus de l'évaluation (même s'ils respectent la portée de notre approche d'établissement d'objectifs de réduction des émissions financées pour 2030), car on présume qu'ils sont déjà sur une trajectoire de carboneutralité et qu'ils n'ont donc pas besoin d'une évaluation plus approfondie ou d'une mobilisation à l'égard de leurs efforts de planification de la transition. Pour en savoir plus sur notre méthodologie de réduction des émissions financées pour 2030, consultez notre [approche de carboneutralité](#).

(1) *Recommendations and Guidance on Financial Institutions Net-Zero Plans*, Glasgow Financial Alliance for Net Zero et *Guidance, Transition Plan Taskforce*.

(2) Les critères ne sont pas équipondérés.

3.3 Finance durable

En plus de notre stratégie relative aux changements climatiques et conformément à notre pilier stratégique visant à soutenir la transition de nos clients, la Banque CIBC offre une gamme diversifiée de produits et de services pour aider ses clients à atteindre leurs objectifs de durabilité. Pour orienter nos priorités, la Banque CIBC a établi comme objectif de mobiliser 300 milliards de dollars pour des activités et des services de finance durable de 2018 à 2030⁽¹⁾. Cet objectif permet à la Banque CIBC d'offrir à ses clients le capital financier ou les conseils nécessaires pour saisir les occasions d'amélioration des critères écologiques, de décarbonation et sociaux dans leur entreprise. En 2024, nous avons mobilisé 42,5 milliards de dollars pour des activités de finance durable, soit un total cumulé de 66,6 % (ou 199,8 milliards de dollars) vers l'atteinte de notre objectif de 300 milliards de dollars⁽²⁾. Les activités et les produits de finance durable visent à aider les clients à atteindre leurs objectifs écologiques, de décarbonation et sociaux (tels qu'ils sont définis dans notre [Méthodologie de finance durable](#)). Ces objectifs comprennent, sans s'y limiter, les ambitions liées aux changements climatiques; par conséquent, ils ne contribuent pas toujours à une réduction des émissions de GES. La finance durable peut aussi comprendre des activités écologiques admissibles ou des cibles visant à réduire le taux de croissance ou l'intensité des émissions de GES d'un client, mais qui ne réduisent pas nécessairement la croissance de ses émissions absolues. Pour en savoir plus sur l'approche de la Banque CIBC à l'égard de la finance durable, consultez la section 4.1 de notre [Rapport sur la durabilité 2024](#).

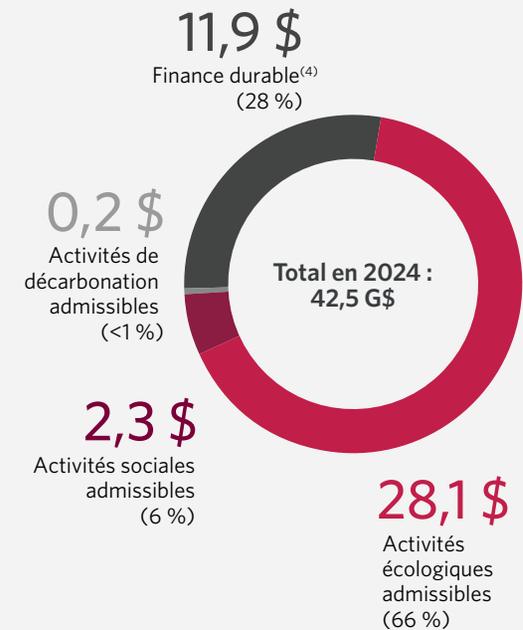
L'objectif de finance durable de la Banque CIBC et nos cibles de réduction des émissions d'ici 2030 sont des engagements distincts assortis d'approches et de méthodologies distinctes.

Les progrès réalisés vers l'atteinte de l'objectif de finance durable de la Banque CIBC sont évalués annuellement en fonction de la valeur des activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, conformément à notre [Méthodologie de finance durable](#). Les activités de finance durable comprennent celles qui ne sont pas liées aux changements climatiques, aux émissions ou à l'environnement, comme le logement abordable. Pour qu'une activité soit prise en compte dans l'objectif de finance durable de la Banque CIBC, elle doit faire l'objet d'un processus d'examen et d'approbation rigoureux et satisfaire aux critères d'admissibilité de la [Méthodologie de finance durable](#).

Les cibles de réduction des émissions financées de la Banque CIBC d'ici 2030 font partie de notre objectif de carboneutralité, selon une projection de réduction des émissions décrite dans le scénario NZE de l'AIE⁽³⁾. Nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 ont été établies pour faire le suivi de la progression de nos portefeuilles à forte intensité carbonique par rapport à la trajectoire établie dans le scénario NZE de l'AIE. Les progrès réalisés vers l'atteinte des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 sont mesurés en termes de réduction de l'intensité des émissions de GES dans les secteurs applicables. Pour en savoir plus sur nos cibles de réduction des émissions d'ici 2030, consultez la section sur [l'établissement de celles-ci](#) et notre [approche de carboneutralité](#).

Opérations de finance durable de 2024

(en milliards)



(1) Consultez la [Méthodologie de finance durable](#) de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.

(2) La [Méthodologie de finance durable](#) de la Banque CIBC est en vigueur de façon prospective pour les opérations admissibles conclues à compter du 1^{er} novembre 2023 et a été utilisée pour calculer le rendement de la Banque CIBC en 2024. Les rapports relatifs à nos rendements annuels et cumulatifs pour les périodes terminées entre le 31 octobre 2018 et le 31 octobre 2023 n'ont pas été retraités. La méthodologie appliquée à nos progrès historiques et cumulatifs de 2023 a été établie en 2018, puis mise à jour chaque année de 2021 à 2024 pour tenir compte de l'évolution des pratiques du marché et des lignes directrices sectorielles (par exemple, en ce qui a trait aux activités admissibles ou aux produits pour les clients PME). Pour en savoir plus sur les méthodologies internes antérieures, y compris les activités admissibles, les produits pour les clients PME et les méthodes de mesure, consultez les [Rapports sur la durabilité](#) archivés de la Banque CIBC, qui se trouvent dans Archives sur notre site Web.

(3) AIE, 2021, Net Zero by 2050: A Roadmap for the Global Energy Sector.

(4) Cette catégorie comprend les obligations ou prêts durables désignés et les opérations liées à la durabilité. Ces dernières sont des opérations qui visent à inciter les clients à atteindre des cibles ESG prédéterminées ayant des répercussions sur la tarification, conformément aux lignes directrices, aux principes et aux cadres applicables.

Activités écologiques admissibles

La Banque CIBC soutient les efforts de transition climatique de ses clients en leur offrant des produits et des services comme des prêts pour la réduction des émissions de carbone et l'énergie propre, des services d'investissement et de conseils, des obligations vertes et des prêts verts. Nous sommes orientés vers la détermination d'occasions qui aideront nos clients dans leurs efforts de décarbonation.

Pour la Banque CIBC, le fait d'offrir des solutions de financement et des services consultatifs écologiques est une occasion de soutenir la capacité de ses clients à mettre en œuvre des initiatives liées aux changements climatiques dans l'ensemble de leurs activités, tout en contribuant à notre objectif de mobilisation de 300 milliards de dollars en activités de finance durable d'ici 2030 (de 2018 à 2030). Les activités et les services écologiques proposés par la Banque CIBC et conformes à notre Méthodologie de finance durable ont totalisé 28,1 milliards de dollars en 2024. Le montant le plus important dans cette catégorie était l'énergie propre, qui s'est élevé à 19,1 milliards de dollars (68 % du total des activités écologiques admissibles). Les activités admissibles liées à l'énergie propre comprennent notamment⁽¹⁾ les sources d'énergie propre comme l'énergie solaire, et l'énergie éolienne terrestre et en mer. Vous trouverez ci-dessous une ventilation complète des activités écologiques admissibles que nous avons financées en 2024.

Activités écologiques admissibles en 2024

Activités écologiques admissibles en 2024	G\$	%
Énergie propre	19,1 \$	68 %
Combustibles propres	2,9 \$	10 %
Immeubles verts	1,2 \$	4 %
Autre ⁽²⁾	0,5 \$	2 %
Produits thématiques verts		
Obligations vertes	4,0 \$	15 %
Prêts verts	0,4 \$	1 %
Total des activités écologiques admissibles	28,1 \$	100 %

Nous suivons annuellement les progrès vers l'atteinte de l'objectif de finance durable de 300 milliards de dollars de la Banque CIBC (entre 2018 et 2030), conformément à notre Méthodologie de finance durable. Ce suivi nous permet de déterminer le volume de produits et services écologiques, de décarbonation et sociaux admissibles que nous avons mobilisés pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs de durabilité. Pour en savoir plus sur nos produits pour les clients PME, notre méthodologie de mesure, nos parcours de classification et nos activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, consultez la [Méthodologie de finance durable](#) de la Banque CIBC.



(1) Consultez la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.

(2) Cette catégorie inclut l'efficacité énergétique, la prévention et le contrôle de la pollution ainsi que les transports non polluants.

3.4 Produits et solutions durables

Services consultatifs de la Banque CIBC

La Banque CIBC communique régulièrement avec ses clients au moyen de services consultatifs. Les communications portant sur les occasions de finance durable ont visé principalement nos clients des secteurs de l'énergie, des énergies renouvelables et de la production d'électricité, des services publics, du secteur intermédiaire et des technologies climatiques. Elles ont porté sur des sujets comme les énergies solaire et éolienne, le stockage par batterie, l'hydrogène, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone ainsi que les biocarburants. Les interactions avec les clients actuels et potentiels prennent différentes formes :

- Placements, financement, partenariats et monétisation dans les énergies renouvelables;
- Opérations et occasions de financement dans la transition énergétique;
- Croissance de capital et augmentation des occasions pour nos clients du secteur des technologies climatiques;
- Répercussions des politiques climatiques et éventuelles occasions commerciales et opérationnelles.



Activité sur le marché du carbone

La Banque CIBC est active dans un certain nombre de marchés du carbone et de systèmes d'échange de quotas d'émission de carbone, y compris le California Carbon Allowances, la Regional Greenhouse Gas Initiative, le European Union Allowances et le United Kingdom Allowances, en plus de participer dans des crédits carbone et des certificats d'énergie renouvelable.



Équipe Énergie, infrastructure et transition

L'équipe Énergie, infrastructure et transition du groupe Banque d'investissement de la Banque CIBC représente une plateforme mondiale intégrée de fusions et acquisitions, de marchés des capitaux et de financement de projets, et possède des connaissances et une expertise techniques dans le segment des énergies renouvelables et dans des secteurs clés de la transition énergétique, comme les énergies solaire et éolienne, le stockage d'énergie, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, les biocarburants et l'hydrogène. La Banque CIBC maintient des relations solides et de confiance, offrant des conseils financiers à des investisseurs et à des sociétés clés du secteur de l'électricité, des énergies renouvelables, des infrastructures, de l'énergie, des services publics, du secteur intermédiaire et des technologies climatiques. Nous proposons une gamme complète de services financiers à nos clients, notamment en ce qui concerne les fusions et acquisitions, les services consultatifs relatifs aux créances, la structuration de la dette, les marchés des actions et des titres de créance, la mobilisation de capitaux de croissance et les solutions sur les marchés mondiaux.

Pour en savoir plus sur nos produits et solutions durables, consultez la section [4.0 de notre Rapport sur la durabilité 2024](#).

Marchés des capitaux CIBC : priorité à la transition climatique

Marchés des capitaux CIBC offre des produits et services liés aux changements climatiques afin de continuer à proposer des solutions qui soutiennent les objectifs de nos clients en matière d'énergies renouvelables et de transition énergétique. Nous y parvenons grâce à une plateforme intégrée et mondiale dans l'ensemble des équipes Services consultatifs, Services financiers aux entreprises à l'échelle mondiale, Marchés des titres de créance et Marchés des titres de participation, ainsi qu'au moyen de recherches et d'observations. Pour en savoir plus sur nos produits et solutions, consultez la section 4.0 de notre [Rapport sur la durabilité 2024](#).

Exemples de produits et de solutions liés aux changements climatiques de Marchés des capitaux CIBC

Prêts verts : Ils soutiennent les activités conformes aux principes de prêts verts. Les activités admissibles comprennent la production, le transport et la distribution d'énergie renouvelable, les projets d'efficacité énergétique et les transports non polluants⁽¹⁾.

Obligations vertes : Notre équipe Trésorerie détient un portefeuille d'obligations vertes et les émet.

Prêts liés à la durabilité : Il s'agit de prêts à usage général qui visent à inciter les emprunteurs à prendre un engagement à l'égard de la durabilité en intégrant des cibles ESG prédéterminées aux prêts, conformément aux lignes directrices, aux principes et aux cadres applicables.

Commerce extérieur durable : Dans le contexte de notre soutien aux objectifs de transition de nos clients, nous offrons un éventail de produits de commerce écologique et durable couvrant le financement des comptes clients et des comptes fournisseurs ainsi que de la chaîne d'approvisionnement⁽¹⁾.

Garantie de financement durable : Le programme pilote de garantie de financement durable – établi par Exportation et développement Canada (EDC) – est une solution de partage du risque qui vise à soutenir les prêts qui contribuent aux activités écologiques admissibles (comme l'efficacité énergétique, la production d'électricité renouvelable, et la prévention et le contrôle de la pollution) et qui fournit jusqu'à 1 milliard de dollars de financement. Depuis qu'elle a annoncé sa collaboration avec EDC en 2023, la Banque CIBC est devenue la première institution financière à déployer des capitaux dans le cadre du programme pilote de garantie de financement durable.

Solutions climatiques : La Banque CIBC s'est engagée à investir 100 millions de dollars dans des sociétés en commandite à l'appui de fonds pour les technologies climatiques et la transition énergétique et a alloué près de la moitié de cette somme à ce jour. Grâce à cette mesure, la Banque CIBC a soutenu des partenaires de l'écosystème des technologies climatiques dans des secteurs comme les technologies relatives au carbone, les carburants à faibles émissions de carbone, le stockage d'énergie et l'hydrogène propre.

(1) Consultez la Méthodologie de finance durable de la Banque CIBC pour en savoir plus sur les activités écologiques, de décarbonation et sociales admissibles, les critères d'admissibilité, les produits pour les clients PME et la méthodologie de mesure connexes utilisés pour la classification d'une opération en tant qu'opération de finance durable.

3.5 Mobilisation du secteur public

Afin de soutenir une transition climatique réfléchiée et coordonnée, la Banque CIBC appuie l'élaboration de politiques publiques en communiquant directement avec le gouvernement et les groupes du secteur pour défendre leurs intérêts. Ces efforts de mobilisation visent à renforcer notre capacité à réaliser notre stratégie climatique. Nos équipes groupe ESG d'entreprise et Relations gouvernementales relèvent toutes deux du vice-président à la direction et chef des affaires juridiques, favorisant l'harmonisation et la coordination des activités des deux équipes.

Notre objectif est d'agir à titre de conseiller de confiance en veillant à proposer aux clients une compréhension approfondie du contexte des politiques liées à la transition et à offrir aux gouvernements un point de vue étayé et éclairé sur le secteur. La Banque CIBC respecte toutes les lois et directives applicables visant l'ensemble de ses activités de lobbying.

Au cours de la dernière année, la Banque CIBC a communiqué directement avec le gouvernement du Canada pour mieux comprendre les orientations de la politique fédérale en matière de changements climatiques. Voici deux exemples de ces interactions :

- Discussions avec le ministère des Finances sur l'état de la taxonomie verte et de transition, à la suite des travaux de l'ancien Conseil d'action en matière de finance durable
- Consultations avec Environnement et Changement climatique Canada sur la conformité des marchés du carbone



3.6 Mobilisation du secteur

La Banque CIBC joue un rôle dans l'échange d'observations et d'expertise sur les changements climatiques, tout en favorisant la collaboration intersectorielle pour faire progresser la transition vers une économie sobre en carbone dans le secteur financier. Nous faisons preuve de leadership éclairé sur les enjeux climatiques, nous collaborons avec le secteur et échangeons des connaissances au moyen de placements et de partenariats stratégiques avec des universités.

Exemples de mobilisation du secteur par la Banque CIBC

Type de mobilisation	Institution	Description de la mobilisation
Leadership éclairé	Center for Climate-Aligned Finance (CCAF) établi par RMI	Nous avons été la première banque canadienne à devenir membre du CCAF de RMI en 2021. Notre adhésion nous y fournit une précieuse perspective pour orienter nos efforts de décarbonation et soutenir notre leadership éclairé.
Collaboration sectorielle	PCAF	La Banque CIBC est membre du PCAF, au sein duquel elle soutient ses efforts d'élaboration de normes de responsabilisation et de divulgation des émissions de GES financées. En tant que membre du PCAF, nous avons pris l'engagement de mesurer nos émissions absolues financées et facilitées liées aux activités de prêt, de placement et de prise ferme, et de divulguer l'information à cet égard.
	Circular Economy Leadership Canada	Nous avons adhéré au réseau en 2022; celui-ci regroupe des entreprises, des organismes à but non lucratif et des universités et a pour objectif d'accélérer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone au Canada au moyen d'un leadership éclairé, d'une expertise technique et de plateformes collaboratives.
	Climate Smart Buildings Alliance	La Banque CIBC s'est jointe à cette organisation en 2024, une coalition d'entreprises du secteur du bâtiment qui vise à accélérer la transition vers la carboneutralité. Elle travaille avec des intervenants du secteur, des gouvernements, des chercheurs et des innovateurs pour mettre à l'essai des idées, créer des solutions et favoriser des changements systémiques respectueux du climat.
Autres partenariats stratégiques	Schulich School of Business, Université York, Université McGill et le Energy Transition Centre de l'Université de Calgary	<p>En 2024, nous avons continué de collaborer avec le milieu universitaire pour partager notre expertise et nos observations financières, et encourager l'innovation et les progrès en matière de finance durable. Voici quelques exemples de partenariats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien continu aux travaux dans le domaine de la finance durable, y compris le soutien à la chaire de recherche en finance durable CIBC à la Schulich School of Business de l'Université York ▪ Soutien des initiatives de recherche en finance durable de l'Université McGill, y compris la participation au premier conseil consultatif de l'Initiative de croissance durable de l'Université McGill et à divers forums dirigés par des universités, afin d'échanger des observations et de l'expertise sur les questions de durabilité qui ont une incidence sur nos clients ▪ Soutien continu à l'Energy Transition Centre de l'Université de Calgary, incluant le parrainage conjoint d'une table ronde sectorielle en 2024 pour discuter de l'harmonisation nécessaire entre les capitaux et le secteur afin d'accélérer la commercialisation des technologies climatiques

En 2024, nous avons continué de créer du contenu sur le leadership éclairé et d'organiser des sommets. La Banque CIBC a organisé deux sommets pour mobiliser les parties intéressées dans le cadre de conversations essentielles sur la transition énergétique. Le premier sommet sur l'électrification a permis de recueillir les points de vue de groupes d'experts sur les progrès de l'électrification en Europe et en Amérique du Nord, soulignant les occasions de transition vers l'électricité propre. Le deuxième sommet annuel sur le carbone était axé sur l'évolution des marchés du carbone et leur lien avec la transition énergétique. Il a attiré des délégués provenant du Canada et de l'étranger, y compris des entreprises qui ont entamé un parcours vers la carboneutralité, des promoteurs de projets liés au carbone, des technologues, des décideurs et des répartiteurs de capital.

3.7 Impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur la stratégie

Les changements climatiques et son impact sur la stratégie par l'intermédiaire des risques physiques et de transition

En plus de soutenir directement nos clients, nous gérons nos activités et les risques et occasions liés aux changements climatiques connexes afin de protéger nos clients et nos investisseurs. La Banque CIBC évalue les facteurs liés aux changements climatiques ainsi que l'impact actuel et prévu des risques et des occasions liés à ceux-ci sur sa stratégie d'entreprise globale, y compris son approche de gestion du risque.

Le Cadre de gestion du risque de la Banque CIBC permet de cibler les risques liés aux changements climatiques durant les évaluations régulières, la surveillance continue du portefeuille et au moment d'évaluer les risques entourant de nouvelles activités commerciales. Nous tirons parti d'une combinaison de systèmes d'information pour cibler et surveiller les changements réglementaires qui visent les risques climatiques. Pour obtenir des précisions, consultez la section « [Gestion du risque](#) ».

La Banque CIBC répond aux occasions liées aux changements climatiques en faisant évoluer sa stratégie, son approche et ses activités afin de soutenir ses clients dans leur transition vers une économie sobre en carbone. Nous offrons des produits et des services qui tiennent compte des changements climatiques afin de soutenir nos clients dans l'atteinte de leurs objectifs de transition et de saisir les occasions découlant du passage à une économie sobre en carbone. À mesure que nous créons des occasions pour appuyer les efforts de transition de nos clients, nous continuerons de compter sur les stratégies et les progrès réalisés dans les technologies de décarbonation dans l'ensemble des secteurs.

Catégories d'occasions liées aux changements climatiques

- Efficiéce des ressources
- Sources d'énergie
- Produits et services
- Marchés
- Résilience

Exemples d'occasions liées aux changements climatiques

- Efficacité énergétique
- Rénovation d'immeubles
- Optimisation de la consommation d'eau
- Réduction des déchets, réutilisation et recyclage
- Passage aux énergies renouvelables et aux sources d'énergie à faibles émissions
- Élaboration de produits et services durables et à faibles émissions
- Accès à la finance durable et aux incitatifs
- Placement dans des services d'adaptation aux changements climatiques ou prestation de ces services



Exemples d'impact sur notre stratégie

Nous appuyons la transition de nos clients par l'intermédiaire de notre [Cadre de mobilisation et d'évaluation pour la planification de la transition](#).

Reportez-vous à notre [Évaluation de la carte thermique](#) pour en savoir plus sur la façon dont nous évaluons l'exposition potentielle de nos activités et des prêts du gouvernement aux risques physiques et de transition.

Nous utilisons l'évaluation du risque lié au carbone pour établir le profil de risque de nos clients. Pour obtenir des précisions sur notre méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone, consultez la section « [Gestion du risque](#) ».

Mesure de la Banque CIBC

- Pour en savoir plus sur la façon dont nous établissons l'ordre de priorité et investissons dans des initiatives de décarbonation qui cadrent avec notre objectif de carboneutralité, consultez la section « Émissions liées aux activités d'exploitation ».
- Pour en savoir plus sur nos prêts, nos placements et nos services consultatifs à faibles émissions de carbone, consultez la section « Marchés des capitaux CIBC ».
- Pour en savoir plus sur la façon dont nous mobilisons les capitaux nécessaires et élaborons des solutions novatrices fondées sur le marché, consultez la section « Produits et solutions durables ».
- Consultez la section « Services consultatifs CIBC » pour savoir comment nous aidons nos clients à évaluer les occasions et les risques.

4.0 Gestion du risque



4.0 Gestion du risque

Les risques relatifs aux changements climatiques sont de deux types : les risques relatifs à la transition, qui sont liés à l'adaptation à une économie à faibles émissions de GES, et les risques physiques, qui ont trait à des événements météorologiques extrêmes, à des changements à long terme et à la variabilité des régimes climatiques. Selon nous, le risque climatique est un risque « transversal », qui se manifeste par l'intermédiaire des canaux de gestion du risque existants.

Notre équipe Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise, de pair avec nos équipes régionales de gestion du risque, joue un rôle central dans la détermination, l'évaluation et la gestion des risques liés aux changements climatiques. Il lui incombe également de surveiller l'évolution des pratiques, des outils et des méthodes adoptés par le secteur relativement à la gestion du risque climatique et de mettre à jour nos approches pour continuer d'améliorer les capacités de la Banque CIBC dans ces domaines.

Pour gérer les risques relatifs aux changements climatiques auxquels nous sommes confrontés, nous utilisons plusieurs phases de gestion du risque qui sont en adéquation avec notre Cadre de gestion du risque. Ces phases sont les suivantes : (i) détermination du risque, (ii) évaluation et mesure du risque, (iii) gestion et contrôle du risque, et (iv) surveillance du risque et présentation de l'information.



4.1 Détermination du risque

Le Cadre de gestion du risque de la Banque CIBC permet de cibler les risques liés aux changements climatiques durant les évaluations régulières, la surveillance continue du portefeuille et au moment d'évaluer les risques entourant de nouvelles activités commerciales. Nous tirons parti d'une combinaison de systèmes d'information pour cibler et surveiller les changements réglementaires qui visent les risques climatiques. Cela comprend l'examen de documents affichés sur les sites Web de réglementation, la participation à des comités et à des forums du secteur et l'utilisation de logiciels de conformité réglementaire et de gestion du risque pour surveiller automatiquement le contexte réglementaire et les

prises à jour pertinentes. Dans ce dernier cas, l'équipe Conformité à l'échelle de l'entreprise aide à établir des alertes, qui sont examinées par l'équipe Risque environnemental. Celle-ci évalue les alertes, fournit des commentaires dans un rapport sur les changements réglementaires et communique les mises à jour au moyen de notre tableau de bord sur les changements d'ordre réglementaire.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux risques liés aux changements climatiques que nous avons repérés à l'égard de nos activités ainsi que notre approche de gestion de ceux-ci.

Facteurs de risque liés aux changements climatiques	Exemples de risques liés aux changements climatiques	Approche de Gestion du risque CIBC
Risques de transition		
Politique et affaires juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Tarifification accrue des émissions de GES Renforcement des obligations de présentation de rapports sur les émissions Mandats et réglementation visant les produits et services existants Exposition à des litiges 	<p>Dans le contexte de notre approche de gestion du risque, nous évaluons l'impact de la réglementation sur les changements climatiques sur le portefeuille de crédit de la Banque CIBC au moyen d'outils de sélection qui intègrent des politiques et des lois émergentes sur le climat. Ce processus est régi par notre Politique de gestion de la conformité réglementaire, qui établit notre approche, notre cadre et nos exigences à l'égard de la gestion du risque lié à la conformité réglementaire.</p> <p>La réglementation sur les changements climatiques peut se répercuter sur le risque de crédit des clients de la Banque CIBC dans les secteurs à émissions élevées en raison de l'augmentation des coûts associés aux mesures de conformité réglementaire ou d'éventuelles amendes en cas de non-conformité, qui sont prises en compte dans notre évaluation du crédit. Par exemple, le barème de tarification des GES du gouvernement du Canada comprend une taxe sur le carbone pour les combustibles fossiles, qui devrait passer de 80 \$ la tonne de CO₂ en 2024 à 170 \$ la tonne en 2030.</p> <p>Nous surveillons activement les exigences réglementaires existantes et nouvelles dans tous les territoires où nous exerçons nos activités et nous assurons de les respecter. Cela comprend la gestion du risque juridique découlant d'une éventuelle non-conformité. Nous surveillons également d'autres règlements émergents, comme les exigences de divulgation des renseignements financiers liés aux changements climatiques, qui pourraient renforcer les obligations de déclaration des émissions de la Banque CIBC et de ses clients. Nous demeurons en communication active avec les organismes de réglementation à mesure que ces mandats évoluent dans différents territoires.</p>
Technologie	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement des produits et services existants par des options à faibles émissions Omission d'investir dans la technologie nécessaire à la transition de l'entreprise Coûts de la transition vers une technologie à plus faibles émissions 	<p>Les améliorations technologiques qui soutiennent la transition vers une économie sobre en carbone pourraient poser des risques de transition pour certains clients, qui pourraient mettre plus de temps à adopter ces technologies ou à s'y adapter. Un tel contexte pourrait accroître le risque de crédit ou de placement, car les clients sont plus susceptibles d'être en défaut de crédit ou de subir des pertes en raison d'actifs délaissés. Les risques de transition liés à la technologie s'inscrivent dans notre méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone, ce qui nous aide à évaluer l'éventuel impact sur notre portefeuille de crédit.</p>

Facteurs de risque liés aux changements climatiques	Exemples de risques liés aux changements climatiques	Approche de Gestion du risque CIBC
Marché	<ul style="list-style-type: none"> Changement du comportement des clients Incertitude à l'égard des signaux du marché Augmentation du coût des matières premières 	<p>Les changements du marché qui touchent la Banque CIBC pourraient s'expliquer par l'intérêt accru des consommateurs pour les produits et services financiers durables ou « verts », ainsi que par la baisse de la demande découlant de changements réglementaires ou politiques. La Banque CIBC utilise les données de Bloomberg L.P. pour voir quelles émissions de titres de créance de finance durable changent en volume à l'échelle mondiale.</p> <p>De plus, elle dispose de politiques complètes pour gérer le risque de marché. Ces politiques portent sur la détermination et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation et l'établissement de limites pour surveiller, gérer et faire rapport sur notre niveau de risque global.</p>
Risque de réputation	<ul style="list-style-type: none"> Changement des préférences des clients Stigmatisation de secteurs Hausse des préoccupations ou des commentaires négatifs des parties intéressées Critique concernant la transition vers une économie sobre en carbone Impact sur les économies régionales Risque lié à l'écoblanchiment Examen et pression accrues de la part des groupes environnementaux 	<p>L'impact éventuel sur la réputation de la Banque CIBC pourrait découler de notre association avec des secteurs traditionnellement à émissions élevées, de l'examen public croissant de ces secteurs et du risque d'écoblanchiment. Ce risque est accru par les pressions supplémentaires des groupes environnementaux et des parties intéressées qui demandent une plus grande responsabilité des entreprises dans la lutte contre les changements climatiques. Afin de gérer efficacement ce risque et d'autres risques de réputation, la Banque CIBC a élaboré une approche intégrée au moyen d'un cadre de politiques, de procédures et de processus à l'échelle de l'entreprise, dont son Code de conduite, son Code de conduite des fournisseurs, sa politique Risques juridiques et de réputation à l'échelle mondiale, et d'autres politiques connexes.</p> <p>Par ailleurs, les pratiques de Services financiers aux entreprises prévoient que l'équipe responsable des transactions présente les transactions potentielles des clients au Comité des transactions internationales aux fins d'examen avant d'être soumises à l'équipe Gestion du risque. Le Comité évalue les transactions pour s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs d'affaires et aux principales politiques de la Banque CIBC, y compris la politique Risques juridiques et de réputation. Si un client ne dispose pas de pratiques durables suffisantes à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux, nous effectuons un contrôle préalable renforcé. Celui-ci peut nécessiter un examen plus approfondi par notre Comité des risques juridiques et de réputation, qui évalue à la fois le risque de réputation et la structure des transactions. Selon les résultats de ces examens, la Banque CIBC peut décider de refuser la transaction.</p>
Risques physiques		
Extrême	<ul style="list-style-type: none"> Gravité accrue des événements météorologiques extrêmes, comme les cyclones et les inondations 	<p>Les risques physiques extrêmes, comme les inondations, les feux de forêt et les tempêtes violentes, peuvent avoir une incidence sur les activités de la Banque CIBC et sur les personnes avec qui nous faisons affaire. Il s'agit d'une politique de la Banque CIBC qui a pour but d'assurer la continuité de l'exploitation en cas de catastrophe découlant d'un événement naturel, accidentel ou planifié. Pour mettre à exécution cette politique, toutes les unités d'exploitation de la Banque CIBC doivent régulièrement évaluer leur exposition au risque d'interruption des activités et prendre les mesures qui s'imposent pour réduire au minimum ou contrôler le risque.</p>
Chronique	<ul style="list-style-type: none"> Changements dans les régimes des précipitations et variabilité extrême des régimes météorologiques Hausse des températures moyennes Élévation du niveau de la mer 	<p>Les risques physiques chroniques, comme le changement des conditions climatiques et l'élévation du niveau de la mer, peuvent avoir une incidence sur les activités de la Banque CIBC et sur les personnes avec qui nous faisons affaire. Les clients qui sont fortement exposés à de tels impacts pourraient être plus à risque de défaut de paiement sur leurs prêts. Afin d'atténuer ces risques, nous évaluons les répercussions physiques des changements climatiques sur les activités de la Banque CIBC et sur notre portefeuille de prêts. Pour nos prêts, nous les intégrons à notre évaluation de la carte thermique et à notre analyse de scénarios climatiques.</p>

4.2 Évaluation et mesure du risque

Méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone

Notre méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone évalue et quantifie le profil de risque lié au carbone de nos clients commerciaux et de grandes entreprises qui dépassent un seuil financier. La méthodologie vise à comprendre ce qui suit :

- Les risques physiques et de transition liés aux changements climatiques auxquels sont exposés nos clients;
- Les plans de transition de nos clients vers une économie sobre en carbone à court, à moyen et à long terme;
- La performance de nos clients par rapport à leurs pairs concernant les risques de transition auxquels ils s'exposent.

Il incombe aux directeurs relationnels, Groupe Entreprises et Grandes entreprises d'évaluer les risques de transition pour les nouveaux clients en répondant à un ensemble de questions prédéfinies, qui sont ensuite

utilisées pour attribuer une cote de risque appropriée en matière de carbone. De plus, ils examinent et mettent à jour annuellement les cotes de risque liées au carbone des clients actuels. Les responsables des prêts, Gestion du risque de crédit sont chargés d'examiner et d'approuver les cotes de risque liées au carbone proposées pour les clients nouveaux et actuels. Parallèlement, Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise supervise le processus en fournissant des rapports trimestriels sur la cote de risque liée au carbone et la mesure de l'intérêt à l'égard du risque connexe.

Ces exigences s'appliquent à l'échelle mondiale à tous les secteurs visés des emprunteurs de Services financiers aux entreprises et de Groupe Entreprises, à l'exception de CIBC Caribbean.

Chaque année, la méthodologie produit une cote de risque liée au carbone pour chaque client, que nous utilisons pour orienter notre cartographie thermique et notre analyse de scénarios. Ces activités nous aident à gérer les risques climatiques à l'échelle de nos activités de prêts commerciaux et aux grandes entreprises et guident les stratégies visant à gérer l'exposition au risque de transition du carbone de la Banque CIBC au niveau des clients et des portefeuilles.

Nous tenons compte de quatre éléments clés lorsque nous évaluons la cote de risque liée au carbone d'un client :

Profil	Description
Actuel (de 1 à 2 ans)	Évalue la dépendance à court terme d'une société à l'égard des hydrocarbures ou des émissions de GES dans son modèle d'affaires ou sa chaîne de valeur
Moyen terme - exposition (de 3 à 5 ans)	Évalue dans quelle mesure une société est exposée à moyen terme aux changements des marchés, des politiques et de la technologie dans divers scénarios de changements climatiques
Moyen terme - mesures à prendre (de 3 à 5 ans)	Mesures à prendre à moyen terme pour atténuer l'exposition aux risques de transition carbone, comme des changements à la stratégie d'affaires pour améliorer la résilience climatique
Long terme - exposition (de 6 à 15 ans)	Évalue l'exposition à des scénarios de transition rapide et à faibles émissions de carbone à long terme

Les cotes de risque liées au carbone comprennent une évaluation des engagements des clients à l'égard du marché, y compris leurs politiques environnementales, leurs divulgations relatives aux changements climatiques, et leurs processus de gestion du risque climatique. Nous attribuons une cote globale de 1 à 10 (1 étant un faible risque) à chaque client, en tenant compte du positionnement (actuel, à moyen et à long terme) à l'égard des risques physiques et des risques liés aux changements climatiques. Les cotes sont ensuite regroupées selon quatre catégories : avancé, élevé, modéré et faible.

Légende des cotes de risque liées au carbone

Catégories de cotes	Description
Avancé (de 1 à 2)	Les emprunteurs affichent un positionnement avancé par rapport à la transition carbone. Ils ont généralement un modèle d'affaires qui profite de la transition vers une économie sobre en carbone.
Élevé (de 3 à 5)	Les emprunteurs affichent un positionnement élevé par rapport à la transition carbone. Ils ont un modèle d'affaires qui ne devrait pas être considérablement touché par la transition vers une économie sobre en carbone ou ils ont des stratégies et des plans en place qui atténuent considérablement leur exposition à la transition carbone.
Modéré (de 6 à 8)	Les emprunteurs affichent un positionnement modéré par rapport à la transition carbone. Ils ont une exposition importante au carbone et leur positionnement relatif est déterminé en fonction des variations du degré d'exposition au risque lié au carbone, des mesures de gestion à moyen terme et de la résilience à long terme.
Faible (de 9 à 10)	Les emprunteurs affichent un positionnement faible par rapport à la transition carbone. De façon générale, leurs modèles d'affaires sont fondamentalement incompatibles, à long terme, avec la transition vers une économie sobre en carbone.

En 2024, nous avons évalué 1 302 clients, représentant nos plus importantes activités de prêts commerciaux et aux grandes entreprises par autorisation de prêt qui sont visés par l'évaluation du risque lié au carbone. En somme, nous avons évalué en priorité les clients dont le seuil de crédit était supérieur à un certain seuil. La cote moyenne pondérée pour l'ensemble des secteurs était de 3,4, ce qui indique que la majorité de notre portefeuille de prêts commerciaux et aux grandes entreprises est bien positionnée pour s'adapter et passer à une économie sobre en carbone. La cote de 2024 reflète une amélioration continue, en baisse par rapport à 3,7 en 2022 et à 3,5 en 2023, témoignant de progrès dans les profils de risque liés au carbone de nos clients.



Les résultats de notre méthodologie d'évaluation du risque lié au carbone fournissent de précieux renseignements sur la façon dont les clients de divers secteurs se préparent à gérer les risques de transition. Pour les clients ayant des cotes élevées, la Banque CIBC a mis sur pied le Comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone, présidé par le vice-président associé, Risque environnemental et composé de représentants d'UES et de Gestion du risque. Ce comité supervise la gestion des clients présentant un risque de carbone plus élevé (ayant obtenu une cote de 8 ou plus).

Perspectives propres au secteur



Secteur du pétrole et du gaz : La cote moyenne pondérée pour les prêts dans ce secteur a placé la plupart des clients de Groupe Entreprises dans la catégorie « modéré », ce qui indique qu'ils sont exposés à des risques importants liés à la transition carbone. Par conséquent, nous accordons la priorité à la mobilisation de ces clients afin de soutenir l'élaboration de plans d'action visant à réduire leur exposition et à décarboner leurs activités.



Secteur de production d'électricité : La plupart des clients du secteur de la production d'énergie ont reçu une cote « solide » ou « avancé », ce qui démontre qu'ils sont bien placés pour atténuer l'exposition au risque de transition grâce à des stratégies claires déjà en place.

Nous avons appliqué la même approche pour évaluer nos prêts à nos clients Grandes entreprises dans tous les secteurs.

Évaluation de la carte thermique

Évaluer les risques liés aux changements climatiques dans les prêts aux entreprises et du gouvernement

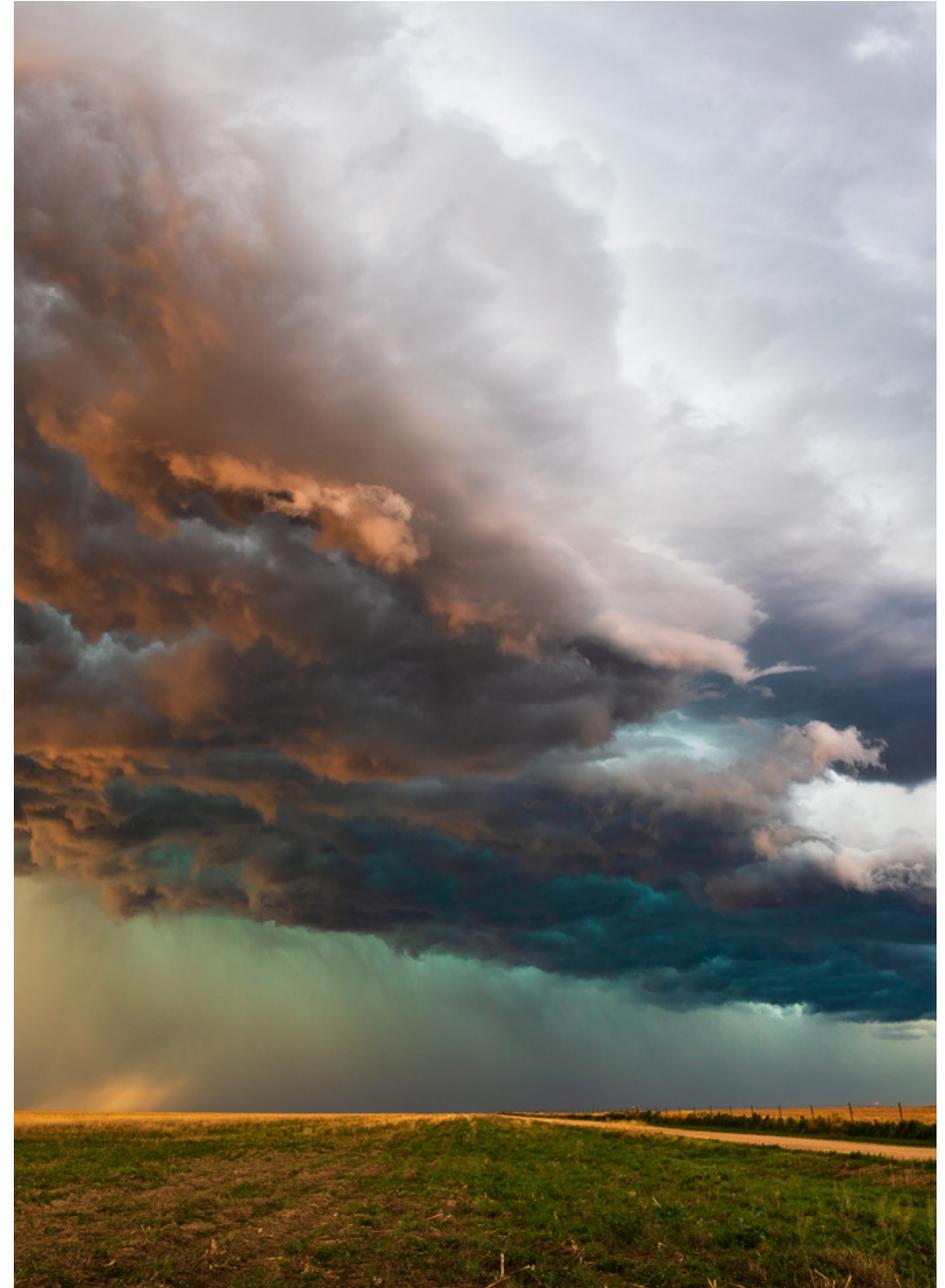
La Banque CIBC utilise une approche de carte thermique pour évaluer l'exposition potentielle de ses activités et des prêts du gouvernement aux risques physiques et de transition. Il s'agit d'un outil efficace pour cibler les secteurs qui sont directement ou indirectement exposés aux risques climatiques et pour en évaluer l'impact relatif sur nos activités. La carte thermique représente visuellement les secteurs et leur sensibilité au risque climatique, ce qui nous permet d'établir l'ordre de priorité des secteurs fortement exposés aux changements climatiques aux fins d'une analyse plus approfondie.

Dans la mesure du possible, nous cernons les risques physiques et de transition dans nos secteurs d'activité et au sein du gouvernement. Si la cote d'un client interne n'est pas disponible, nous utilisons par défaut une cote sectorielle prudente publiée dans la documentation du secteur, comme l'Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le cadre de schématisation des points chauds d'Acclimatise Group⁽¹⁾. Selon cette méthode, les niveaux de risque sectoriel dépendent de trois composantes :

- La vulnérabilité – elle tient compte des répercussions physiques directes et indirectes sur les placements découlant des changements climatiques, en tenant compte des changements chroniques (long terme) et des événements extrêmes (court terme). Cela comprend la dépendance aux ressources naturelles, la sécurité de l'approvisionnement énergétique et des voies de transport, la santé et la productivité de la main-d'œuvre et la demande du marché, entre autres facteurs.
- Le danger – chaque vulnérabilité comporte des variables climatiques qui peuvent favoriser la performance négative ou positive de l'indicateur. Ces variables comprennent des données géospatiales sur les changements climatiques futurs, comme les changements de température et l'élévation du niveau de la mer.
- Les données sur l'exposition – la présence géographique de segments du portefeuille exposés à des dangers.

Nous utilisons notre méthode interne d'évaluation du risque lié au carbone pour évaluer les risques liés à la transition dans notre carte thermique chaque année. Cet outil sur mesure améliore notre analyse en produisant des résultats qui reflètent mieux les risques particuliers liés à la transition climatique auxquels est exposé le portefeuille de crédit de la Banque CIBC. Il nous permet également d'ajouter une perspective géographique à notre analyse du risque climatique sectoriel compte tenu de la précision accrue qu'il propose pour cibler et évaluer les forces et les occasions liées à nos activités de prêts.

Notre analyse de 2024 a révélé que tous les secteurs ne sont pas touchés de la même façon par le risque lié aux changements climatiques. Par exemple, le secteur du pétrole et du gaz est généralement exposé à des risques physiques et de transition élevés découlant d'événements météorologiques extrêmes, d'éventuels changements dans la demande sur le marché et de l'évolution de la réglementation liée à la tarification du carbone. En revanche, les risques physiques et de transition auxquels font face les services publics d'électricité varient grandement d'un sous-secteur à l'autre. Dans le cas des risques physiques, les sous-secteurs de la production d'énergie hydroélectrique et thermique dépendent du niveau constant de l'eau et des cours d'eau. Toutefois, les sous-secteurs de l'énergie solaire et éolienne sont moins vulnérables aux risques physiques liés aux changements climatiques que les autres formes de production d'énergie. Le risque de transition auquel font face les services publics varie également selon le sous-secteur; alors que les sources traditionnelles de production d'énergie (charbon, pétrole, gaz) sont confrontées à des risques de transition, il existe des occasions de production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, solaire).



(1) Initiative Finance du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2020). Charting a New Climate: State-of-the-art tools and data for banks to assess credit risks and opportunities from physical climate change impacts.

Résumé du risque pour les clients - par secteur

Secteur	Évaluation physique	Évaluation de transition	Exposition en M\$ CA ⁽¹⁾	Exposition en %
Gouvernements	Modéré	Modéré	151 057	29 %
Institutions financières	Modéré	Modéré	144 998	28 %
Immobilier et construction	Modéré	Modéré	72 667	14 %
Services publics	Modéré	Modéré	31 320	6 %
Services aux entreprises et aux particuliers	Modéré	Faible	24 861	5 %
Commerce de détail et de gros	Modéré	Modérément élevé	18 704	4 %
Éducation, santé et services sociaux	Faible	Faible	12 947	2 %
Transport	Modérément élevé	Modérément élevé	12 082	2 %
Agriculture	Modérément élevé	Modérément élevé	9 937	2 %
Secteur manufacturier - Biens d'équipement	Modéré	Modéré	9 574	2 %
Secteur manufacturier - Biens de consommation	Modéré	Modéré	8 989	2 %
Matériel et logiciels	Faible	Faible	7 382	1 %
Pétrole et gaz	Modérément élevé	Élevé	7 128	1 %
Exploitation minière	Modérément élevé	Modéré	4 908	1 %
Télécommunications et câble	Modéré	Modéré	4 019	1 %
Produits forestiers	Modérément élevé	Faible	1 114	0 %
Édition, impression et diffusion	Modéré	Modéré	859	0 %
Total	Modéré	Modéré	522 546	100 %

Résumé du risque pour les clients - par catégorie

Faible	Ces secteurs semblent être avancés et bien préparés, ou en bonne voie pour se préparer à l'adaptation; l'exposition au risque, par rapport aux autres secteurs, est jugée plus faible.
Modéré	Ces secteurs présentent un positionnement « solide » pour les risques physiques et de transition et ont en place un modèle d'affaires ou des stratégies qui atténuent considérablement le risque.
Modérément élevé	Ces secteurs ont une certaine exposition non contrôlée aux risques liés aux changements climatiques; ils ont peut-être des pratiques d'atténuation efficaces en place, mais elles peuvent ne pas être divulguées adéquatement.
Élevé	Ces secteurs semblent être fortement exposés aux changements climatiques; les risques physiques et de transition relatifs sont jugés plus élevés par rapport aux autres secteurs.

(1) Comprend les engagements de prêts utilisés et non utilisés, les opérations assimilées à des mises en pension et les autres produits dérivés hors bilan et hors cote selon la méthode fondée sur les notations internes et la méthode normalisée liée au risque de crédit au 31 octobre 2024. Les risques liés aux prêts hypothécaires commerciaux ont été déclarés dans le secteur d'activité des emprunteurs.

Analyse de scénarios

Effectuer des analyses de scénarios

À mesure que nous renforçons nos capacités de gestion du risque lié aux changements climatiques, nous intégrons des composantes pertinentes à l'ensemble de nos pratiques de gestion du risque d'entreprise. Par exemple, nous avons intégré notre processus de cartes thermiques liées au climat à nos simulations de crise annuelles à l'échelle de l'entreprise et à notre Processus d'évaluation interne de la suffisance des fonds propres. Cela nous permet d'examiner les interrelations entre notre exposition aux secteurs à forte intensité carbonique et d'autres facteurs de risque inclus dans l'évaluation des pratiques de gestion du risque financier de la Banque CIBC.

L'analyse de scénarios nous permet d'explorer les risques et les occasions potentiels qui se présentent à nous dans un éventail d'avenirs climatiques plausibles, dans certaines conditions et selon certaines hypothèses. Cela comprend l'évaluation des pertes financières potentielles et des actifs pondérés en fonction du risque, qui ont un effet sur les besoins en capital de la Banque CIBC dans chaque scénario. Notre analyse de scénarios climatiques couvre l'ensemble de l'exposition au risque de crédit dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions à l'échelle de la banque.

Nous utilisons les résultats de l'analyse des scénarios climatiques à ces fins :

- mieux comprendre les principaux facteurs liés aux changements climatiques qui sont susceptibles d'avoir des répercussions sur nos activités à l'avenir;
- repérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques pour la croissance des affaires;
- élaborer des approches fondées sur le risque pour quantifier et atténuer les répercussions des changements climatiques;
- orienter la façon dont nous établissons l'ordre de priorité des cibles liées aux changements climatiques;
- adapter notre stratégie et notre objectif en conséquence (p. ex., concentrer nos efforts sur les secteurs les plus exposés auxquels nous accordons des prêts).

Hypothèses et défis

L'analyse de scénarios climatiques nous aide à comprendre les risques climatiques potentiels, mais elle présente aussi des défis en raison de sa complexité et de la nature à long terme des risques climatiques. Des facteurs comme les progrès technologiques, les changements réglementaires et de politiques de même que les fluctuations dans la demande des consommateurs demeurent incertains. De plus, il manque de données de grande qualité pour mesurer la relation entre les changements climatiques et le risque de crédit dans tous les secteurs. Par exemple, il est difficile de cartographier l'exposition physique aux changements climatiques pour les multinationales dont les activités sont réparties dans plusieurs endroits. Aussi, de nombreux modèles de projection du risque climatique sont émergents et, jusqu'à ce que les normes soient plus étoffées, les projections varieront.

Pour tenir compte de ces incertitudes, nous avons utilisé de nombreuses hypothèses concernant la fréquence et la gravité des risques physiques, ainsi que des horizons temporels et des trajectoires pour les risques de transition. Par exemple, les scénarios que la Banque CIBC a élaborés ne tenaient pas compte des mesures d'atténuation prévues ou des mesures gouvernementales, notamment :

- le transfert de risque par l'intermédiaire d'une aide gouvernementale pour les événements présentant des risques physiques;
- les politiques gouvernementales, les litiges, les changements technologiques ou la concurrence perturbatrice;
- les mesures de gestion proactives qui seraient probablement prises pour atténuer les pertes dans la mesure du possible.

Nous continuerons de préciser notre méthode d'analyse des scénarios climatiques à mesure que les normes et les règlements du secteur évolueront et renforceront nos capacités. L'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques a été mis en œuvre par le BSIF; cet exercice nous aidera à orienter notre approche. Nous avons également l'intention d'intégrer davantage les résultats à nos processus de détermination, d'évaluation, de gestion et de surveillance des risques.



Analyse de scénarios pour nos prêts commerciaux et aux grandes entreprises

Notre méthode d'analyse de scénarios pour les prêts commerciaux et aux grandes entreprises se fonde sur la possibilité de migrations de crédit, en fonction de notre carte thermique, afin d'estimer les changements potentiels dans les domaines suivants :

- Probabilité de défaut⁽¹⁾
- Perte attendue⁽²⁾
- Actifs pondérés en fonction du risque⁽³⁾

Notre analyse couvre les périodes qui s'écouleront d'ici 2030, 2040 et 2050. Nos scénarios de changements climatiques sont conformes à l'engagement de l'Accord de Paris et cadrent avec les trois scénarios utilisés par la Banque du Canada et le BSIF dans le contexte de leur projet pilote d'analyse de scénarios climatiques⁽⁴⁾ et de leur exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques de 2024⁽⁵⁾.

Scénario	Description	Politique climatique	Évolution des technologies
Carboneutralité d'ici 2050	Scénario ambitieux qui limite le réchauffement climatique à 1,5 °C et où la carboneutralité est atteinte vers 2050. Les risques physiques sont atténués en limitant le réchauffement climatique à 1,5 °C, mais les risques de transition demeurent élevés	<ul style="list-style-type: none"> • Politique climatique rigoureuse • Augmentation graduelle de la rigueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution technologique rapide • Disponibilité modérée des technologies d'élimination du dioxyde de carbone
En deçà de 2 °C : dans l'immédiat	Des mesures collectives sont prises immédiatement à l'échelle mondiale pour réduire les émissions et maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C	<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques climatiques sont mises en place immédiatement • Augmentation graduelle de la rigueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution technologique modérée • Disponibilité limitée des technologies d'élimination du dioxyde de carbone
En deçà de 2 °C : en retard	Les émissions annuelles mondiales ne diminuent pas avant 2030, et des politiques musclées sont nécessaires pour limiter le réchauffement à moins de 2 °C, ce qui entraîne à la fois des risques de transition et des risques physiques plus élevés que dans les scénarios de carboneutralité en 2050 et de hausse en deçà de 2 °C dans l'immédiat	<ul style="list-style-type: none"> • Des politiques climatiques nouvelles et plus rigoureuses sont mises en place après 2030 pour compenser le temps perdu 	<ul style="list-style-type: none"> • Évolution technologique modérée • Disponibilité limitée des technologies d'élimination du dioxyde de carbone

Nous avons choisi ces scénarios parce qu'ils sont pertinents pour notre secteur et les organismes de réglementation. Ils sont également semblables à ceux proposés par des institutions internationales axées sur la lutte contre les risques climatiques, comme le Network for Greening the Financial System. Nous avons choisi les trois scénarios qui illustrent le mieux un éventail de conditions climatiques légères, modérées et graves. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur chaque scénario climatique, y compris les politiques, la technologie et les différentes sources d'énergie, consultez le rapport du projet pilote d'analyse de scénarios climatiques réalisé par la Banque du Canada et le BSIF.

(1) Probabilité de défaut : Estimation de la probabilité de défaut de paiement d'un client donné, c'est-à-dire la probabilité que ce client ne soit pas en mesure de rembourser ses obligations lorsque leur paiement devient exigible en vertu des modalités du contrat. La probabilité de défaut est fondée sur des hypothèses tout au long du cycle aux fins des fonds propres réglementaires. Aux fins du présent rapport, les probabilités de défaut désignent expressément les probabilités de défaut réglementaires.

(2) Perte attendue : Une perte attendue représente la perte qui devrait statistiquement se produire dans le cours normal des activités, rajustée pour des raisons de prudence, au cours d'une période donnée, conformément aux normes de Bâle III - l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée).

(3) Actif pondéré en fonction du risque (APR) : L'APR a trois composantes : (i) l'actif pondéré du risque de crédit, calculé selon l'approche NI avancée et l'approche normalisée, (ii) l'actif pondéré du risque de marché et (iii) l'actif pondéré du risque opérationnel. L'APR selon l'approche NI avancée est calculé à l'aide de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition en cas de défaut et, dans certains cas, d'ajustements à l'échéance, tandis que l'APR selon l'approche normalisée applique les facteurs de pondération du risque précisés dans les lignes directrices du BSIF aux expositions au bilan et hors bilan. L'APR de marché du portefeuille de négociation est fondée sur les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR relatif aux actifs de titrisation négociés pour lesquels nous utilisons la méthode définie par le BSIF. L'APR opérationnel, qui se rapporte au risque de pertes résultant du personnel, de carences ou de défaillances attribuables à des procédures et à des systèmes internes, ou d'événements extérieurs, est calculé selon une approche normalisée. Depuis l'entrée en vigueur de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence de plancher de fonds propres aux institutions qui utilisent l'approche fondée sur les notations internes avancée pour le risque de crédit. Le plancher de fonds propres est déterminé en comparant une exigence de fonds propres calculée par référence à l'approche normalisée de Bâle II par rapport au calcul de Bâle III, tel qu'il est précisé par le BSIF. Tout déficit par rapport aux exigences de fonds propres de Bâle III est ajouté à l'APR.

(4) Banque du Canada et Bureau du surintendant des institutions financières (2021). Utiliser l'analyse de scénarios pour évaluer les risques liés à la transition climatique : Rapport final du projet pilote d'analyse de scénarios climatiques réalisé par la Banque du Canada et le BSIF.

(5) Banque du Canada et Bureau du surintendant des institutions financières (2024). Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques.

Conclusions

Notre analyse nous permet de comparer l'impact selon au fil du temps et dans différents secteurs et d'en tirer des observations importantes. Par exemple, la probabilité de défaut augmente graduellement au début du scénario « En deçà de 2 °C : dans l'immédiat », mais n'augmente pas de façon importante avant 2030 dans le scénario « En deçà de 2 °C : en retard ». Toutefois, même si elles sont reportées, les augmentations de la probabilité de défaut sont généralement beaucoup plus importantes et abruptes dans le scénario « En deçà de 2 °C : en retard », ce qui peut entraîner des pertes beaucoup plus importantes sur l'ensemble de la période visée par le scénario. Selon le scénario « Carboneutralité d'ici 2050 », nous observons une hausse des probabilités de défaut au départ, mais des répercussions plus modérées plus tard dans le scénario, à mesure que les politiques entrent en vigueur.

Les secteurs ont des trajectoires de transition diversifiées et font face à différents défis et pressions en lien avec la décarbonation. Par conséquent, ils réagissent différemment à chaque scénario. Par exemple, dans le scénario « En deçà de 2 °C : en retard », le secteur pétrolier et gazier connaît certaines des plus fortes hausses de la probabilité de défaut, car ils pourraient devoir effectuer d'importants investissements en capital et ils sont influencés par l'augmentation du coût direct de la décarbonation. En revanche, selon les scénarios « Carboneutralité d'ici 2050 » et « En deçà de 2 °C : dans l'immédiat », ce secteur obtient de meilleurs résultats, car les investissements et les coûts nécessaires pour se conformer sont répartis de façon plus égale sur la durée.

Ces scénarios fournissent de précieux renseignements sur l'exposition à la perte potentielle de la banque dans diverses conditions difficiles. Les résultats de ces analyses sont inclus dans nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, qui font partie intégrante de notre processus de gestion du risque d'entreprise. Les résultats globaux indiquent que les répercussions sur la banque sont gérables. Pour en savoir plus sur la façon dont nous utilisons les résultats de l'analyse de scénarios pour orienter nos activités de décarbonation dans les secteurs à émissions élevées, consultez la section « [Mesures et cibles](#) ».

Hypothèses

La valeur et la rentabilité d'une entreprise pourraient être touchées par les événements climatiques, ce qui pourrait entraîner un déclassement (ou un surclassement) des cotes de risque de crédit des entreprises et des gouvernements. L'analyse suppose que tous les risques de crédit dans chacun des secteurs seraient touchés par un déclassement (ou un surclassement) semblable des cotes de risque en raison d'événements climatiques. Toutefois, il est peu probable que cela se produise, car les sociétés ne sont pas toutes égales concernant le niveau de résilience, les mesures qu'elles mettent en œuvre pour atténuer les risques et les installations dont elles disposent dans différentes régions. Par conséquent, nos résultats doivent être considérés comme prudents et ne sont pas nécessairement représentatifs des risques particuliers pour la Banque CIBC.

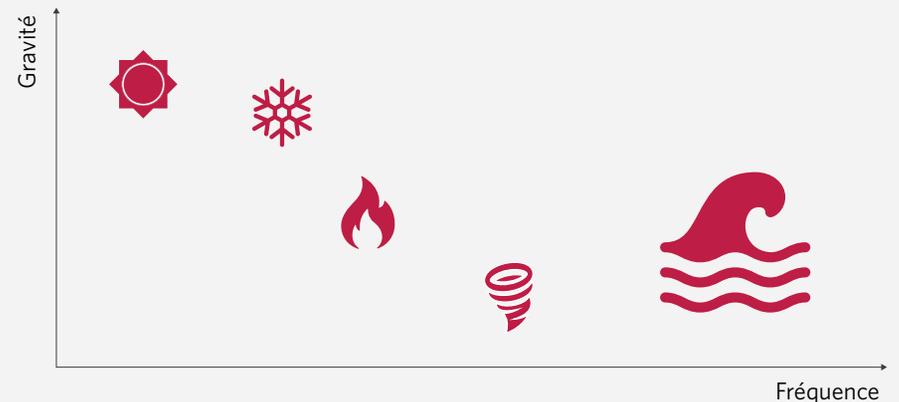
Analyse de scénarios pour nos prêts de détail

Pour nos portefeuilles de prêts de détail, nous adoptons une méthode différente pour l'analyse des scénarios. Notre plus important portefeuille de prêts de détail est celui des prêts garantis par des biens immobiliers pour les prêts hypothécaires à l'habitation (environ 60 %). Nous concentrons notre analyse sur les risques physiques liés aux changements climatiques qui sont les plus pertinents pour le secteur des prêts hypothécaires à l'habitation, notamment les risques liés aux inondations, aux feux de forêt, au vent, aux tempêtes de verglas et aux vagues de chaleur. Notre approche est semblable aux pratiques actuarielles pour les événements à faible fréquence et à risque élevé, qui caractérisent de nombreux risques physiques liés aux changements climatiques.

Dans le cadre de cette approche, nous estimons la fréquence et la gravité de divers risques physiques liés aux changements climatiques en nous fondant sur des données historiques canadiennes qui portent sur les régions principales associées à nos activités de prêt de détail. Par exemple, les inondations sont fréquentes et ont des répercussions (gravité) relativement plus faibles que les autres risques, tandis que les vagues de chaleur ont une fréquence plus faible, mais des répercussions potentielles plus élevées. Nous tenons compte des hypothèses concernant les de température, qui augmenteront à la fois la fréquence et la gravité, en guise de données dans un modèle d'approche par la distribution des pertes afin de déterminer les pertes prévues et imprévues (ou APR) qui en résultent à divers intervalles de confiance. Nous avons constaté que les pertes attendues et les APR sont gérables, les inondations représentant plus de la moitié des impacts.

Nous explorons aussi d'autres méthodes fondées sur des cartes de zones inondables et d'autres techniques de géocartographie afin de mieux circonscrire géographiquement les impacts sur notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels au Canada.

Risque physique : Risque lié au crédit de détail



Risque     

Inondations Feux de forêt Vent Vagues de chaleur Verglas

*La taille de l'icône montre l'impact.

Analyse de scénarios visant nos activités physiques

L'exposition de la Banque CIBC aux risques opérationnels peut augmenter à mesure que les événements climatiques et les risques liés aux catastrophes naturelles deviennent plus importants. Des événements comme des inondations pourraient se répercuter sur certaines activités et certains actifs de la Banque CIBC. En réponse, notre priorité absolue a été d'évaluer les risques d'inondation dans nos emplacements physiques au Canada. Cette évaluation repose sur des modèles internes qui s'appuient sur des données du BSIF concernant les inondations et d'autres sources de données fiables et pertinentes. Toutes les approches cadrent étroitement avec la *ligne directrice B-15* du BSIF. Par exemple, conformément aux instructions de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques du BSIF, nous avons appliqué les évaluations de l'exposition aux inondations fluviales et côtières et utilisé les données des cartes des inondations du site Riskthinking.AI, recommandé par le BSIF. Ces évaluations ont pris en compte des périodes de récurrence d'une fois tous les cinq ans (inondation de référence) et d'une fois tous les 100 ans (scénario d'inondation) pour effectuer une analyse des risques d'inondation.

Au cours de la dernière année, nous avons élaboré des modèles de catastrophes afin d'évaluer l'impact des risques d'inondation sur les actifs physiques actuels de la Banque CIBC au Canada. Ces modèles intègrent la méthode de Monte-Carlo et des analyses de probabilité de dépassement pour simuler la gravité et la probabilité des pertes potentielles. Cette approche nous permet d'estimer l'impact financier sous diverses périodes de récurrence et de quantifier les risques et les incertitudes pour plusieurs niveaux de confiance.

Prenant appui sur les données du BSIF sur les inondations, les cartes thermiques suivantes illustrent la répartition prévue des pertes causées par des inondations pour les périodes de récurrence d'une fois tous les cinq ans et d'une fois tous les 100 ans. Ces cartes montrent que le Québec et la Colombie-Britannique sont relativement plus vulnérables aux risques d'inondation que d'autres provinces. Un examen approfondi des résultats du modèle interne a montré que les pertes prévues attribuables au risque d'inondation ne sont pas importantes au Canada.

Répartition des pertes prévues pour la période de récurrence d'une fois tous les cinq ans pour les emplacements vulnérables aux inondations de la Banque CIBC



Répartition des pertes prévues pour la période de récurrence d'une fois tous les 100 ans pour les emplacements vulnérables aux inondations de la Banque CIBC



En plus du risque d'inondation, la Banque CIBC évalue les risques de séismes et d'ouragans pour des emplacements au Canada, aux États-Unis, en Europe et dans les Caraïbes. Les estimations générales préliminaires indiquent que ces risques ont un impact mineur sur les activités de la Banque CIBC.

Au fil de la progression de la disponibilité des données et des techniques de modélisation, nous demeurons déterminés à peaufiner nos modèles en cas de catastrophe afin de maintenir l'exactitude et le niveau de préparation. Nous continuerons d'élargir la portée de nos modèles de risque climatique afin d'inclure d'autres secteurs opérationnels et de nous adapter aux conditions climatiques et aux exigences réglementaires changeantes.

Par ailleurs, les simulations de crise, qui donnent une évaluation de la perte outre seuil, s'ajoutent à nos autres outils de gestion du risque. Des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise sont effectuées au moins une fois par année, en utilisant divers scénarios de gravités différentes. Les résultats sont évalués en fonction de l'intérêt à l'égard du risque de la Banque CIBC et des mesures précises de l'intérêt à l'égard du risque connexes, y compris celles liées à la suffisance des fonds propres, afin d'assurer l'harmonisation avec nos objectifs de gestion du risque.

4.3 Gestion et contrôle du risque

Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

La Banque CIBC intègre les facteurs de risque liés aux changements climatiques dans son Cadre de gestion du risque d'entreprise, par l'intermédiaire de son énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque. Ce dernier définit le niveau et les types de risque que nous sommes prêts à assumer ou que nous devons éviter pour atteindre nos objectifs stratégiques. Une mesure clé de l'énoncé est la cote de risque moyenne pondérée du portefeuille à l'égard du risque lié au carbone, qui permet d'évaluer le risque de transition associé aux clients et aux portefeuilles. Ces cotes sont surveillées par rapport à des seuils d'intérêt à l'égard du risque définis, qui sont examinés et mis à jour pendant le processus annuel d'actualisation de l'énoncé. En 2024, il n'y a eu aucune violation des cotes de cette mesure clé.

Des niveaux de tolérance ont été instaurés sur le plan régional et à l'échelle de l'entreprise pour les UES pertinentes, assortis de protocoles pour la soumission à un autre palier d'intervention précisés dans le Cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Aux États-Unis, des seuils de tolérance ont été mis en œuvre pour les principales entités juridiques ainsi que pour les activités combinées aux États-Unis.

La Banque CIBC continue d'évaluer d'autres mesures pertinentes à intégrer à notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, au besoin, à mesure que les pratiques de gestion du risque liées aux changements climatiques évoluent et se peaufinent.

Politiques de gestion du risque

La Banque CIBC gère et contrôle également le risque lié aux changements climatiques en établissant des politiques et des cadres de gestion du risque. Par exemple, la Politique environnementale de la Banque CIBC décrit les principes d'une gestion prudente en matière d'environnement et attribue les responsabilités quant à la gestion des questions environnementales. La gestion du risque climatique comprend ce qui suit :

- Collaborer avec les secteurs d'activité pour évaluer et soumettre à un autre palier d'intervention les risques climatiques et les approches d'atténuation connexes.
- Établir et tenir à jour des rapports à l'intention des cadres supérieurs, du conseil d'administration et de ses comités, y compris le Comité sur la gestion mondiale du risque, concernant les programmes et les mesures liés au risque climatique afin de permettre la surveillance.
- Établir les responsabilités en matière de gestion et de surveillance des risques liés aux changements climatiques.
- Surveiller, évaluer et coordonner les interventions à l'évolution des exigences et des attentes réglementaires.

Notre Cadre environnemental et social mondial englobe des politiques et des procédures qui traitent des responsabilités environnementales et sociales de la Banque CIBC à l'égard des membres de notre équipe, de nos clients, de nos fournisseurs et des collectivités où nous exerçons nos activités, ainsi que d'autres parties intéressées, comme les actionnaires, les organismes de réglementation et les gouvernements. La direction de l'unité d'exploitation (les groupes fonctionnels ou la direction de l'UES) agit à titre de première ligne de défense dans la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris les risques climatiques. Ce groupe est responsable de ces risques et est tenu de déterminer et d'évaluer les risques inhérents à ses activités conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la Banque CIBC.

Les politiques précises qui guident la gestion des risques environnementaux et sociaux susmentionnés comprennent, sans s'y limiter :

- Le Cadre de gestion du risque opérationnel – décrit la façon dont le risque opérationnel, dont les risques environnementaux et sociaux, sont gérés à l'échelle des produits, des activités et des systèmes. Par exemple, les nouveaux produits ou services qui comportent ces risques sont soumis au processus d'évaluation du risque lié aux initiatives de changements.
- Normes et procédures de gestion des risques de crédit environnementaux et sociaux – établit l'approche de gestion de la Banque CIBC concernant le risque de crédit et les risques juridiques et de réputation connexes découlant d'enjeux environnementaux et sociaux. Ces normes et procédures intègrent les pratiques de gestion du risque environnemental aux secteurs des prêts, aux services de Banque d'investissement ainsi qu'aux services consultatifs des opérations.
- Politique Risques juridiques et de réputation à l'échelle mondiale – gère de façon proactive la réputation de la Banque CIBC en repérant et en atténuant les risques juridiques et de réputation découlant d'enjeux environnementaux et sociaux, pour les questions concernant ou non des clients.

La Politique de gestion de la conformité réglementaire (GCR) établit l'approche, le cadre et les exigences de la Banque CIBC à l'égard de la gestion du risque lié à la conformité réglementaire, y compris le risque lié aux changements climatiques. Cette politique est soutenue par le Guide de l'utilisateur sur la fonction de surveillance de la GCR, qui fournit des conseils supplémentaires pour aider les fonctions de surveillance – comme l'équipe Gestion du risque environnemental – à s'acquitter de leurs obligations de gestion et de contrôle du risque climatique en application de cette politique. Les UES et les groupes fonctionnels doivent comprendre les exigences réglementaires applicables à la Banque CIBC et, au moyen d'une approche fondée sur le risque, mettre en œuvre et surveiller les contrôles obligatoires et facultatifs, tels qu'ils sont définis dans le cadre de contrôle CIBC. Ces contrôles visent à gérer et à atténuer le risque de conformité réglementaire.

4.4 Surveillance du risque et présentation de l'information

Les équipes de la Banque CIBC font le suivi d'une série de mesures du risque liées aux changements climatiques et en font régulièrement rapport aux cadres supérieurs. Par exemple :

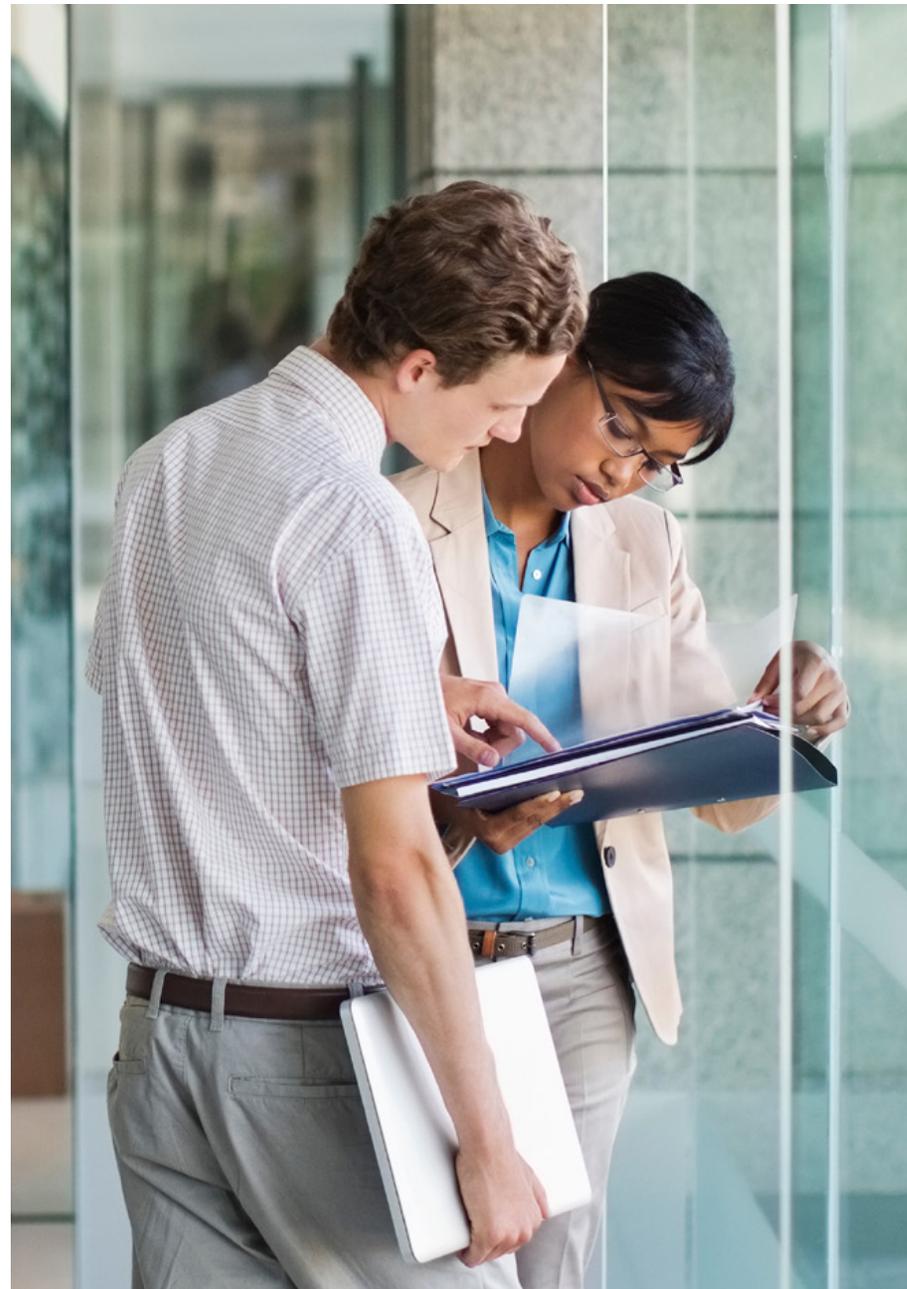
- La cote de risque annuelle du portefeuille à l'égard du risque lié au carbone est communiquée au Comité d'évaluation des risques liés aux fortes émissions de carbone, qui est composé de cadres supérieurs des secteurs d'activité, de Gestion du risque de crédit mondial et de Gestion mondiale du risque opérationnel et d'entreprise. Ce comité supervise la gestion des clients présentant un risque de carbone plus élevé (ayant obtenu une cote de 8 ou plus) pour s'assurer que la Banque CIBC surveille le rendement de ces clients et gère notre exposition au risque en conséquence.
- L'Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque lié aux changements climatiques (cote de risque moyenne pondérée du portefeuille à l'égard du risque lié au carbone) est présenté au Comité sur la gestion mondiale du risque, au Comité de gestion du risque du conseil d'administration et à l'ensemble du conseil d'administration. Cette communication appuie la prise de décision concernant les stratégies de croissance et d'atténuation des risques. Les mesures de l'Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque sont examinées par rapport aux limites établies, et des protocoles de soumission à un autre palier d'intervention sont en place si ces limites ne sont pas respectées. Ces protocoles veillent à ce que les dépassements soient gérés de façon appropriée et conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la Banque CIBC.
- Des rapports détaillés sur chaque type de risque sont produits pour soutenir la surveillance et le contrôle continus du risque à tous les niveaux.

Par ailleurs, les résultats de notre programme annuel de simulations de crise à l'échelle de l'entreprise - qui vise les risques liés aux changements climatiques - sont communiqués au Comité sur la gestion mondiale du risque afin d'éclairer la prise de décisions de la direction, y compris les éventuelles stratégies d'atténuation du risque. La Banque CIBC participe également à des simulations de crise prescrites par la loi, comme l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques du BSIF.

En plus de faire le suivi de nos mesures du risque liées aux changements climatiques et d'autres mesures et cibles qualitatives et quantitatives connexes, nous surveillons activement l'évolution des pratiques du secteur en matière de modélisation de scénarios climatiques, la progression de la collecte de données sur les émissions de GES, et l'amélioration des données et des outils sur les activités afin d'améliorer les rapports sur les émissions financées et les scénarios climatiques. Nous nous tenons également au courant des changements réglementaires, y compris les nouvelles lois environnementales et climatiques, et évaluons les ratios émergents liés aux changements climatiques susceptibles de servir à nos investisseurs.

Chaque année, la Banque CIBC divulgue de l'information liée aux changements climatiques fondée sur les Normes internationales d'information financière S2 (IFRS S2) - Informations à fournir en lien avec les changements climatiques et les exigences réglementaires, comme la *ligne directrice B-15* du BSIF (consultez l'[annexe 6.1](#)). Ces renseignements comprennent des mesures et des cibles quantitatives et qualitatives, comme les émissions financées et les émissions absolues de GES provenant de nos activités d'exploitation. De plus, nous divulguons les cibles nouvelles et existantes liées aux changements climatiques, ainsi que des mises à jour sur les progrès, dans les sections « Stratégie » et « Mesures et cibles » du présent rapport sur le climat.

Nous continuerons d'améliorer notre divulgation d'information sur les risques climatiques afin de les harmoniser avec la réglementation en évolution et les normes sectorielles actuelles dans le contexte de notre stratégie relative au risque climatique.



5.0 Mesures et cibles



5.0 Mesures et cibles

Notre stratégie climatique et notre approche de gestion du risque lié aux changements climatiques nous permettent de relever et de divulguer les mesures utilisées par la Banque CIBC pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. La présente section porte exclusivement sur les mesures et les cibles liées au risque de transition, soit l'empreinte produite par nos émissions liées aux activités d'exploitation et aux prêts et nos actifs liés au carbone. Au fil du temps, nous prévoyons que notre divulgation englobera d'autres aspects de notre gestion en évolution des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

5.1 Émissions liées aux activités d'exploitation

À la Banque CIBC, nous avons pris l'engagement de diminuer notre empreinte environnementale en réduisant les émissions de GES liées à nos activités immobilières. Comme la consommation d'énergie dans nos installations demeure la plus importante source d'émissions liées aux activités d'exploitation, nous mettons l'accent sur des initiatives d'efficacité énergétique et de décarbonation de façon à faire progresser nos objectifs de réduction des GES.

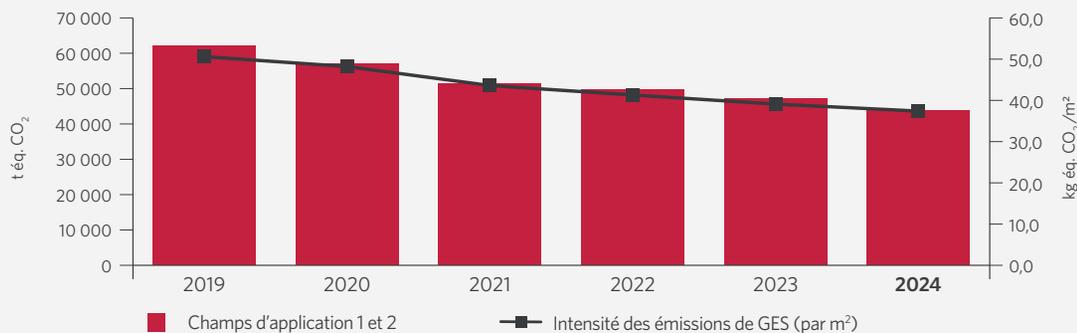
Notre cible est de réduire de 30 % nos émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 attribuables à nos activités d'exploitation d'ici 2028, par rapport au niveau de référence de 2018, pour nos activités au Canada et aux États-Unis⁽¹⁾. En 2024, nous avons obtenu une réduction cumulative de 31,4 %, avant l'application de tout crédit ou de toute compensation. La Banque CIBC conservera sa cible en 2025 pour s'assurer que ses progrès demeurent conformes à ses objectifs. Parmi les principales initiatives permettant ces progrès, il y a le programme continu d'optimisation énergétique. Il prévoit l'installation de technologies écoénergétiques comme les diodes électroluminescentes, les dispositifs de contrôle intelligents et les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation de pointe sur les toits. Ces mesures visent à améliorer le rendement du système, à réduire la consommation d'énergie et à abaisser les coûts d'exploitation. De plus, des efforts sont déployés afin d'électrifier les activités d'exploitation, y compris un projet pilote de thermopompes hybrides dont le but est de remplacer les combustibles fossiles par des solutions électriques, en particulier dans les régions ayant accès à des réseaux électriques propres.

Nous encourageons aussi l'utilisation de l'énergie renouvelable au moyen d'installations photovoltaïques. Parallèlement, notre programme d'optimisation de l'espace, appuyé par des modalités de travail hybrides, contribue à réduire la consommation d'énergie grâce à la consolidation d'espaces de bureau dans une empreinte immobilière plus écoénergétique.

En outre, nous mesurons les émissions de GES du champ d'application 3 issues de la consommation de papier à l'interne, des déplacements professionnels et des sous-locations⁽²⁾. Une assurance limitée indépendante de nos émissions de GES des champs d'application 1, 2 et 3 attribuables à nos activités d'exploitation est disponible dans la bibliothèque liée aux facteurs ESG sur notre site Web.

Nous avons pris l'engagement de divulguer nos émissions du champ d'application 2 fondées sur le marché et nos émissions nettes provenant des crédits pour l'élimination du carbone. En 2024, nous avons acheté et appliqué 167 286 certificats d'énergie renouvelable (CER) du Canada et des États-Unis, au total couvrant plus de 100 % de nos émissions indirectes totales du champ d'application 2 fondées sur le marché provenant de l'électricité achetée. De plus, l'équivalent de 21 041 tonnes de CO₂ en crédit pour l'élimination du carbone axée sur la nature⁽³⁾ ont été achetés et utilisés pour compenser la totalité de nos émissions du champ d'application 1 et toutes les émissions restantes du champ d'application 2 liées aux achats d'énergie collective. Pour en savoir plus sur nos mesures des émissions liées aux activités d'exploitation, consultez l'[annexe 6.2](#).

Nos émissions de GES liées aux activités d'exploitation, en termes absolus et d'intensité, au Canada et aux États-Unis au fil du temps (2019-2024)



(1) Les émissions des champs d'application 1 et 2 sont calculées et divulguées selon la norme suivante : World Resources Institute/World Business Council for Sustainable Development, *Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise* (édition révisée), mars 2004.
 (2) Les émissions des champs d'application 3 sont calculées et divulguées selon la norme suivante : World Resources Institute/World Business Council for Sustainable Development, *Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise* (2011).
 (3) Les crédits d'élimination du carbone achetés en 2024 sont liés à des projets de reboisement qui respectent la AB32 Compliance, la norme du marché volontaire du Climate Action Reserve.

5.2 Émissions financées

Nous mesurons nos émissions financées en termes absolus et fondées sur l'intensité. Nous établissons des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030⁽¹⁾ pour les secteurs à forte intensité carbonique, et divulguons notre rendement par rapport à ces cibles. Dans le présent rapport, nous divulguons des données sur les émissions financées jusqu'à l'exercice 2023 inclusivement; cela s'explique en grande partie par un retard dans les données sur les émissions déclarées par les tiers agrégateurs. Nos plus récents résultats en matière d'émissions financées sont abordés dans cette section et décrits en détail aux [annexes 6.3](#) et [6.4](#).

Le tableau ci-dessous souligne les différences dans les approches utilisées pour calculer nos émissions financées absolues et fondées sur l'intensité pour l'établissement des cibles. Pour en savoir plus sur les méthodologies utilisées pour calculer les émissions financées absolues, consultez la plus récente norme du PCAF - [Global GHG Accounting and Reporting Standard \(Part A\)](#); pour obtenir des précisions sur les méthodologies utilisées dans la détermination des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, consultez notre [approche de carboneutralité](#).

Principales différences entre nos calculs d'émissions financées⁽²⁾

Émissions financées absolues	Émissions financées fondées sur l'intensité
S'appuient sur notre engagement à l'égard du PCAF et utilisent les méthodes prescrites dans la norme du PCAF, Global GHG Accounting and Reporting Standard (Part A) ⁽³⁾	Soutiennent les efforts d'établissement d'objectifs de réduction des émissions financées pour 2030 et utilisent les méthodologies conçues à l'interne
S'appuient sur les montants de prêt impayés et la valeur de l'entreprise pour calculer l'attribution des émissions financées pour un secteur ou une catégorie d'actifs, sans tenir compte des facilités de financement ⁽⁴⁾	Utilisent les montants de prêts engagés (notamment les facilités de crédit renouvelables) et les facilités de financement (notre part économique de financement par mobilisation de créances souscrites et négociées sur les marchés des titres d'emprunt ou de participation) afin d'offrir une vue d'ensemble plus complète de nos activités
Recourent aux meilleures données disponibles, y compris une combinaison de données déclarées par les clients, de substituts et de facteurs d'émission, pour calculer des estimations des émissions pour un secteur ou une catégorie d'actifs en particulier	Recourent principalement aux données sur les activités réelles et modélisées en raison des secteurs ciblés à ce jour



(1) Nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 sont des cibles provisoires établies par la Banque CIBC qui cadrent avec une trajectoire vers la carboneutralité d'ici 2050. Il existe des méthodologies reconnues à l'échelle internationale pour établir des cibles de réduction des émissions financées qui mettent l'accent sur la réduction absolue des émissions financées ou la réduction de l'intensité des émissions des activités commerciales. À l'heure actuelle, toutes les cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 établis par la Banque CIBC sont liées à l'intensité des émissions des activités commerciales financées par la Banque CIBC. Consultez la méthodologie décrite dans [l'approche de carboneutralité de la Banque CIBC](#).

(2) Toutes les émissions financées, y compris les mesures absolues et fondées sur l'intensité, excluent les activités de prêt, de placement et de prise ferme de CIBC Caribbean.

(3) PCAF (2022). The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions (Second Edition).

(4) À l'heure actuelle, la Banque CIBC ne calcule et ne divulgue aucune émission absolue facilitée liée à ses activités de prise ferme. La norme du PCAF - Facilitated Emissions Standard - nous aidera à orienter notre approche, et nous avons l'intention d'intégrer la divulgation des émissions facilitées dans les prochaines versions de notre Rapport sur le climat.

Notre approche d'établissement d'objectifs de réduction des émissions financées et d'intensité du rendement pour 2030

Afin d'orienter l'évaluation, l'élaboration et l'examen des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, nous avons mis sur pied des groupes de travail interfonctionnels.

Les équipes suivantes peuvent y participer, selon le portefeuille :

- Groupe ESG d'entreprise
- Risque environnemental
- Services financiers aux entreprises (Finance durable)
- Stratégie de l'entreprise
- Chargés de projet pour les secteurs pertinents

Nous avons établi un processus de gouvernance de la gestion pour évaluer et élaborer nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, y compris la prise de décisions méthodologiques clés, l'examen des cibles, les approbations et la présentation des résultats au conseil d'administration. Pour obtenir des précisions, consultez la section « [Gouvernance](#) ».

Nous avons entrepris une évaluation des secteurs à forte intensité carbonique qui composent nos portefeuilles afin de comprendre notre capacité à établir et à atteindre des cibles crédibles de réduction des émissions financées d'ici 2030. Sur la base de cette évaluation, nous avons analysé sept secteurs. Nous avons conclu que cinq étaient prioritaires. Nous avons établi des cibles pour trois d'entre eux et évalué la faisabilité pour les deux autres sans établir de cibles : l'agriculture et l'immobilier commercial⁽³⁾.

	Secteurs du portefeuille	État	Cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 ⁽¹⁾	Progression cumulative ⁽²⁾
Énergie	Pétrole et gaz	Cibles établies	35 % (année de référence 2020) – activités d'exploitation	23,2 % (de 2020 à 2023)
			27 % (année de référence 2020) – utilisation finale	0,7 % (de 2020 à 2023)
	Production d'électricité	Cible établie	32 % (année de référence 2020)	21,3 % (de 2020 à 2023)
Transport	Fabrication automobile	Cible établie	27 % (année de référence 2021)	4,8 % (de 2021 à 2022)
Immobilier	Prêts hypothécaires commerciaux	Cible non établie	S.O. : Référence calculée, consultez l' annexe 6.4	S.O.
Agriculture	Agriculture	Cible impossible à atteindre	S.O. : Référence calculée, consultez l' annexe 6.4	S.O.

(1) Pour en savoir plus sur la méthodologie la Banque CIBC à l'égard de l'établissement de cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, consultez notre [approche de carboneutralité](#).

(2) Nous divulguons des données sur les émissions financées jusqu'à l'exercice 2023 inclusivement pour nos cibles des secteurs de la production d'électricité et du pétrole et du gaz, et jusqu'à l'exercice 2022 pour la cible du secteur de la fabrication automobile. Cela s'explique en grande partie par un retard dans les données sur les émissions déclarées par les clients aux agrégateurs, que la Banque CIBC utilise pour calculer les émissions pour ses portefeuilles, et dans les facteurs d'émission disponibles pour certains secteurs.

(3) Pour obtenir des précisions, consultez les descriptions propres à l'immobilier commercial et l'agriculture ci-dessous.

Hypothèses, incertitudes et défis

Notre plan pour atteindre nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 repose sur plusieurs hypothèses, et doit composer avec plusieurs contraintes et incertitudes quant aux données. Nous reconnaissons que le thème commun sous-jacent dans tous les secteurs concerne les limites des données, y compris les problèmes de disponibilité des données, le manque de précisions des renseignements disponibles sur les clients et la fiabilité des données sur les émissions estimées. Divers facteurs indépendants de la volonté de la Banque CIBC peuvent influencer sur notre capacité à atteindre notre objectif de carboneutralité et nos cibles actuelles.

La rapidité et l'ampleur de la transition mondiale vers une économie sobre en carbone dépendent des efforts de décarbonation déployés dans l'ensemble des secteurs et des économies. Ces efforts sont fonction des progrès technologiques, des politiques gouvernementales, du contexte géopolitique et des changements dans les comportements des consommateurs. Nous nous attendons à ce que les prix de l'énergie demeurent volatils, car les chaînes d'approvisionnement mondiales, la demande du marché et les événements géopolitiques alimentent toujours les sensibilités. De plus, nous prévoyons des politiques, des mesures réglementaires et des incitatifs axés sur les changements climatiques.

Nous anticipons des difficultés continues à établir des cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 et à les comparer à celles-ci, principalement en raison de facteurs liés aux données, comme la qualité et la disponibilité.

Puisque nous dépendons des données sur les émissions de nos clients, ainsi que sur les données de tiers, nos résultats sont exposés aux variations sur 12 mois en raison d'événements indépendants de notre volonté, comme des événements géopolitiques ou la volatilité des marchés. Il peut aussi y avoir des variations dans les émissions de notre portefeuille en raison de nouvelles sources de données ou de données approximatives qui remplacent les données non divulguées des clients.

La climatologie à l'échelle mondiale devrait continuer de progresser, ce qui pourrait avoir des répercussions sur la Banque CIBC, y compris des ajustements aux cibles et aux attentes en matière de décarbonation mondiale. Ces éléments soulèvent plusieurs incertitudes quant aux trajectoires de décarbonation des secteurs et à la disponibilité de technologies essentielles pour harmoniser les stratégies avec ces trajectoires. Ces mises à jour, comme un rôle plus important pour les technologies liées à l'énergie propre, pourraient avoir des répercussions sur nos cibles de réduction des émissions financées propres à chaque secteur d'ici 2030 et sur les trajectoires de décarbonation connexes. Nous continuerons de travailler avec les gouvernements, le secteur et les clients pour assurer la viabilité du développement de technologies à faibles émissions de carbone à grande échelle, comme il est indiqué aux sections [Mobilisation du secteur public](#) et [Mobilisation du secteur](#) du présent rapport.



Portefeuille du secteur pétrolier et gazier

Le secteur pétrolier et gazier contribue de façon importante aux émissions mondiales de GES. Au Canada, c'est le plus grand secteur émetteur, représentant 31 % des émissions totales du pays⁽¹⁾. En tant que partenaires de longue date de sociétés pétrolières et gazières par l'intermédiaire de nos activités de prêt et de nos facilités de financement, nous avons la responsabilité de soutenir nos clients dans leur transition. La majorité de nos prêts dans le secteur pétrolier et gazier sont effectués au Canada, où bon nombre de nos clients sont exposés aux risques de transition, comme des changements politiques et réglementaires.

Progression des cibles de réduction de l'intensité des émissions financées d'ici 2030

Précisions	Pétrole et gaz : activités d'exploitation	Pétrole et gaz : utilisation finale
Cible de 2030	Réduction de 35 % par rapport au niveau de référence de 2020	Réduction de 27 % par rapport au niveau de référence de 2020
Rendement en 2023	Réduction de 23,2 % par rapport au niveau de référence de 2020	Réduction de 0,7 % par rapport au niveau de référence de 2020
Activités incluses	Production en amont et raffinage en aval ⁽²⁾	Utilisation de produits pétroliers et gaziers
Champ d'application (émissions des clients)	Champs d'application 1 et 2	Champ d'application 3
Mesure	Intensité des émissions liées à la production de pétrole et de gaz (g éq. CO ₂ /MJ)	Intensité des émissions liées à l'utilisation finale du pétrole et du gaz (g CO ₂ /MJ)
Scénario de référence	Carboneutralité d'ici 2050 de l'AIE (NZE de l'AIE) ⁽³⁾	NZE de l'AIE



(1) Gouvernement du Canada (2024). Indicateur environnemental – Émissions de gaz à effet de serre.

(2) Les mesures absolues et fondées sur l'intensité du secteur du pétrole et du gaz excluent les clients pour lesquels notre engagement de prêt est inférieur à 5 millions de dollars.

(3) AIE (2021). Net Zero by 2050: a roadmap for the global energy sector.

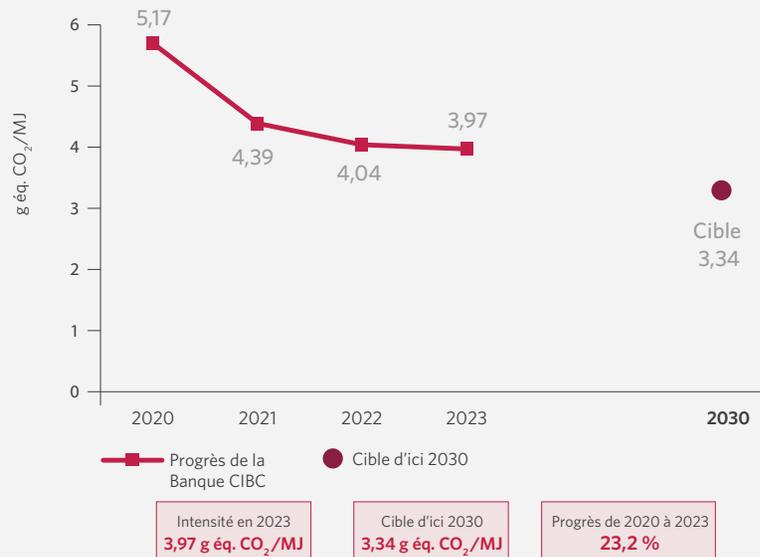
Notre rendement en matière de réduction des émissions financées et facilitées liées aux activités d'exploitation dans le secteur pétrolier et gazier en 2023

L'intensité des émissions pondérées liées aux activités d'exploitation⁽¹⁾ du portefeuille pétrolier et gazier de la Banque CIBC a diminué de 1,7 % en 2023 par rapport à 2022, ce qui représente une réduction totale de 23,2 % par rapport au niveau de référence de 2020. Les progrès réalisés en 2023 découlent principalement des efforts continus des clients existants en faveur des activités de réduction des émissions, ainsi qu'à l'augmentation des engagements envers les clients qui ont des plans de réduction du carbone en place ou de fortes probabilités d'en établir.

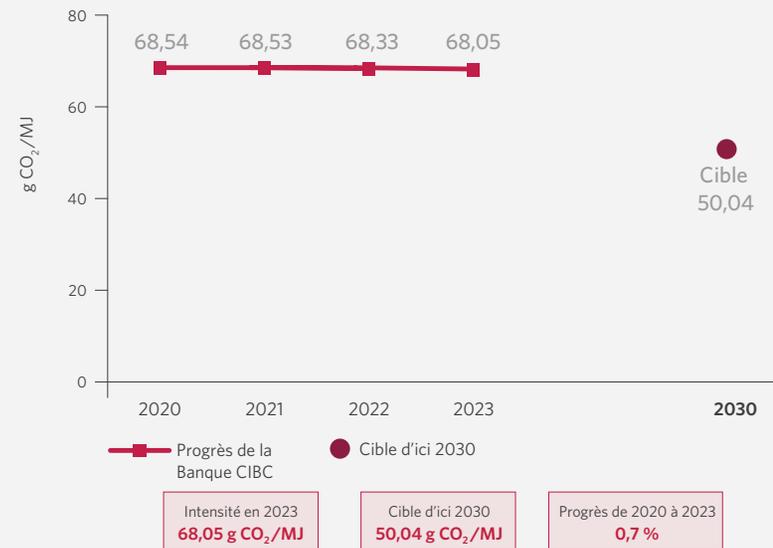
Notre rendement en matière de réduction des émissions financées et facilitées provenant de l'utilisation finale dans le secteur pétrolier et gazier en 2023

L'intensité des émissions liées à l'utilisation finale de notre portefeuille du secteur pétrolier et gazier a diminué de 0,7 % entre 2020 et 2023. Cette légère baisse souligne la complexité de la lutte contre les émissions du champ d'application 3 dans le secteur pétrolier et gazier. Des facteurs technologiques, géopolitiques et macroéconomiques influencent tous les résultats en matière d'émissions. La Banque CIBC reconnaît que la réalisation d'importantes réductions des émissions nécessitera des efforts de collaboration entre les diverses parties intéressées. Par ailleurs, nous continuons de mobiliser nos clients et nos fournisseurs de données pour peaufiner nos mesures de l'intensité des émissions du champ d'application 3.

Notre rendement en matière de réduction des émissions financées et facilitées liées aux activités d'exploitation dans le secteur pétrolier et gazier en 2023



Notre rendement en matière de réduction des émissions financées et facilitées provenant de l'utilisation finale dans le secteur pétrolier et gazier en 2023



(1) Pour en savoir plus sur la méthodologie la Banque CIBC à l'égard de l'établissement de cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, consultez notre [approche de carboneutralité](#).

Portefeuille du secteur de la production d'électricité

Le secteur de la production d'électricité au Canada a été la septième source d'émissions de GES en importance en 2023, représentant 6,7 % des émissions totales à l'échelle nationale, avec des émissions de 47 mégatonnes d'équivalent de dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂) émises⁽¹⁾. Le secteur produit de l'électricité à partir d'un large éventail de sources d'énergie et de méthodes de production, qu'il s'agisse d'options classiques comme le pétrole et le gaz ou d'options d'énergie renouvelable et propre comme les énergies éolienne, solaire et nucléaire.

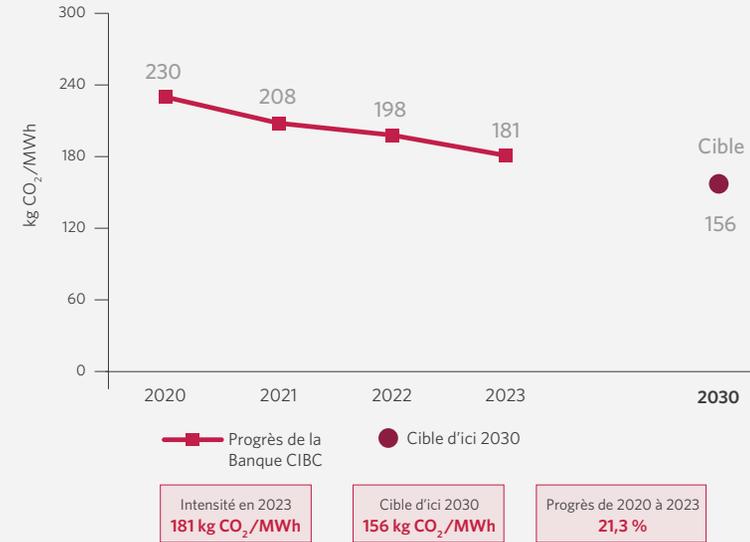
Dans sa feuille de route vers la carboneutralité mise à jour en 2023, l'AIE estime que pour atteindre le scénario NZE d'ici 2050, il faudra tripler les investissements dans l'énergie propre et les infrastructures d'ici 2030. De fait, ses Perspectives énergétiques mondiales 2024 font état d'une hausse de 5 % sur 12 mois de l'offre totale d'énergies renouvelables modernes, qui a atteint près de 78 exajoules en 2023, soit 12 % de l'offre totale d'énergie.

Nombre de gouvernements en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde augmentent leurs capacités en énergie renouvelable pour respecter leurs engagements climatiques, assurer la sécurité de l'énergie décarbonée à long terme et répondre à la demande croissante d'énergie carboneutre. Pour la Banque CIBC, ces tendances présentent une double occasion : premièrement, l'accroissement de notre soutien sous forme de prêts aux entreprises qui produisent déjà une énergie carboneutre; deuxièmement, le soutien aux clients qui réduisent l'intensité de leurs émissions et font la transition vers des sources d'énergie propre.

Nos activités de Marchés des capitaux soutiennent les énergies sans émissions au moyen de services consultatifs, ainsi que d'activités financées et facilitées. Au 31 octobre 2024, la Banque CIBC avait affecté 12,2 milliards de dollars à des engagements de financement pour la production d'électricité sans émissions^{(2),(3)}.

Progression des cibles de réduction de l'intensité des émissions financées d'ici 2030

Notre rendement en matière de réduction des émissions financées et facilitées dans le secteur de la production d'électricité en 2023



Précisions	Production d'électricité
Cible de 2030	Réduction de 32 % par rapport au niveau de référence de 2020
Rendement en 2023	Réduction de 21,3 % par rapport au niveau de référence de 2020
Activités incluses	Production d'électricité ⁽⁴⁾
Champ d'application (émissions des clients)	Champ d'application 1
Mesure	Intensité des émissions de la production d'électricité (kg CO ₂ /MWh)
Scénario de référence	NZE de l'AIE

L'intensité des émissions⁽⁵⁾ de notre portefeuille de production d'électricité a diminué de 8,6 % en 2023 par rapport à 2022, ce qui représente une réduction totale de 21,3 % par rapport au niveau de référence de 2020. Les progrès réalisés à ce jour découlent à la fois de la transition des clients vers des sources de production à plus faibles émissions et du financement continu apporté par la Banque CIBC aux clients et aux projets privilégiant les énergies carboneutres. Cela témoigne de notre engagement soutenu à tirer parti des occasions liées à la transition et à rester sur la bonne voie pour atteindre notre cible d'ici 2030.

(1) Gouvernement du Canada (2024). Indicateur environnemental - Émissions de gaz à effet de serre.

(2) Désigne la production d'électricité sans émissions par des entités qui produisent toutes leur électricité à partir des sources suivantes : énergies solaire, éolienne terrestre et en mer, géothermique et marémotrice, à partir de matières premières comme l'hydrogène ou l'ammoniac et provenant de sources propres, l'hydroélectricité, la biomasse de déchets et les biocarburants renouvelables dont les sources comprennent l'agriculture et la foresterie durables et l'énergie nucléaire.

(3) Engagement total autorisé pour les emprunteurs dont la totalité de la production d'électricité provient d'énergie sans émissions (comprend les emprunteurs dont les projets sont en construction); exclut le transport, la distribution et les services.

(4) Les clients dont l'engagement de prêt est inférieur à 5 M\$ sont exclus du calcul de la cible du portefeuille de production d'électricité.

(5) Pour en savoir plus sur la méthodologie la Banque CIBC à l'égard de l'établissement de cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, consultez notre [approche de carboneutralité](#).

Portefeuille de fabrication automobile

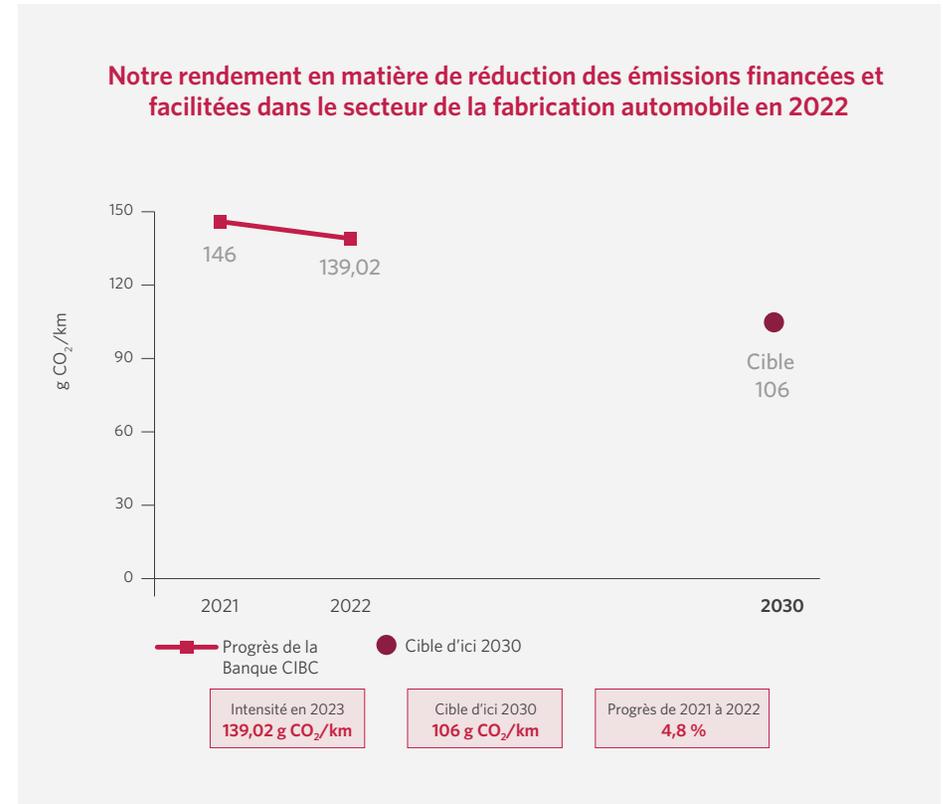
Le secteur de l'automobile fait partie intégrante des systèmes de mobilité mondiaux et contribue grandement aux changements climatiques, les véhicules utilitaires légers étant responsables de plus de 25 % de la consommation mondiale de pétrole et de 10 % des émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie en 2022⁽¹⁾. La réduction des émissions dans ce secteur sera principalement stimulée par l'abandon graduel des véhicules à moteur à combustion interne au profit des véhicules électriques, ainsi qu'à l'amélioration de la consommation de carburant et à l'électrification rapide. Ces progrès dépendent de politiques et de règlements pour stimuler la demande et l'adoption à grande échelle de véhicules électriques.

Progression des cibles de réduction de l'intensité des émissions financées d'ici 2030

Précisions	Production d'électricité
Cible de 2030	Réduction de 27 % par rapport au niveau de référence de 2021
Résultats de 2022 ⁽²⁾	Réduction de 4,8 % par rapport au niveau de référence de 2021
Activités incluses	Fabrication de véhicules à moteur à combustion interne ⁽³⁾
Champ d'application (émissions des clients)	Champs d'application 1, 2 et 3
Mesure	Intensité des émissions liées à la fabrication automobile (activités d'exploitation et utilisation finale) (g CO ₂ /km)
Scénario de référence	NZE de l'AIE

Notre rendement en matière de réduction des émissions financées et facilitées dans le secteur de la fabrication automobile en 2022

L'intensité des émissions⁽⁴⁾ du portefeuille de fabrication automobile de la Banque CIBC a diminué de 4,8 % en 2022, par rapport au niveau de référence de 2021. Les progrès réalisés en 2022 découlent de la réduction de l'intensité des émissions du champ d'application 3 de nos clients, du réservoir à la roue. Cette réduction à l'échelle du secteur est le résultat de la transition graduelle de nos clients vers le remplacement des véhicules à moteur à combustion interne par des véhicules électriques.



(1) AIE (2023). Voitures et camionnettes.

(2) Nous divulguons les données sur les émissions financées jusqu'à l'exercice 2022 pour la cible du portefeuille de fabrication automobile. Cela s'explique en grande partie par un retard dans les données sur les émissions déclarées par les clients aux agrégateurs, que la Banque CIBC utilise pour calculer les émissions pour ses portefeuilles, et dans les facteurs d'émission disponibles.

(3) Les activités de financement exclusives sont incluses. Le financement exclusif comprend les activités suivantes avec les filiales de financement exclusif des entreprises de fabrication automobile : engagements de prêt, émission de titres de créance et titrisation.

(4) Pour en savoir plus sur la méthodologie la Banque CIBC à l'égard de l'établissement de cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, consultez notre [approche de carboneutralité](#).

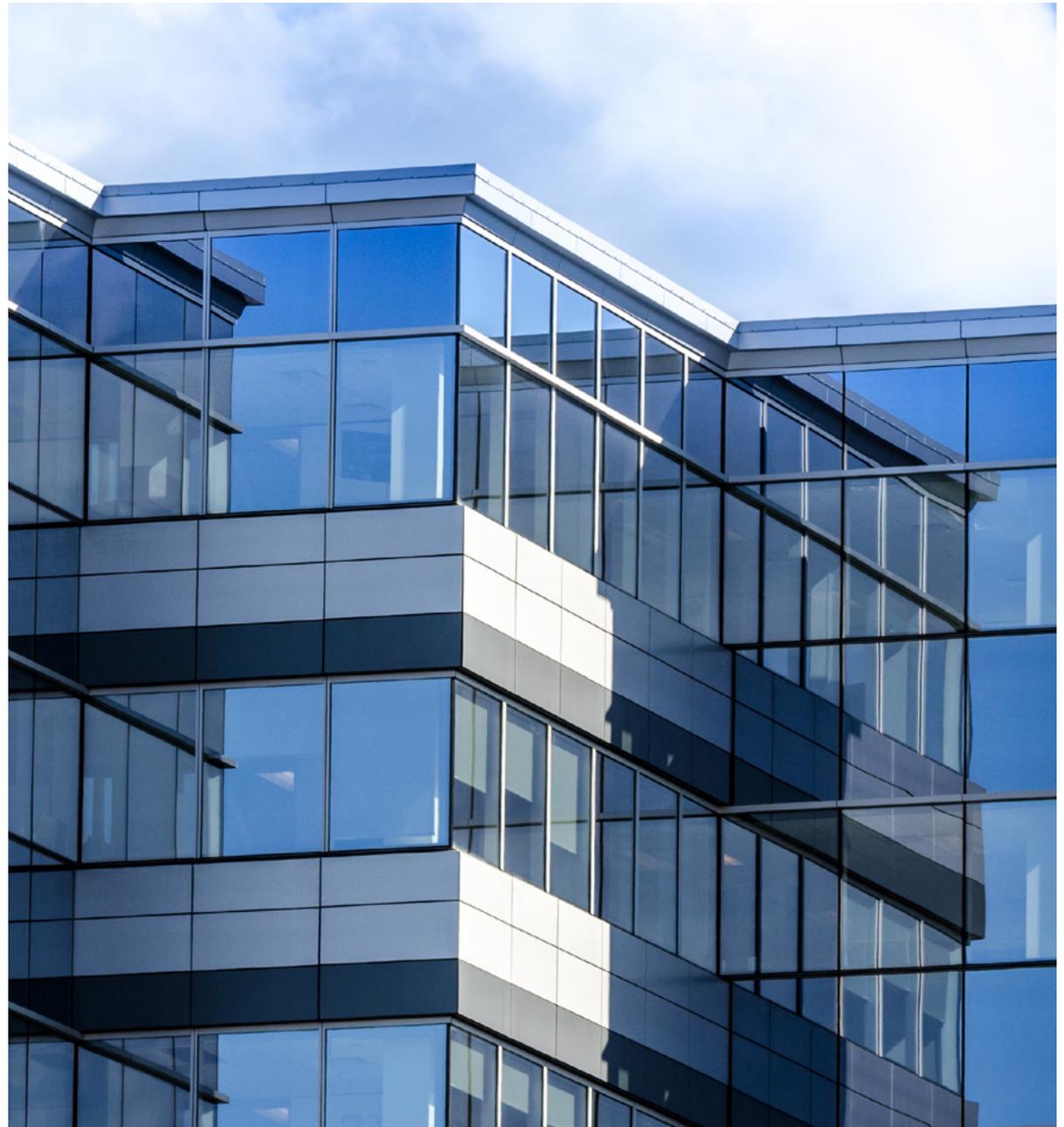
Un aperçu de nos prêts immobiliers commerciaux

Atteindre la carboneutralité sera un immense défi pour tous les secteurs, y compris celui de l'environnement bâti. De façon générale, plus un immeuble est récent, plus il est écoénergétique; or, plus de 85 % des immeubles construits seront toujours en service en 2050. Les prêts immobiliers commerciaux de la Banque CIBC comprennent les prêts hypothécaires commerciaux, les prêts de construction et de promotion immobilières, et les prêts non garantis à des clients institutionnels, y compris les fiducies de placement immobilier (FPI) à des fins générales.

Dans le contexte de son engagement à l'égard du PCAF, la banque a divulgué les émissions financées absolues de son portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens pour les trois dernières années. Dans notre Rapport sur le climat de l'an dernier, nous avons élargi cette évaluation pour inclure nos prêts hypothécaires commerciaux aux États-Unis pour 2021 et 2022. Pour en savoir plus sur les émissions financées absolues, consultez l'[annexe 6.4](#).

Évaluer la faisabilité d'établir une cible de réduction des émissions financées pour les prêts immobiliers

La Banque CIBC a entrepris une évaluation de faisabilité pour le portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux (2023) et pour le portefeuille de FPI (2024), en examinant plus précisément les options pour établir une cible de réduction des émissions financées d'ici 2030 axée sur les portefeuilles canadiens et américains. Nous avons choisi de ne pas établir de cible en raison de la difficulté à obtenir une partie importante des données sur les émissions de nos clients, à l'exception du portefeuille de FPI. Pour l'instant, nous n'envisageons pas non plus d'établir une cible pour les prêts de construction et de promotion immobilières.



Un aperçu de nos prêts agricoles

Le secteur agricole du Canada est la cinquième plus importante source d'émissions de GES⁽¹⁾, représentant 10 % des émissions totales du pays. Toutefois, le Canada compte sur ce secteur clé pour maintenir la sécurité alimentaire en raison de la croissance rapide de la demande. Il existe un besoin d'équilibrer les efforts de décarbonation et leurs répercussions sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance économiques.

Le profil du secteur agricole au Canada est unique. Il se caractérise par ce qui suit :

- En 2022, l'ensemble du système agricole et agroalimentaire employait 2,3 millions de personnes (soit 1 emploi sur 9 au Canada) et a généré 143,8 milliards de dollars (environ 7,0 %) du PIB du Canada⁽²⁾.
- Une forte concentration d'exploitations agricoles tire leurs recettes de sous-secteurs précis de cultures et de bétail.
- Une structure de propriété extrêmement fragmentée, la plupart des exploitations agricoles exerçant leurs activités sous forme d'entreprise individuelle, de société de personnes ou de société familiale.
- Un profil d'émissions à l'exploitation agricole composé principalement d'émissions de méthane attribuables au bétail produites par fermentation entérique, et des émissions d'oxyde de diazote causées surtout par l'application d'engrais.

Le Canada a déjà pris plusieurs mesures importantes pour décarboner son secteur agricole. Une analyse des évaluations du cycle de vie des marchandises canadiennes montre une diminution de l'intensité des émissions pour plusieurs marchandises agricoles au fil du temps. Ces progrès ont été réalisés au moyen d'initiatives stratégiques, d'innovations technologiques et de programmes de collaboration⁽³⁾. Malgré tout, le Plan de réduction des émissions du gouvernement du Canada prévoit une réduction de seulement 1 % des émissions du secteur agricole d'ici 2030, mettant en évidence la difficulté perçue à décarboner davantage le secteur⁽⁴⁾.

Évaluer la faisabilité d'établir une cible de réduction des émissions financées pour les prêts agricoles

Dans le contexte de notre évaluation visant à comprendre le secteur agricole canadien, la disponibilité des données et les trajectoires de décarbonation, la Banque CIBC a collaboré avec RMI pour analyser les composantes, les occasions et les défis clés associés à la divulgation des émissions et à l'établissement des cibles dans ce secteur. Notre travail nous a permis de cerner plusieurs défis à relever pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 dans le secteur agricole, notamment :

- La disponibilité des données est limitée, les divulgations d'émissions doivent être approfondies, et les données de production visant à déterminer de meilleures approximations d'émissions ne sont pas automatiquement communiquées à la Banque CIBC.
- Chaque produit a un profil d'émissions unique et peut nécessiter une trajectoire propre au secteur pour effectuer la transition vers la carboneutralité d'ici 2050.
- À l'heure actuelle, il n'y a pas de trajectoire conforme à l'Accord de Paris qui fait l'unanimité pour l'ensemble du secteur.

Bien que des occasions aient également été repérées pour la divulgation des émissions et l'établissement de cibles dans ce secteur, la Banque CIBC croit qu'il est prématuré d'établir une cible de réduction des émissions en raison de la nécessité d'obtenir de meilleures données et des approches définies qui permettront d'établir des cibles vigoureuses et mesurables. Nous reconnaissons également la nécessité de décarboniser l'ensemble de la chaîne de valeur agricole, en accordant une importance égale à tous les éléments de la chaîne, y compris la production, la transformation et le transport des aliments.

(1) Rapport d'inventaire national du Canada, 1990-2022.

(2) Gouvernement du Canada (2023) : Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023 (Agriculture et Agroalimentaire Canada).

(3) Dans leur évaluation du cycle de vie, les Producteurs laitiers du Canada ont enregistré une diminution, passant de 1,03 kg de CO₂ par litre de lait en 2011 à 0,94 kg de CO₂ par litre de lait en 2016. Pour le bœuf canadien, une diminution de l'intensité des émissions a été constatée au cours de l'évaluation du cycle de vie de 2021, celles-ci passant de 12,6 kg de CO₂ par kilogramme de poids vif en 2013 à 10,4 kg de CO₂ par kilogramme de poids vif en 2021.

(4) Gouvernement du Canada (2023). Plan de réduction des émissions pour 2030.

5.3 Exposition aux actifs liés au carbone

Au 31 octobre 2024, le total de nos risques de crédit relatifs aux actifs liés au carbone était de 128,1 G\$(⁽¹⁾), sur un total de 903,9 G\$(⁽²⁾), ce qui représente 14,2 % de notre exposition brute au risque de crédit. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à 2023. Depuis 2021, nos calculs cadrent avec la définition de 2021 du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, qui comprend des actifs dans les secteurs suivants : pétrole et gaz, mines, services publics, énergie, transports, matériaux et bâtiments, agriculture, alimentation et produits forestiers. Nous excluons toujours les entités exerçant exclusivement des activités dans les services publics d'eau, la production d'électricité renouvelable, la production d'énergie nucléaire, le transport ou la distribution d'électricité et les systèmes de gestion des déchets.

Risque de crédit relatif aux actifs liés au carbone	2024	2023	2022	2021
Total des prêts relatifs à des actifs liés au carbone	128,1 \$	122,6 \$	124,5 \$	109,6 \$
Pourcentage (%) de prêts relatifs à des actifs liés au carbone par rapport au risque de crédit total	14,2 %	15,0 %	13,9 %	13,7 %



(1) Le total des actifs liés au carbone comprend les montants utilisés, non utilisés et les autres montants hors bilan de nos clients autres que les particuliers.

(2) L'exposition totale au risque de crédit comprend les montants utilisés, non utilisés et les autres montants hors bilan de nos portefeuilles de prêts de détail (prêts personnels garantis par des biens immobiliers, comptes de détail renouvelables admissibles, autres comptes de détail et PME de détail) et de prêts aux entreprises et aux gouvernements selon l'approche NI avancée pour 2021 et 2022 et selon la méthode fondée sur les notations internes pour 2023 et 2024. Elle exclut les opérations assimilées à des mises en pension et les produits dérivés hors cote. Depuis le début du deuxième trimestre de 2023, dans le contexte de la mise en œuvre des réformes de Bâle III, certaines expositions pour lesquelles nous agissons à titre de caution ont été reclassées prospectivement, passant d'opérations hors-bilan à des opérations assimilées à des mises en pension, et la garantie connexe a été incluse.

6.0

Annexe

Dans cette section

6.1 Ligne directrice B-15 du BSIF	55
6.2 Émissions liées aux activités d'exploitation	62
6.3 Cible de réduction des émissions financées et intensité du rendement d'ici 2030	63
6.4 Émissions financées absolues	64
6.5 Un mot sur les énoncés prospectifs	66
6.6 Mention juridique	67

6.1 Ligne directrice B-15 du BSIF

La présente annexe souligne les efforts d'harmonisation de la divulgation relative aux changements climatiques avec les attentes énoncées dans la ligne directrice B-15.

Gouvernance

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice (la date de divulgation est 180 jours après la fin de l'exercice, au plus tard)	Référence
a)	Décrire les organismes de gouvernance (p. ex., conseil d'administration, comité, autre) ou les personnes responsables de la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques, et préciser leur identité, leurs responsabilités, leurs aptitudes et leurs compétences, ainsi que le processus utilisé pour se tenir au courant, la surveillance de la stratégie, les opérations importantes, les processus de gestion du risque, l'établissement des cibles et la surveillance des progrès vers l'atteinte de ces cibles, et fournir une description de la façon dont les facteurs liés aux changements climatiques sont pris en compte dans la rémunération.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Sections 2.1 et 2.2 [Pages 8 à 10]
b)	Décrire le rôle de la direction dans la surveillance, la gestion et la supervision des risques et des occasions liés aux changements climatiques, y compris le poste ou le comité de direction, le cas échéant, ainsi que les processus, contrôles et procédures de gouvernance et la façon dont la surveillance de ce poste ou de ce comité est exercée.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Section 2.4 [Pages 12 à 15]

Stratégie

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice	Référence
a)	<p>Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques que l'institution financière fédérale (IFF) a repérés et qui pourraient raisonnablement avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès au financement ou son coût du capital, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> la classification de chaque risque lié aux changements climatiques en tant que risque physique ou de transition; le délai prévu de réalisation des effets associés à chaque risque et à chaque occasion (à court, à moyen ou à long terme); les définitions de l'IFF pour les notions de « court terme », de « moyen terme » et de « long terme » en ce qui a trait aux horizons de planification de la prise de décisions stratégiques. 	2024	<p>Rapport sur le climat de 2024 Section 3.7 [Page 27] Section 4 [Pages 29 à 41]</p> <p><u>Rapport sur la durabilité 2024</u> Section 4.0 [Pages 81 à 94] Section 5.0 [Pages 96 à 100]</p>
b) i	<p>Modèle d'affaires et chaîne de valeur Décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> les effets actuels et prévus des risques et des occasions liés au climat sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IFF; l'endroit, dans le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IFF, où les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont concentrés. <p>Stratégie et prise de décisions</p> <ul style="list-style-type: none"> mesures directes d'adaptation et de réduction; mesures indirectes d'adaptation et de réduction. <p>Divulguer les données actuelles et anticipées :</p> <ul style="list-style-type: none"> changements apportés au modèle d'affaires de l'IFF, y compris son affectation des ressources, pour tenir compte des avantages et des occasions liés aux changements climatiques. <p>Situation financière, rendement financier et flux de trésorerie Décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de l'IFF pour la période à l'étude; comment l'IFF prévoit que sa situation financière, son rendement financier et ses flux de trésorerie changeront à court, à moyen et à long terme, compte tenu de sa stratégie de gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques. 	2024	<p>Rapport sur le climat de 2024 Section 3.0 [Pages 16 à 27]</p> <p><u>Rapport sur la durabilité 2024</u> Section 4.0 [Pages 81 à 94] Section 5.0 [Pages 96 à 100]</p>

Stratégie

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice	Référence
b) ii	Décrire le plan de transition climatique de l'IFF (voir les attentes de gestion du risque dans le plan de transition climatique au chapitre 1 des présentes lignes directrices).	À déterminer	Rapport sur le climat de 2024 Section 3.2 [Pages 19 à 20]
c)	Décrire la résilience de la stratégie de l'IFF en tenant compte de différents scénarios liés aux changements climatiques, y compris un scénario qui limite le réchauffement au niveau conforme au plus récent accord international sur les changements climatiques ou à un niveau inférieur.	À déterminer	Rapport sur le climat de 2024 Section 4.2 [Pages 32 à 39]

Gestion du risque

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice	Référence
a)	Divulguer l'information concernant les processus de l'IFF et les politiques connexes pour repérer, évaluer, établir l'ordre de priorité et surveiller les risques liés aux changements climatiques. Pour satisfaire à cette exigence, l'IFF doit expliquer comment elle a appliqué le principe 3 énoncé au chapitre 1 des présentes lignes directrices.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Section 4.0 [Pages 29 à 41]
b)	Divulguer l'information concernant les processus de l'IFF et les politiques connexes pour repérer, évaluer, établir l'ordre de priorité et surveiller les occasions liées aux changements climatiques, y compris l'utilisation qu'elle fait de l'analyse de scénarios, le cas échéant, pour l'aider à repérer ces occasions.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Section 3.0 [Page 27] Section 4.0 [Pages 32 à 39]
c)	Divulguer l'information sur la mesure dans laquelle les processus de l'IFF pour repérer, évaluer, établir l'ordre de priorité et surveiller les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus global de gestion du risque.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Section 4.0 [Pages 29 à 41]

Mesures et cibles

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice	Page de référence (section/sous-section)
a)	Divulguer les mesures utilisées par l'IFF pour évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion du risque.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Section 3.0 [Pages 16 à 27] Section 4.0 [Pages 29 à 41] Section 5.0 [Pages 43 à 52] Annexes 6.2, 6.3 et 6.4 [Pages 61 à 64] Rapport sur la durabilité 2024 Section 4.0 [Pages 81 à 94] Section 5.0 [Pages 96 à 100]
b)	Divulguer séparément les émissions brutes absolues de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 fondées sur l'emplacement pour la période. Divulguer la méthode de mesure, les données et les hypothèses utilisées par l'IFF pour évaluer ses émissions de GES des champs d'application 1 et 2, ainsi que les raisons sous-jacentes à ces décisions. Divulguer la norme utilisée par l'IFF pour calculer et divulguer les émissions de GES. Si l'IFF n'utilise pas le <i>Protocole des gaz à effet de serre</i> , indiquer les similitudes entre la norme utilisée par l'IFF et ce protocole.	2024	Rapport sur le climat de 2024 Section 5 [Page 43] Annexe 6.2 [Page 61]
b) ii	Divulguer les émissions brutes absolues de GES du champ d'application 3 pour la période. Au moment de préparer sa divulgation des émissions de GES du champ d'application 3, l'IFF doit tenir compte de l'ensemble de sa chaîne de valeur et des 15 catégories d'émissions de GES du champ d'application 3, divulguer lesquelles de ces catégories sont incluses dans la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3 et s'assurer d'inclure la catégorie 15 : émissions liées aux placements. <ul style="list-style-type: none"> • Pour toutes les IFF visées, la catégorie 15 comprend les émissions provenant des prêts et des placements (émissions financées). • Pour les IFF visées qui participent à des activités de gestion d'actifs, la catégorie 15 comprend les émissions des actifs sous gestion. • Pour les IFF visées qui participent à des activités financières associées à l'assurance de dommages (à l'exclusion de l'assurance hypothécaire), la catégorie 15 comprend les émissions de l'assurance et de la réassurance - portefeuilles de souscription (émissions associées à l'assurance). 	2025	Rapport sur le climat de 2024 Section 5 [Page 43] Annexe 6.2 [Page 61] Annexe 6.4 [Pages 63 à 64]

Mesures et cibles

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice	Page de référence (section/sous-section)
c)	<ul style="list-style-type: none"> • Divulguer les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques que l'IFF a établies pour surveiller les progrès vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • l'objectif de la cible; • la période durant laquelle la cible s'applique; • la période de base par rapport à laquelle la progression est mesurée; • toute révision de la cible et l'explication de ces révisions. • Divulguer l'information concernant l'approche de l'IFF dans l'établissement et l'examen de chaque cible, et sur sa façon de surveiller les progrès par rapport à chaque cible. • Divulguer l'information sur le rendement de l'IFF par rapport à chaque cible liée aux changements climatiques ainsi qu'une analyse des tendances ou des changements dans le rendement de l'IFF. <p>Pour toute cible d'émissions de GES divulguée (et les mesures correspondantes, s'il y a lieu), divulguer les données avant et après déduction des compensations d'émissions de carbone, s'il y a lieu, et préciser le type de compensation (p. ex., crédit d'émissions de carbone, fondé sur la nature, autre).</p>	2024	<p>Rapport sur le climat de 2024 Section 3.3 [Pages 21 à 22]</p> <p>Section 5 [Pages 44 à 51] Annexe 6.3 [Page 63]</p> <p>Rapport sur l'approche de carbonéutralité de la Banque CIBC [Pages 1 à 30]</p> <p>Rapport sur la durabilité 2024 Section 4.0 [Pages 81 à 94] Section 5.0 [Pages 96 à 100]</p>
d)	<p>Divulguer les mesures intersectorielles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les risques de transition liés aux changements climatiques - le montant et le pourcentage des actifs ou des activités commerciales vulnérables aux risques de transition liés aux changements climatiques; 2. les risques physiques liés aux changements climatiques - le montant et le pourcentage des actifs ou des activités commerciales vulnérables aux risques physiques liés aux changements climatiques; 3. les occasions liées aux changements climatiques - le montant et le pourcentage des actifs ou des activités commerciales qui cadrent avec les occasions liées aux changements climatiques; 4. le déploiement de fonds propres - le montant des dépenses en immobilisations, du financement ou des placements consacrés aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques; 5. le prix interne du carbone : <ol style="list-style-type: none"> a. le cas échéant, expliquer si l'IFF tient compte d'un prix sur le carbone dans sa prise de décisions (p. ex., les décisions de placement, le prix de transfert et l'analyse de scénarios); b. le prix de chaque tonne métrique d'émissions de GES que l'entité utilise pour évaluer les coûts de ses émissions de GES; 6. la rémunération : <ol style="list-style-type: none"> a. le pourcentage de la rémunération des cadres supérieurs et des autres preneurs de risques matériels reconnu pendant la période en cours qui est associé à des facteurs liés aux changements climatiques. (Obligatoire uniquement pour les banques d'importance systémique intérieure et les groupes d'assurance actifs sur la scène internationale) 	2025	<p>Rapport sur le climat de 2024 Section 2.0 [Page 14] Section 3.0 [Pages 21 à 22]</p> <p>Section 4.0 [Pages 32 à 35]</p> <p>Rapport sur la durabilité 2024 Section 4.0 [Pages 81 à 94] Section 5.0 [Pages 96 à 100]</p>

Mesures et cibles

Élément de divulgation	Attentes en matière de divulgation	Mise en œuvre prévue à la fin de l'exercice	Page de référence (section/sous-section)
e)	Divulguer les mesures sectorielles. Au moment de déterminer les mesures sectorielles que l'IFF divulguera, tenir compte de l'applicabilité de ces mesures par rapport aux sujets de divulgation décrits dans le document Industry-based Guidance on Implementing IFRS S2, (Secteur des services financiers, selon le modèle d'affaires/ les activités de l'IFF).	2025	Rapport sur le climat de 2024 Section 5.0 [Page 52]

6.2 Émissions liées aux activités d'exploitation

La méthodologie utilisée par la Banque CIBC pour recueillir des données et calculer les émissions de GES liées aux activités est fondée sur le guide intitulé *Le Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise* (édition révisée). La Banque CIBC utilise des critères de contrôle opérationnel pour mesurer, consolider et divulguer les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 fondées sur l'emplacement provenant de ses activités d'exploitation au Canada et aux États-Unis. Nous recueillons des données de notre base de données sur la consommation d'énergie et les installations, tandis que les facteurs d'émission proviennent d'Environnement Canada, d'eGRID et d'autres sources reconnues. Les données sur les émissions de GES liées à l'exploitation au Canada et aux États-Unis (champs d'application 1 et 2) pour la période de 2019 à 2024 couvrent 95 % de la surface utile occupée totale (CIBC Caribbean et les établissements internationaux couvrent le reste de la surface utile). Ces données concernent toutes les installations immobilières en location et en propriété. Sauf indication contraire, la période de déclaration des contrats de sous-location liés aux champs d'application 1, 2 et 3 (c.-à-d. les installations louées par la Banque CIBC qui sont sous-louées à un sous-locataire) s'étend du 1^{er} août au 31 juillet pour ce qui est des émissions de GES attribuables à des biens immobiliers aux États-Unis et au Canada, et des achats connexes de crédits d'élimination du carbone et de CER. Toutes les autres mesures liées aux émissions (p. ex., consommation de papier du champ d'application 3 et déplacements professionnels) sont fondées sur l'exercice (du 1^{er} novembre au 31 octobre).

Mesure	Unité	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions du champ d'application ⁽¹⁾	t éq. CO ₂	19 410 ✓	21 321 ✓	22 157 ✓	21 017 ✓	22 252	24 727
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions du champ d'application 2 (fondées sur l'emplacement) ⁽²⁾	t éq. CO ₂	24 344 ✓	25 713 ✓	27 608 ✓	30 254 ✓	34 848	37 395
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions du champ d'application 2 (fondées sur le marché) ⁽³⁾	t éq. CO ₂	1 631 ✓	1 885 ✓	5 139 ✓	16 850 ✓	26 058	—
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions des champs d'application 1 et 2 (fondées sur l'emplacement)	t éq. CO ₂	43 754	47 034	49 765	51 271	57 099	62 122
Émissions de GES liées à l'exploitation - Intensité des émissions des champs d'application 1 et 2 (fondées sur l'emplacement)	kg éq. CO ₂ /m ²	37,4	39,1	41,3	43,6	48,2	50,6
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions des champs d'application 1 et 2 (fondées sur le marché)	t éq. CO ₂	21 041	23 206	27 296	37 867	48 310	62 122
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions du champ d'application 3, Achat de biens et services (consommation de papier) ⁽⁴⁾	t éq. CO ₂	4 717 ✓	8 664 ✓	4 990 ✓	5 806 ✓	6 713 ✓	9 208 ✓
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions du champ d'application 3, Déplacements professionnels ⁽⁵⁾	t éq. CO ₂	6 253 ✓	6 039 ✓	4 580 ✓	1 203 ✓	3 901 ✓	10 958 ✓
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions du champ d'application 3, Sous-locations	t éq. CO ₂	8 999 ✓	9 294 ✓	8 196 ✓	3 223 ✓	4 581	8 538
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions des champs d'application 1 et 2 (fondées sur l'emplacement) et émissions du champ d'application 3	t éq. CO ₂	63 723	71 031	67 531	61 503	72 294	90 826
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions des champs d'application 1 et 2 (fondées sur le marché) et émissions du champ d'application 3	t éq. CO ₂	41 010	47 203	45 062	48 099	63 505	90 826
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions nettes équilibrées (CER et crédits pour l'élimination du carbone)	%	100 %	51 %	45 %	26 %	15 %	
Émissions de GES liées à l'exploitation - Total des CER appliqués aux émissions du champ d'application 2 ⁽⁶⁾	MWh	167 286	143 855	67 736	25 099	14 714	—
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions évitées grâce aux CER	t éq. CO ₂	22 713	23 828	22 469	13 404	8 802	
Émissions de GES liées à l'exploitation - Émissions compensées par les crédits pour l'élimination du carbone (axés sur la nature)	t éq. CO ₂	21 041	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

(✓) Ce chiffre a fait l'objet d'une assurance indépendante limitée. Le rapport d'assurance limitée et l'énoncé de vérification connexes se trouvent dans la bibliothèque liée aux facteurs ESG sur notre site Web.

(1) Les émissions du champ d'application 1 comprennent les émissions directes provenant de la combustion de gaz naturel et de carburant (mazout et propane).

(2) Les émissions du champ d'application 2 fondées sur l'emplacement comprennent les émissions indirectes attribuables à l'achat d'électricité, au chauffage à la vapeur et à l'eau réfrigérée, avant l'application de CER.

(3) Les émissions du champ d'application 2 fondées sur le marché reflètent les émissions fondées sur l'emplacement, moins les émissions évitées grâce aux CER.

(4) L'estimation du cycle de vie lié à la consommation de papier à l'interne a été réalisée à l'aide d'un calculateur environnemental de l'impact du papier (www.papercalculator.org).

(5) Les déplacements professionnels des employés comprennent les déplacements en avion, en train et en automobile pour les activités de l'entreprise au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni au cours de l'exercice (du 1^{er} novembre au 31 octobre).

(6) Un CER représente 1 mégawattheure (MWh) d'électricité renouvelable. Pour chaque unité d'électricité renouvelable produite et acheminée au réseau électrique, une quantité équivalente de CER est produite, ce qui nous aide à atteindre notre cible de 100 % d'énergie renouvelable.

6.3 Cible de réduction des émissions financées et intensité du rendement d'ici 2030

Composante de la méthodologie	Pétrole et gaz (activités d'exploitation)	Pétrole et gaz (utilisation finale)	Production d'électricité	Fabrication automobile
Mesure cible	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques	Intensité des émissions physiques
Mesure	g éq. CO ₂ /MJ	g CO ₂ /MJ	kg CO ₂ /MWh	g CO ₂ /km
Champs d'application des émissions des clients	1, 2	3	1	1, 2, 3
Année de référence	2020	2020	2020	2021
Niveau de référence des émissions	5,17	68,54	230	146
Rendement en 2022	4,04	68,33	198,00	139,02
Rendement en 2023	3,97	68,05	181,00	S.O.
Cible des émissions d'ici 2030	3,34	50,04	156,00	106
Cible de réduction des émissions d'ici 2030 (%)	-35 %	-27 %	-32 %	-27 %
Scénario de référence	NZE de l'AIE	NZE de l'AIE	NZE de l'AIE	NZE de l'AIE

6.4 Émissions financées absolues

En vertu du *Protocole des gaz à effet de serre*, les émissions du champ d'application 3 sont divisées en 15 catégories, la dernière étant les investissements tenant compte des émissions financées et facilitées. Les émissions financées découlent de nos activités de prêt et représentent une majorité écrasante des émissions totales de GES de la banque. Les émissions facilitées sont attribuables à notre part économique de financement par mobilisation de créances souscrites et négociées sur les marchés des titres d'emprunt ou de participation. Les émissions financées et les émissions facilitées illustrent bien le lien entre nos activités de financement et les émissions de GES dans l'ensemble de l'économie; elles constituent donc notre plus grande occasion d'influer directement sur les changements climatiques.

Bien que les marchés des actions et des titres de créance soient pris en compte dans nos cibles sectorielles et nos mesures de l'intensité, la Banque CIBC ne calcule pas et ne divulgue pas encore les émissions absolues facilitées liées à ses activités de prise ferme. La norme du PCAF – Facilitated Emissions Standard – nous aidera à orienter notre approche, et nous avons l'intention d'intégrer la divulgation des émissions facilitées dans les prochaines versions de notre Rapport sur le climat.

Nos émissions financées absolues calculées à ce jour sont résumées ci-dessous. Comme le prescrit le PCAF, nous calculons nos émissions financées absolues au moyen des montants des prêts utilisés (encours) qui ne couvraient que notre financement direct, au 31 octobre de l'exercice visé. La norme du PCAF divise les émissions financées en plusieurs catégories d'actifs : actions et obligations de sociétés cotées en bourse, prêts aux entreprises et actions non cotées en bourse, financement de projets, immobilier commercial, prêts hypothécaires, prêts automobiles et dettes garanties par l'État. Pour en savoir plus sur les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées à chacune de ces catégories d'actifs, consultez la [plus récente édition de la norme du PCAF – Global GHG Accounting and Reporting Standard \(Part A\)](#)⁽¹⁾.

(1) PCAF (2022). The Global GHG Accounting and Reporting Standard Part A: Financed Emissions (Second Edition).

Sommaire des émissions financées absolues de la Banque CIBC

Secteur	Catégorie d'actif du PCAF ⁽ⁱ⁾	Rendement en 2023			Rendement en 2022			Rendement en 2021		
		Encours (M\$ CA) ⁽ⁱⁱ⁾	Émissions totales (kt éq. CO ₂) ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Qualité des données du PCAF (de 1 à 5) ^(iv)	Encours (M\$ CA)	Émissions totales (kt éq. CO ₂)	Qualité des données du PCAF (de 1 à 5) ^(iv)	Encours (M\$ CA)	Émissions totales (kt éq. CO ₂)	Qualité des données du PCAF (de 1 à 5) ^(iv)
Pétrole et gaz : activités d'exploitation ^(v)	2	3 581 \$	888	2,0	3 036 \$	1 437	2,3	3 856 \$	1 798 ^(vi)	2,3
Pétrole et gaz : utilisation finale ^(v)	2	3 581 \$	72 195	3,5	3 036 \$	81 359	3,8	3 856 \$	82 112 ^(vi)	3,5
Production d'électricité ^(vii)	2	3 813 \$	1 077	2,3	2 599 \$	984	2,4	2 357 \$	975	2,4
Automobile : activités d'exploitation ^(viii)	2	S.O.	S.O.	S.O.	555 \$	9	2,0	789 \$	12	2,2
Automobile : utilisation finale ^(viii)	2	S.O.	S.O.	S.O.	555 \$	364	2,0	789 \$	450	2,2
Immobilier commercial ^(ix)	4	33 201 \$	626	4,5	34 998 \$	865	4,6	30 593 \$	641	4,6
Prêts hypothécaires à l'habitation ^(x)	5	262 235 \$	1 534	4,0	258 291 \$	1 782	4,0	231 000 \$	1 833	4,0
Prêts automobiles ^(xi)	6	8 177 \$	822	3,2	7 545 \$	774	4,0	S.O.	S.O.	S.O.
Agriculture ^(xii)	2	6 333 \$	2 253	4,4	6 339 \$	2 377	4,4	S.O.	S.O.	S.O.

(i) Indique la méthodologie de calcul connexe appliquée en fonction de la catégorie d'actifs du PCAF correspondante dans laquelle le secteur lié aux prêts est classé.

(ii) Les soldes reflètent les prêts visés, conformément à la plus récente norme du PCAF; ils représentent généralement un sous-ensemble des grands secteurs de prêts auxquels est exposée la Banque CIBC. Par conséquent, ces valeurs ne correspondront pas aux autres divulgations financières de la Banque CIBC.

(iii) Selon la méthode du PCAF, les émissions financées absolues pour la catégorie d'actifs 2, y compris les prêts dans des secteurs comme le pétrole et le gaz, sont calculées en divisant le financement fourni au client par la valeur d'entreprise, trésorerie comprise, dans le cas des sociétés cotées en bourse ou des titres de créance et de participation pour les sociétés privées. Ce facteur est ensuite multiplié par les émissions du client. Comme en fait état la dernière version de la norme du PCAF, la comparabilité est limitée, car les fluctuations de la valeur marchande d'un client peuvent considérablement modifier le calcul de ses émissions financées.

(iv) Une note de 1 représente les données de la plus haute qualité, une note de 5, les données de la moins bonne qualité.

(v) Les soldes reflètent les montants utilisés pour tous les clients visés du secteur pétrolier et gazier à l'échelle mondiale, à l'exclusion de CIBC Caribbean. Sont exclus les placements, les activités de prise ferme et les engagements de prêts inférieurs à 5 M\$ CA.

(vi) En raison de lacunes relevées dans les sources de données sur les émissions, nous avons retraité nos émissions financées absolues de 2021 à l'aide des données déclarées par les clients afin de mieux refléter les émissions de nos clients dans ce secteur et d'assurer une plus grande comparabilité. Cette correction n'a pas eu d'effet sur notre méthode d'évaluation de la qualité des données.

(vii) Les soldes reflètent les montants utilisés pour tous les clients visés du secteur de la production d'électricité à l'échelle mondiale, à l'exclusion de CIBC Caribbean. Sont exclus les placements, les activités de prise ferme et les engagements de prêts inférieurs à 5 M\$ CA.

(viii) Les soldes reflètent les montants utilisés pour tous les fabricants d'équipement d'origine et excluent les activités de financement exclusives. Contrairement à d'autres secteurs visés par les divulgations, les renseignements sur nos émissions financées absolues comprennent des valeurs estimatives pour 2022, mais non pour 2023 en raison de retards dans la disponibilité des données sur les émissions du champ d'application 3 pour nos clients, qui ont eu des répercussions sur ces calculs ainsi que sur l'établissement de la cible de carboneutralité d'ici 2030.

(ix) Les soldes de 2022 et de 2023 reflètent la valeur en capital de tous les prêts hypothécaires commerciaux au Canada liés à divers types d'actifs, à l'exclusion des prêts hypothécaires commerciaux aux États-Unis, d'autres prêts immobiliers liés à la construction et des prêts autres que des prêts hypothécaires. Les soldes de 2021 ont été retraités afin de tenir compte des prêts hypothécaires commerciaux aux États-Unis et d'offrir une plus grande comparabilité par rapport aux estimations des émissions financées de 2022.

(x) Les soldes de 2022 reflètent la valeur du capital de tous les prêts hypothécaires de marque CIBC et Simplii au Canada, à l'exception des prêts hypothécaires de marque FirstLine radiés provenant des activités de courtage hypothécaire de FirstLine et des prêts hypothécaires émis par des tiers. Les soldes excluent également les prêts hypothécaires aux États-Unis et ceux de CIBC Caribbean. N'inclut pas les prêts à la construction ni les marges de crédit sur valeur nette de la propriété. Les soldes avant 2022 ne comprennent pas les prêts hypothécaires Simplii.

(xi) Les soldes reflètent les prêts indirects canadiens aux clients de détail par l'intermédiaire des concessionnaires automobiles, à l'exclusion des prêts directs, qui représentent moins de 5 % de nos prêts de détail pour véhicules automobiles au Canada.

(xii) Les soldes reflètent les prêts liés au bétail et à la production agricole au Canada et aux États-Unis et excluent les prêts aux services agricoles, aux fournisseurs, aux grossistes et à d'autres clients considérés comme étant en amont ou en aval de la production agricole.

6.5 Un mot sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et ses filiales (Banque CIBC, nous et notre), font des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans ce document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des É.-U. et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, les énoncés liés à notre raison d'être – aider nos clients à réaliser leurs ambitions –, nos priorités, nos cibles, nos mesures et nos engagements en matière de durabilité (y compris notre cible de réduction des émissions financées d'ici 2030, notre objectif de carboneutralité d'ici 2050 et la réduction des émissions GES liées aux activités d'exploitation) et nos objectifs, ainsi que les impacts connexes et nos objectifs économiques et liés aux facteurs ESG, y compris, sans s'y limiter, la gouvernance, la stratégie, la gestion du risque, les prêts durables (dont notre objectif de finance durable de 300 G\$ d'ici 2030 et la mise en œuvre et à jour de notre méthodologie de finance durable), de même que notre objectif de carboneutralité pour nos activités d'exploitation et de financement d'ici 2050. Nous avons inclus des renseignements prospectifs dans le présent document pour aider nos parties intéressées à comprendre nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs, ainsi que les répercussions et les objectifs économiques et ESG. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre », « viser », « compter », « estimer », « s'engager », « aspirer », « prévision », « cible », « s'efforcer », « projeter », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou particulière, d'où la possibilité que nos prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se révèlent pas exactes, que nos hypothèses ne soient pas correctes et que nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs liés aux facteurs ESG et autres ne soient pas atteints, et que les répercussions économiques et liées aux facteurs ESG ne se fassent pas sentir. De plus, bon nombre des hypothèses, des mesures et des méthodologies utilisées pour préparer le présent document évoluent constamment et sont fondées sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de la préparation, mais ne doivent pas être considérées comme des garanties. Par ailleurs, notre analyse du risque climatique, notre stratégie climatique, notre analyse de scénarios climatiques et notre structure de gouvernance climatique, aux termes de notre cadre de gouvernance ESG, sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse, notre stratégie et l'harmonisation de nos scénarios continuent d'évoluer au fil du temps. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs, et peuvent obliger la Banque CIBC à adapter ses initiatives et ses activités ou à rajuster ses cibles à mesure que la qualité et l'exhaustivité de ses données et méthodes continuent de s'améliorer. Ces facteurs comprennent notamment, les politiques et les tensions commerciales, dont les droits de douane; les pressions Inflationnistes aux États-Unis; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale; les risques géopolitiques, y compris la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient; la survenance, la poursuite ou l'intensification des urgences en matière de santé publique, comme les répercussions des modes de travail hybrides à la suite de la pandémie, ainsi que les politiques et les mesures gouvernementales connexes; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives liées à la durabilité à l'interne et avec nos clients dans les délais prévus; notre capacité à élargir notre offre de produits et services liés à la finance durable; ainsi que le risque stratégique, les risques de réputation, juridiques et liés au comportement, la conformité à la réglementation, le risque environnemental et social et autres risques indiqués dans la section « Gestion du risque » de notre Rapport annuel 2024, et est mise à jour dans nos rapports trimestriels. De plus, des facteurs externes hors du contrôle raisonnable de la Banque CIBC peuvent entraver ses efforts visant la réalisation de ces objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, la disponibilité de données complètes de qualité sur les émissions de GES (notamment des clients de la Banque CIBC) et la normalisation des méthodes de mesure liées aux facteurs ESG, l'évolution de nos portefeuilles de prêt au fil du temps, la nécessité d'une participation, d'une coopération et d'une collaboration actives et continues des diverses parties intéressées (y compris des entreprises, des institutions financières et des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des personnes), le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à des secteurs, l'évolution du comportement des consommateurs, diverses initiatives de décarbonation à l'échelle des économies, la nécessité de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs provisoires en matière d'émissions et une transition harmonieuse, ainsi que l'élaboration et l'évolution continues de règlements, de lignes directrices, de principes et de cadres à l'échelle internationale et la conformité de la Banque CIBC à ceux-ci, ce qui pourrait faire en sorte qu'elle fasse l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont le résultat éventuel pourrait inclure des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes.

Pour que la Banque CIBC puisse réaliser ses cibles de réduction des émissions financées propres à chaque secteur d'ici 2030 et son objectif de zéro émission nette associée à ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, et pour que ses clients atteignent leurs objectifs et respectent leurs engagements visant à réduire les émissions de GES, la Banque CIBC et ses clients pourraient devoir acheter des instruments volontaires ou de conformité liés au carbone et à l'énergie renouvelable (« Instruments de conformité liés au carbone »). Le marché de ces instruments est toujours en évolution et leur disponibilité peut être limitée. Certains Instruments de conformité liés au carbone sont également assujettis au risque d'invalidation ou d'annulation, et la Banque CIBC ne donne aucune assurance quant au traitement futur de ces Instruments de conformité liés au carbone. Des changements aux règlements et aux normes applicables pourraient aussi avoir une incidence sur le marché des Instruments de conformité liés au carbone. La maturité, la liquidité et l'aspect économique des marchés du carbone réglementés et volontaires peuvent faire en sorte qu'il soit plus difficile pour la Banque CIBC et ses clients d'atteindre leurs objectifs et peuvent miner les efforts de la banque dans l'atteinte de ses cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 et de son objectif de zéro émission nette associée à ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050.

Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs s'y fient indûment. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes, est communiqué dans le but d'aider nos parties intéressées à comprendre nos objectifs et nos priorités stratégiques, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Bien que certaines questions abordées dans le présent document puissent être importantes, leur importance ne doit pas être interprétée comme pouvant nécessairement atteindre le niveau d'importance utilisé aux fins de conformité aux lois et aux règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important ». Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent document ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

6.6 Mention juridique

Le présent document est fourni à titre indicatif seulement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres, de produits ou de services de quelque nature que ce soit, dans quelque territoire que ce soit; il ne vise pas non plus à donner des conseils de placement, financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres, et ces informations ne doivent pas être considérés comme tels ni servir de fondement à de tels conseils.

Après la date du présent document, la Banque CIBC n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés contenus dans le présent document, peu importe si ces énoncés évoluent en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. Aucune déclaration et aucune garantie, explicite ou tacite, ne sont ou ne seront offertes quant à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité des renseignements que contient le présent document, y compris les renseignements de tiers contenus dans le présent document ou utilisés d'une autre manière pour en tirer des renseignements. La Banque CIBC n'assume ni n'assurera aucune responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements contenus dans le présent document.

Les mesures et les données climatiques et les autres renseignements contenus dans le présent document, notamment ceux portant sur l'analyse de scénarios climatiques, les émissions de GES, les émissions financées, les actifs liés au carbone et les émissions provenant de nos propres activités, sont fondés ou peuvent être fondés sur des hypothèses, estimations et jugements importants. De plus, comme nous l'avons mentionné dans le présent document, une partie des renseignements fournis est fondée sur des données estimatives et peu étayées, c'est le cas des renseignements ayant trait aux émissions financées associées à nos portefeuilles de prêts, notamment dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'électricité et de la fabrication automobile. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données que nous avons obtenues de nos clients et d'autres tiers et que nous utilisons pour déterminer nos progrès vers l'atteinte de nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030, en faire le suivi et en faire rapport. Par ailleurs, les données nécessaires pour déterminer notre trajectoire vers l'atteinte de nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 peuvent être limitées sur le plan de la qualité, non disponibles ou incohérentes à l'échelle des secteurs sur lesquels nous décidons de nous concentrer. Compte tenu de l'incertitude et de la complexité liées aux données, et des problèmes importants que posent certaines des données sous-jacentes, les hypothèses, les jugements et les estimations jugés raisonnables au moment de la préparation du document pourraient se révéler inexacts. De plus, bon nombre d'hypothèses, d'estimations, de normes, de méthodologies, de scénarios, de paramètres et de mesures utilisés dans la préparation du présent document continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés et de ceux que nous pourrions utiliser à l'avenir. Les changements législatifs et réglementaires, l'évolution du marché et les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient avoir une incidence importante sur les hypothèses, les estimations, les normes, les méthodologies, les paramètres, les scénarios et les mesures utilisés par nous ou par d'autres sociétés, ainsi que sur la comparabilité de l'information et des données entre les secteurs ou les sociétés, d'une période de déclaration à une autre, et sur notre capacité à réaliser nos priorités, nos mesures et nos engagements et à atteindre nos cibles et nos objectifs. Les priorités, les mesures et les cibles, les engagements en matière de durabilité et les objectifs dont il est question dans le présent document, y compris, sans s'y limiter, nos cibles de réduction des émissions financées d'ici 2030 et notre objectif de carboneutralité d'ici 2050, nos mesures, nos cibles et nos objectifs, sont ambitieux, dépendent des efforts et des mesures prises collectivement par un large éventail d'intervenants hors de notre contrôle, et rien ne garantit que ces engagements, mesures, cibles et objectifs seront atteints. Consultez la section « Un mot sur les énoncés prospectifs » ci-dessus.

Le présent document et les renseignements qu'il contient sont non vérifiés. Certaines mesures et données contenues dans le présent document ont fait l'objet d'une assurance limitée indépendante. Le rapport d'assurance limitée et l'énoncé de vérification connexes se trouvent dans la bibliothèque liée aux facteurs ESG sur [notre site Web](#).

Le présent document peut contenir des adresses ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont pas détenus ou contrôlés par la Banque CIBC. Ces adresses ou hyperliens sont exclusivement fournis pour la commodité du lecteur, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune manière inclus ou intégré par renvoi à ce document. La Banque CIBC décline toute responsabilité à l'égard de ces sites Web ou de leur contenu, ou pour toute perte ou tout dommage pouvant résulter de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à un site Web tiers dont le lien figure dans le présent document, vous le faites à vos propres risques et sous réserve des modalités de ces sites Web.

Le présent document vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et plus détaillés que ceux qui doivent être inclus dans les documents réglementaires déposés et autres rapports réglementaires, y compris les documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et de la SEC. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être significatives pour nos parties prenantes, elles ne sont pas nécessairement suffisamment importantes pour affecter notre conformité aux lois et règlements sur les valeurs mobilières, même si nous utilisons le mot « important » ou d'autres mots ou expressions semblables.

Sauf indication contraire, toutes les données et tous les exemples contenus dans le présent document reflètent les activités entreprises au cours des exercices 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 (du 1^{er} novembre au 31 octobre).

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans ce document sont en dollars canadiens.

^{MC} Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.